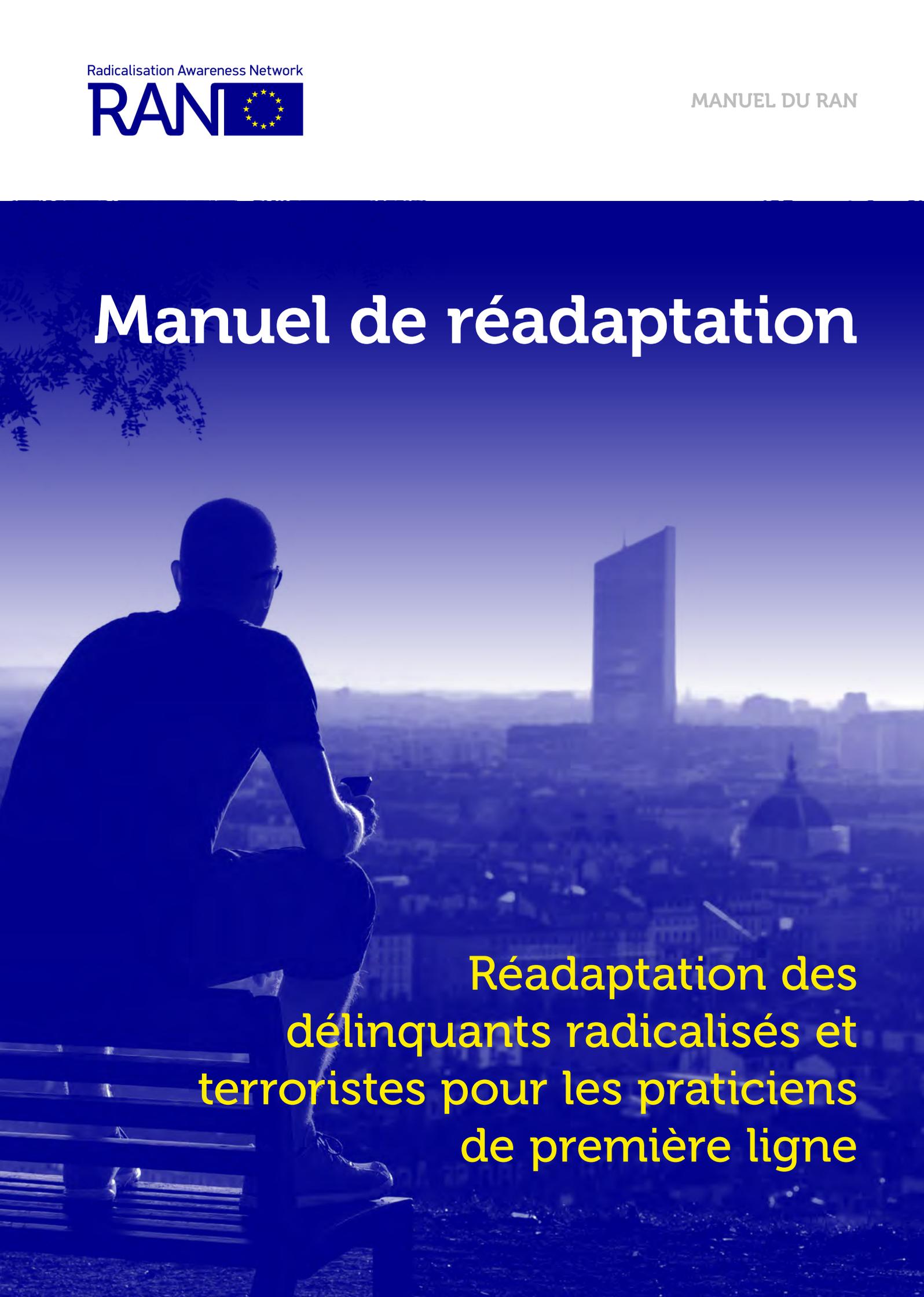


Manuel de réadaptation



Réadaptation des
délinquants radicalisés et
terroristes pour les praticiens
de première ligne

Une production du Réseau de sensibilisation à la
radicalisation, rédigée par:
**Dennis Walkenhorst, Till Baaken, Maximilian Ruf,
Michèle Leaman, Julia Handle et Judy Korn**
(Violence Prevention Network, Allemagne)

Manuel de réadaptation

Ce manuel propose des conseils aux praticiens de première ligne travaillant à la réadaptation de délinquants radicalisés et terroristes, que ce soit au sein ou à l'extérieur des prisons.

Résumé analytique

Réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes

- La **réadaptation** est un processus global visant à aboutir idéalement à la réadaptation de la personne, **qui est alors capable de mener sa vie en effectuant ses propres choix dans une société démocratique, en étant indépendante financièrement, en ne défendant plus de points de vue extrémistes et en ne prenant plus part à des activités extrémistes** (y compris violentes).
- Pour ce groupe cible, le processus de réadaptation associe **les trois éléments suivants**:
 - La **déradicalisation** (désengagement comportemental par rapport aux activités d'inspiration extrémiste et à la violence, ainsi qu'une distanciation cognitive conduisant au rejet des points de vue extrémistes) ;
 - l'**intégration** (combinaison d'intégration sociale au sein de communautés et d'intégration fonctionnelle dans des contextes tels que le travail, le logement et les soins de santé) ;
 - une longue période de **stabilisation**, au cours de laquelle les résultats positifs des processus antérieurs sont internalisés, renforcés et consolidés.

Les acteurs impliqués dans le processus de réadaptation

- Il existe trois types d'acteurs : les professions, les institutions et les environnements sociaux. Un contexte/arrière-plan institutionnel donné influencera les perspectives, postulats et comportements professionnels des acteurs. Il affectera également la manière dont ils sont perçus par les détenus. Si certaines professions peuvent s'exercer dans différents contextes institutionnels (p. ex. les travailleurs sociaux travaillant pour des organisations de la société civile (OSC) ainsi que ceux travaillant pour l'administration pénitentiaire), leurs thèmes centraux et objectifs peuvent également différer en fonction de leur affiliation institutionnelle – qui influence souvent le niveau de confiance que les détenus leur accordent.
 - Les rôles professionnels concernés comprennent les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, les travailleurs sociaux, les psychologues et les conseillers religieux. Dans l'idéal, la personne responsable de la gestion du cas occupe une ou plusieurs de ces fonctions.
 - Les institutions concernées comprennent les institutions judiciaires, les administrations et services pénitentiaires, les organismes de probation, les collectivités et autorités locales, les organisations de maintien de l'ordre, les services de renseignement et les organisations de la société civile.
 - Les sous-groupes concernés de l'environnement social comprennent les communautés et les familles.
- Au fil des différentes étapes et des processus de réadaptation, les acteurs peuvent voir leur rôle évoluer, ainsi que leur niveau d'implication et de responsabilité. En l'absence d'un spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent pour gérer le cas tout au long de ces étapes, d'autres professions peuvent avoir à assurer cette fonction, afin de répondre aux besoins de réadaptation propres à ce groupe cible. Quelle que soit la configuration exacte des diverses professions travaillant sur un cas, il est vital pour le processus que tous les acteurs collaborent dans le cadre d'une coopération interinstitutionnelle.

Recommandations

Dans tous les cas, les délinquants radicalisés ou terroristes sont eux-mêmes les acteurs les plus décisifs du processus de réadaptation. **Sans leur participation et leur engagement actifs, les efforts de réadaptation sont vains.**

1. Planifiez et démarrez **dès que possible** des mesures de réadaptation. (Ré)évaluez constamment le moment où des mesures spécifiques peuvent et doivent être entreprises, en fonction du développement personnel de l'individu.
2. **Dès le début, impliquez autant d'acteurs que possible dans la définition et le développement des objectifs et des options** d'un processus adapté à l'individu (en prenant en compte les capacités spécifiques, les contextes sociaux, etc.). La compréhension et la coopération interinstitutionnelles sont ici essentielles.
3. **Investissez dans des relations fortes et pluridisciplinaires impliquant diverses parties prenantes**, afin de mener les processus de réadaptation dans le cadre d'efforts conjoints.
4. À chaque étape, **définissez et communiquez de façon claire les rôles et responsabilités des différents acteurs. À chaque étape, définissez un rôle moteur en tenant compte des particularités des différentes structures administratives des États membres de l'UE.**
5. **Un suivi continu est l'un des éléments les plus constants et les plus importants** de la réadaptation, et il forme la base de toute mesure sérieuse du « succès ». Cela comprend **des évaluations des risques** réalisées par les forces de l'ordre ou l'administration pénitentiaire.
6. **Impliquez les organisations de la société civile (OSC) et donnez-leur les moyens d'agir comme des acteurs indépendants** pour apporter une expertise spécialisée (p. ex. des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent) et mettez en œuvre des programmes de déradicalisation et/ou des mesures d'autonomisation et de cohésion à destination de la famille ou de la communauté. Les OSC occupent une position unique pour établir une relation de confiance avec des délinquants radicalisés ou terroristes, car elles sont perçues comme étant distinctes des acteurs étatiques. Elles peuvent constituer une passerelle et un lien vers les communautés.
7. **Impliquez les communautés, les familles et les autorités locales** afin d'assurer une période de transition harmonieuse après la remise en liberté.
8. Si nécessaire, envisagez un **déménagement**.
9. **Prévenez et lutez contre la stigmatisation** et la discrimination.
10. **Tenez compte des aspects et différences liés à l'âge, au sexe et à l'ethnicité**, et ce, à toutes les étapes ; n'hésitez pas à faire appel à des experts externes.

Les étapes du processus de réadaptation

Le processus de réadaptation comporte **sept étapes distinctes**.

- Le fait d'être jugé : Garde à vue et détention préventive (Étape 1). Le principal objectif de cette étape est de fournir un soutien psychologique pour limiter d'autres griefs, et dans l'idéal, pour freiner les processus de radicalisation en cours jusqu'à ce qu'un travail de réadaptation personnalisé puisse être entrepris après la sentence.
- Une nouvelle réalité : L'accueil (Étape 2). Les objectifs les plus importants de cette étape consistent à assurer une transition harmonieuse vers la vie en prison, apporter un soutien psychologique et limiter les griefs, ainsi que d'encourager les dispositions à s'engager dans le processus de réadaptation.
- Bien utiliser son temps : Purger sa peine (Étape 3). Dans la plupart des cas, il s'agit de l'étape la plus longue. Au cours de cette période, tous les acteurs concernés doivent donc réaliser d'importants efforts qui constitueront le travail de base de la réadaptation. Les principaux objectifs sont de motiver les détenus à participer à tous

les aspects du processus de réadaptation, avec le soutien des efforts conjugués de tous les acteurs concernés.

- **Faire face à l'inévitable** : Préparer la remise en liberté (Étape 4). Cette étape est l'une des périodes de transition les plus cruciales ; il est donc essentiel d'assurer un accompagnement rapproché. Le principal objectif est de concevoir un plan détaillant les actions nécessaires pour les délinquants venant d'être libérés. Ce plan est basé sur une évaluation rigoureuse et réaliste de leurs capacités personnelles et des perspectives d'intégration sociale et fonctionnelle après leur libération.
- **Une nouvelle « normalité »** : Les premiers mois suivant la remise en liberté (Étape 5). Au cours de cette étape, les anciens détenus connaissent généralement de nombreuses crises liées au processus de réadaptation à la vie en dehors de la prison. L'objectif principal consiste ici à soutenir les anciens détenus après leur libération et tout au long de leur réadaptation, à faire face à leurs attentes et à leur offrir un accompagnement complet.
- **Gagner du terrain** : La réinsertion (Étape 6). Ici, l'objectif principal consiste à exploiter les liens existants avec des contacts sociaux positifs ou à faciliter la création de nouveaux liens de ce type, ainsi que d'étendre et renforcer les réseaux de soutien social et fonctionnel pour assurer une réadaptation sur le long terme.
- **Sur la bonne voie** : La stabilisation (Étape 7). Il s'agit de l'étape finale de la réadaptation, qui s'achève plusieurs années après la sortie de prison des individus. Le principal objectif de cette étape est de renforcer leurs capacités positives et leur intégration, ainsi que d'assurer une indépendance vis-à-vis des structures de soutien supplémentaires fournies au cours des étapes précédentes.

Questions transversales

À toutes les étapes et pour tous les types d'acteurs, certains problèmes et questions apparaissent de façon récurrente : ils doivent être pris en compte par ceux qui planifient et mettent en œuvre les processus de réadaptation.



DIFFÉRENCES AVEC LES DÉLINQUANTS 'ORDINAIRES' (à savoir ceux qui sont condamnés pour des crimes sans lien avec la radicalisation, l'extrémisme ou le terrorisme). Les personnes radicalisées peuvent représenter une menace pour les autres délinquants, du fait de leurs efforts de recrutement ou d'une violence ayant une motivation idéologique. Parallèlement, elles peuvent également subir une stigmatisation et des violences de la part de la population carcérale générale, ou au contraire être idolâtrées et considérées par certains comme des héros. En général, des mesures de réadaptation supplémentaires sont nécessaires pour les délinquants radicalisés.



SEXE. Le comportement criminel varie en fonction du sexe ; des mesures adaptées doivent donc être appliquées. Il est nécessaire de mettre en place un processus constant et permanent d'examen et de réévaluer les hypothèses préconçues basées sur des stéréotypes et relatifs aux délinquants.



ÂGE. Ce facteur doit être pris en compte pour établir des attentes réalistes en ce qui concerne l'intégration après la libération. Un examen attentif et approfondi est nécessaire pour concevoir des plans individuels de réadaptation et les mesures connexes.



STIGMATISATION. Également liée au sexe et à l'âge, la stigmatisation est particulièrement préoccupante pour tous les délinquants ayant un statut minoritaire (minorités religieuses, ethniques, etc.). Les sentiments de stigmatisation (perçue) jouent un rôle essentiel, que ce soit dans les processus de radicalisation ou de déradicalisation ; ils doivent être prévenus et/ou contrôlés par tous les acteurs impliqués. La stigmatisation, basée sur le statut minoritaire et sur la notion que la mentalité de l'extrémiste ne peut pas être changée, élargit le fossé devant être comblé pour réussir la réadaptation.



ÉVALUATION DES RISQUES. Celle-ci doit constituer un processus continu et être assurée à toutes les étapes. Elle est réalisée par les forces de l'ordre et/ou les services de renseignement et les services pénitentiaires, afin d'assurer une compréhension approfondie du changement (ou de son absence)..



COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE. Il est nécessaire d'assurer une coopération étroite et d'utiliser des cadres juridiques clairs pour le partage d'informations entre les différentes autorités de l'État. Les OSC compétentes sont également nécessaires, afin que tous les acteurs disposent des informations dont ils ont besoin ainsi que d'une protection juridique adaptée pour travailler dans ce contexte sensible.



CRISES PERSONNELLES. Celles-ci peuvent se produire tout au long du processus. Si certaines crises peuvent être anticipées grâce à la compréhension des étapes et des problèmes associés et propres à un individu donné, d'autres, telle que la perte d'un membre de la famille, peuvent survenir sans avertissement. Ces crises risquent d'altérer considérablement les capacités des personnes à résister à la re-radicalisation ou à poursuivre la déradicalisation.



MÉDIAS. Il est plus que probable qu'une couverture médiatique intense accompagnera les affaires importantes liées à des délinquants terroristes, et parfois les cas de personnes radicalisées en prison. L'intérêt légitime du public vis-à-vis de ces cas doit être pris en compte tout au long du processus, afin de soutenir l'évaluation des mesures nécessaires pour une réintégration sûre au moment de la libération (p. ex. fournir une nouvelle identité et un nouveau lieu de vie). Cela est également important pour les acteurs travaillant avec les familles et les communautés qui pourraient être involontairement exposées et subir un rejet social injustifié.

Contents

Résumé analytique	5
Réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes	5
Les acteurs impliqués dans le processus de réadaptation	5
Recommandations	6
Les étapes du processus de réadaptation	6
Questions transversales	7
Introduction	12
Structure et utilisation du manuel	12
Faits et chiffres	13
Définitions	16
Questions transversales, présentation des étapes et des acteurs du processus de réadaptation	18
Questions transversales	19
Étapes	23
Étape 1 – Le fait d’être jugé : Garde à vue et détention provisoire	23
Étape 2 – Une nouvelle réalité : L’accueil	23
Étape 3 – Bien utiliser son temps : Purger sa peine	23
Étape 4 – Faire face à l’inévitable : Préparer la remise en liberté	24
Étape 5 – Une nouvelle « normalité » : Les premiers mois suivant la remise en liberté	24
Étape 6 – Gagner du terrain : La réintégration	24
Étape 7 – Sur la bonne voie : La stabilisation	24
Acteurs	25
Délinquants radicalisés et terroristes.	25
Professions	26
Institutions	28
Environnement social	31
Les sept étapes du processus de réadaptation	31
1. Le fait d’être jugé : Garde à vue et détention provisoire	31
Objectifs et points importants à retenir	31
Contexte	31
Qui est impliqué, et comment ?	32
À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?	34
Quels sont les défis ?	38
Indicateurs de changement positif	39
La pratique en action	39
2. Une nouvelle réalité : L’accueil	41
Objectifs et points importants à retenir	41
Contexte	41
À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?	43
Quels sont les défis ?	47
Indicateurs de changement positif	47
La pratique en action	48

3. Bien utiliser son temps : purger sa peine	51
Objectifs et points importants à retenir	51
Contexte	51
Qui est impliqué, et comment ?	52
À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?	53
Quels sont les défis ?	57
Indicateurs de changement positif	58
La pratique en action	58
4. Faire face à l'inévitable : préparer la remise en liberté	62
Objectifs et points importants à retenir	62
Contexte	62
Qui est impliqué, et comment ?	63
À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?	64
Quels sont les défis ?	68
Indicateurs de changement positif	68
La pratique en action	69
5. Une nouvelle « normalité » : Les premiers mois suivant la remise en liberté	70
Objectifs et points importants à retenir	70
Contexte	70
Qui est impliqué, et comment ?	71
À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?	73
Quels sont les défis ?	76
Indicateurs de changement positif	77
La pratique en action	77
6. Gagner du terrain : la réintégration	79
Objectifs et points importants à retenir	79
Contexte	79
Qui est impliqué, et comment ?	80
À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?	82
Quels sont les défis ?	85
Indicateurs de changement positif	85
La pratique en action	86
7. Sur la bonne voie : la stabilisation	88
Objectifs et points importants à retenir	88
Contexte	88
Qui est impliqué, et comment ?	89
À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?	91
Quels sont les défis ?	93
Indicateurs de changement positif	94
La pratique en action	94
Recommandations générales	97
À lire également	99
Bibliographie	100
Annexe	102



Introduction

- La réadaptation n'est pas une option.
- Ce manuel apporte une aide sur la façon de faciliter les différentes étapes (ou phases) du processus de réadaptation.

La réadaptation n'est pas facultative, particulièrement dans le cas de délinquants radicalisés et terroristes. Notre justice pénale et nos services pénitentiaires sont actuellement confrontés à un nombre croissant de délinquants coupables de crimes nationaux de nature terroriste ou considérés comme radicalisés, ainsi que de combattants terroristes étrangers de retour des zones de conflit (voir le *manuel du RAN* « *Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : les combattants terroristes étrangers et leur famille*). La plupart de ces détenus (potentiels) seront un jour libérés de prison. Comment peuvent-ils trouver une voie positive pour réintégrer la société, comment est-il possible de les **réadapter** ?

Pour répondre à cette question urgente, ce manuel propose des conseils aux praticiens travaillant à la réadaptation de délinquants radicalisés et terroristes, que ce soit au sein ou à l'extérieur de la prison. Il fournit une vue d'ensemble des étapes chronologiques de la réadaptation. Les divers acteurs contribuant aux processus de réadaptation se voient proposer une évaluation structurée des principaux points.

Structure et utilisation du manuel

Dans le premier chapitre, le processus de réadaptation est analysé selon sept étapes chronologiques. De brèves descriptions indiquent les points de départ et d'arrivée de chaque étape. Une vue d'ensemble systémique décrit ce qui se produit au cours de chaque étape. Les principaux acteurs impliqués dans la réadaptation des délinquants radicalisés ou terroristes sont définis en termes de professions, d'institutions et d'environnement social. Les acteurs concernés se trouvent aussi bien au sein qu'à l'extérieur de la prison. Ils ont des rôles différents au cours des diverses étapes du processus de réadaptation. Même si leurs niveaux exacts d'engagement et de responsabilité peuvent considérablement varier d'un État membre à l'autre, cette catégorisation permet aux lecteurs de mieux comprendre leurs rôles respectifs. Ces rôles et responsabilités sont également mentionnés dans le second chapitre, qui décrit le processus de réadaptation lui-même, en analysant plus en profondeur chacune des sept étapes.

Le second chapitre se penche sur les sept étapes de la réadaptation :

- détention provisoire
- accueil
- purger sa peine
- préparer la remise en liberté
- après la remise en liberté
- réintégration
- stabilisation.

Il n'est pas possible de distinguer pleinement ces étapes entre elles ; elles s'influencent réciproquement et peuvent parfois coïncider. Cette catégorisation permet néanmoins d'établir des descriptions distinctes et détaillées des caractéristiques de chaque étape du processus de réadaptation et des problèmes associés. Elle permet également aux lecteurs d'identifier les acteurs, outils, méthodes et problèmes concernés, ainsi que les indicateurs de changement positif en jeu à des moments clés.

La description de chaque étape inclut une synthèse du contexte, des objectifs et des points importants à retenir, ainsi que des exemples de mise en œuvre de pratiques. Les questions transversales relatives à l'ensemble des étapes (p. ex. le sexe et l'âge, ou les évaluations des risques et des besoins) sont traitées tout au long du chapitre et mises en évidence dans des encadrés.

Une étude de cas est détaillée tout au long du manuel. Elle suit le développement du processus de réadaptation d'une personne, en décrivant les circonstances particulières et les actions recommandées associées à chaque étape.

Pour une compréhension approfondie du processus de réadaptation dans son ensemble, la lecture des sept étapes doit se faire dans l'ordre. La structure du manuel permet néanmoins aux lecteurs de consulter les étapes de façon séparée, si nécessaire.

En plus des recommandations formulées pour chacune des étapes, la conclusion présente les implications générales et d'autres recommandations du point de vue du praticien..



Encadré 1 Étude de cas : Introduction

J. a été condamné à 3 ans de prison pour avoir transféré de l'argent à un groupe islamiste ayant des liens avec des organisations terroristes agissant en Syrie. Auparavant actif dans les milieux islamistes, il était connu des services de police et des autorités locales du fait de sa propension à la violence.

J. a 23 ans, a été élevé par sa mère et a deux frères et sœurs. Il connaît son père mais ne l'a rencontré qu'une seule fois. Plus jeune, J. buvait beaucoup et avait du mal à maîtriser sa colère. Il a été exclu de l'école à 17 ans. Il tire ses revenus de petits boulots effectués au sein de sa communauté et perçoit des prestations sociales. J. vit au domicile de sa mère. Sa famille est issue d'un milieu musulman non pratiquant. À l'exception de la célébration de quelques fêtes religieuses au cours de l'année, son enfance s'est déroulée sans lien particulier avec l'Islam. La situation a changé lorsque l'un de ses amis a présenté d'autres aspects de l'Islam à leur groupe de pairs. Il s'est alors senti attiré par la religion. Au début, le groupe visionnait des vidéos sur YouTube, mais J. a commencé à étudier certains passages du Coran. Petit à petit la religion, ou plutôt les groupes combattant pour ses fidèles, est devenue le principal sujet de conversation avec ses amis, lorsqu'ils se rencontraient pour discuter, boire un thé, lire le Coran ou visionner ensemble des vidéos. Ils ont tous décidé de s'impliquer de façon plus active.

Faits et chiffres

Le sujet des délinquants radicalisés et terroristes est au premier plan des préoccupations de l'Union Européenne et de ses États membres. Les chiffres contenus dans le *Rapport sur la situation et les tendances du terrorisme dans l'Union Européenne 2019 (TE-SAT 2019)* d'Europol mettent en évidence l'importance de la mise en œuvre de programmes de réadaptation complets afin de traiter le problème des personnes condamnées pour des actes de nature terroriste. D'autre part, chaque État membre doit gérer le problème des détenus condamnés pour des délits « ordinaires » et qui se radicalisent en prison. Les chiffres propres à ce type de détenus ne sont pas disponibles. On estime qu'ils présentent un multiple des statistiques publiées dans le *TE-SAT 2019*.



Encadré 2 Statistiques du TE-SAT 2019

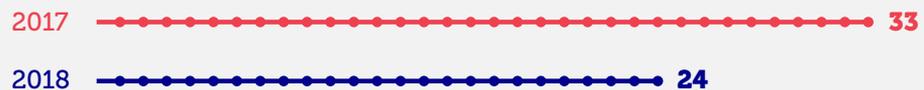
- 129 attaques déjouées, manquées ou perpétrées pour la seule année 2018.



- 687 attaques déjouées, manquées ou perpétrées entre 2015 et 2018.



- Le nombre d'attaques d'inspiration djihadiste déjouées, manquées ou perpétrées est tombé de 33 en 2017 à 24 en 2018.



- En 2018, 1 056 personnes arrêtées pour soupçon de délits de nature terroriste.
- La plupart des arrestations réalisées en 2018 reposaient sur des soupçons de préparation ou de tentative de perpétration d'un acte terroriste, l'appartenance à un groupe terroriste, y compris à l'étranger, et le financement du terrorisme.
- La plupart des personnes arrêtées étaient des citoyens de l'UE.



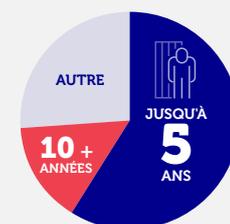
- En 2018, 653 personnes ont fait l'objet de procédures judiciaires menées à terme (chiffre relatif à un total de 17 États membres).



- Les peines de prison sont variables, allant de 3 mois à 535 ans.



- 59 % des condamnations associées à des verdicts de culpabilité ont été des peines de prison allant jusqu'à 5 ans ; en 2018, 15 % de ces peines étaient supérieures ou égales à 10 ans d'emprisonnement ⁽¹⁾.



(1) Europol, *Rapport sur la situation et les tendances du terrorisme dans l'Union Européenne 2019*, Europol, 2019, <https://doi.org/10.2813/788404>.

Les différents profils des délinquants radicalisés et terroristes présentent des difficultés propres à chaque groupe (voir les exemples de l'encadré n°3, ci-dessous).

Encadré 3 Difficultés spécifiques en matière de réadaptation, en fonction du profil du délinquant radicalisé et terroriste



Combattants terroristes djihadistes étrangers de retour (hommes)

- Ont probablement subi des traumatismes.
- Souvent évalués comme extrêmement dangereux par les forces de l'ordre et les services de renseignement → surveillance intensive et conditions de détention plus strictes.
- Sujets à une défiance renforcée de la part de la société et des communautés.



Combattants terroristes djihadistes étrangers de retour (femmes)

- Ont probablement subi des traumatismes.
- Peuvent avoir la charge d'enfants → nécessité de programmes mère-enfant en milieu carcéral.
- Forte exposition médiatique → difficultés plus grandes pour une future (ré)intégration dans des contextes sociaux et fonctionnels.
- Tendance à sous-estimer leur potentiel de radicalisation et de violence.



Délinquants « ordinaires » se radicalisant en prison et adhérant à l'extrémisme islamiste

- Difficile à détecter.
- Condamnations plus légères, ce qui fait que les praticiens disposent de moins de temps pour mettre en œuvre des mesures de déradicalisation.
- Risque d'être trop vigilants et stigmatisants envers les musulmans pratiquants.
- Plus d'efforts nécessaires pour la prévention de la criminalité « ordinaire »
- Les « délinquants professionnels » ont besoin de formations pédagogiques et professionnelles approfondies pour assurer leur aptitude à une (ré)intégration sociale dans la communauté au sens large.



'Extrémistes « endogènes » issus d'une communauté à forte dominance extrémiste dans un État membre

- Peu enclins à participer à des programmes de réadaptation.
- Faible probabilité d'une implication positive de la famille et de la communauté.
- Engagement dans des activités extrémistes principalement dû à une dynamique sociale.
- Nécessité d'une relocalisation.

Définitions

- **Réadaptation** : *Processus* à l'issue duquel la personne est capable de mener sa vie en effectuant ses propres choix dans une société démocratique, en étant indépendante financièrement et en ne défendant plus de points de vue extrémistes susceptibles de présenter un danger pour elle-même ou pour la société.
- **Déradicalisation** : *Combinaison d'un désengagement comportemental* par rapport aux activités d'inspiration extrémiste et d'un *processus de distanciation cognitive* défini comme le rejet des points de vue extrémistes.
- **Intégration** : *Processus de connexion sociale* (p. ex. amitiés, familles ou communauté) et *fonctionnelle* (p. ex. logement, emploi, travail ou soins de santé) avec la société.

Dans les discussions tournant autour du soutien des délinquants radicalisés ou terroristes revenant à une vie « normale », des termes tels que réhabilitation, réintégration, déradicalisation et désengagement sont souvent utilisés de manière interchangeable. Une distinction doit cependant être clairement établie : il existe d'importantes différences entre ces concepts. Ici, les termes et leurs interrelations sont définis tels qu'ils sont compris et utilisés dans ce manuel.

La **réadaptation** relative à ce groupe cible particulier est comprise comme un processus à l'issue duquel d'anciens délinquants radicalisés ou terroristes se sont (dans l'idéal) réadaptés. Ils sont alors capables de mener leur vie en effectuant leurs propres choix dans une société démocratique, en étant indépendants financièrement et en ne défendant plus de points de vue extrémistes susceptibles de présenter un danger pour eux-mêmes ou pour la société. Pour atteindre cet objectif, la réadaptation doit intégrer deux éléments : **déradicalisation** (comprenant le désengagement ainsi qu'une distanciation cognitive) et **l'intégration** (comprenant l'intégration sociale et fonctionnelle).

Encadré 4 Définition de la déradicalisation

Le terme de **déradicalisation** est utilisé de différentes façons. Il peut être utilisé pour faire référence au processus de distanciation cognitive, au sens de s'abstenir d'une idéologie extrémiste. Dans d'autres cas, comme dans ce manuel, il recouvre à la fois le processus de distanciation cognitive (quitter le groupe extrémiste) et les activités (désengagement). La combinaison de ces deux processus est **appelée sortie**, un terme un peu vague. Enfin, la **déradicalisation** fait parfois référence à des activités préventives menées auprès de groupes vulnérables à la radicalisation ou se trouvant aux premiers stades de la radicalisation. Ces activités n'entrent pas dans le cadre du présent manuel.

L'idée de réadaptation implique en général la notion de rétablir quelque chose ou quelqu'un dans un état antérieur, supposé positif. Dans le contexte de la criminalité, la plupart des définitions décrivent ce but comme étant la réintégration sociale d'un détenu libéré, l'objectif principal étant d'éviter la récidive. Le processus de réadaptation des délinquants ordinaires est difficile : mais la réadaptation des délinquants motivés par des idéologies extrémistes présente des obstacles supplémentaires. Pour les délinquants radicalisés et terroristes, un problème majeur tient à **la nécessité de faire face à la vision du monde du délinquant, qui est imprégnée par l'idéologie** et à son **engagement potentiel dans des contextes sociaux extrémistes** (p. ex. groupes, organisations ou mouvements). C'est pourquoi un processus de déradicalisation doit faire partie intégrante de tout effort de réadaptation durable.

D'autre part, les structures de la personnalité sous-jacente de l'individu doivent être analysées, si les praticiens veulent comprendre les facteurs déterminants et la motivation le poussant à s'engager dans l'extrémisme violent ou des activités terroristes. Néanmoins, dans le cas d'activités d'inspiration extrémiste, la décision de privilégier le désengagement

ou à la distanciation cognitive (ou les deux) variera d'une personne à l'autre. De ce fait, **les programmes doivent adopter une approche souple afin de répondre au mieux aux circonstances et besoins particuliers** (définis par l'histoire, les antécédents, l'âge, le sexe, etc. de la personne). Cette mesure doit nécessairement accompagner les mesures de réadaptation applicables aux détenus non radicaux/terroristes. Celles-ci comprennent la prévention d'autres délits, la gestion de possibles problèmes de santé mentale et la poursuite d'une (ré)intégration fonctionnelle.

Certains délinquants radicalisés n'ont, de toute leur vie, jamais été intégrés à la société de façon positive. Dans de tels cas (p. ex. délinquants professionnels vivant essentiellement dans des milieux criminels, membres de « sociétés parallèles »), l'un des défis consiste à les **intégrer** socialement dans la société au sens large **pour la toute première fois**, plutôt que de les réintégrer (à nouveau). Dans de tels cas, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer les capacités de base de la personne (p. ex. par le biais de formations pédagogiques et professionnelles).



Figure 1 Le processus de réadaptation

La **déradicalisation** est comprise comme une **combinaison de deux éléments** : un **désengagement comportemental** des activités en rapport avec des groupes et/ou des points de vue extrémistes, et un **processus de distanciation cognitive** définie par une transformation graduelle et le rejet final des points de vue extrémistes. Sans cet élément, la re-radicalisation et le réengagement dans des activités extrémistes constituent toujours un risque, ce qui peut rendre vain l'ensemble du processus. Dans l'idéal, la déradicalisation résulte d'une volonté et d'une capacité de revendiquer une participation active à une société démocratique (encore une fois). Pour atteindre cet objectif, deux processus d'**intégration** sont nécessaires : **intégration sociale**, à savoir l'intégration des anciens délinquants dans des contextes sociaux (p. ex. amitiés, familles ou communautés) ; et l'**intégration fonctionnelle**, à savoir l'intégration des anciens délinquants dans des contextes fonctionnels (p. ex. logement, emploi, travail ou soins de santé). Le processus de **réadaptation** est considéré comme achevé si les délinquants ou terroristes sont désengagés des environnements/activités extrémistes et distanciés sur le plan cognitif par rapport aux points de vue extrémistes, tout en étant intégrés sur les plans social et fonctionnel, et que ces conditions ont été stabilisées sur le long terme.

Questions transversales, présentation des étapes et des acteurs du processus de réadaptation

- Des **questions transversales** peuvent surgir au cours de chacune des sept étapes, ce qui exige une vigilance constante des praticiens : les différences par rapport aux délinquants « ordinaires », le genre, l'âge, la stigmatisation, l'évaluation des risques, les crises personnelles et le rôle des médias.
- **Sept étapes chronologiques** ont été identifiées : la détention provisoire, l'admission en établissement pénitentiaire, l'accomplissement de la peine, la préparation de la remise en liberté, les premiers mois suivant la remise en liberté, la réintégration et la stabilisation.
- **Quatorze acteurs différents** ont une importance dans le processus. Ils ont été regroupés par :

PROFESSION	INSTITUTION	ENVIRONNEMENT SOCIAL
 Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent	 Justice	 Communautés
 Travailleurs Sociaux	 Prison	 Familles
 Psychologues	 Probation	
 Conseillers Religieux	 Collectivités and autorités locales	
	 Organisations de maintien de l'ordre	
	 Services de renseignement	
	 Organisations de la Société Civile	

Ce second chapitre donne un aperçu des questions transversales auxquelles tous les acteurs impliqués dans la conception et de la mise en œuvre des processus de réadaptation doivent prêter attention. Les sept étapes des processus de réadaptation seront ensuite succinctement présentées, suivies d'une description des différents types d'acteurs potentiellement impliqués à chaque étape.

Questions transversales

La section qui suit résume brièvement les questions transversales devant être prises en compte tout au long de la conception et de la mise en œuvre des mesures de réadaptation. Chaque question sera à nouveau abordée dans les analyses détaillées des différentes étapes.



1. DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AUX DÉLINQUANTS « ORDINAIRES ».

Dans l'ensemble, les délinquants radicalisés ou terroristes incarcérés connaissent des expériences similaires à celle des délinquants « ordinaires ». Dans le processus de réadaptation des délinquants radicalisés ou terroristes, il existe cependant des différences ou plutôt des éléments supplémentaires qui doivent être mis en évidence.

Premièrement, les délinquants radicalisés ou terroristes peuvent toujours être fortement radicalisés lorsqu'ils entrent en prison ; ils sont donc susceptibles de représenter **un risque** pour les autres détenus. Dans certains États membres, les délinquants radicalisés ou terroristes sont séparés du reste de la population carcérale et incarcérés dans des installations ou quartiers pénitentiaires dédiés. Cette pratique vise essentiellement à protéger la population carcérale générale de possibles entreprises de recrutement.

Deuxièmement, certains délinquants radicalisés ou terroristes peuvent avoir fait l'objet d'une forte **exposition médiatique** (publicité et couverture médiatique importantes). Cela risque d'affecter leurs relations avec les autres détenus et le personnel pénitentiaire. Si la stigmatisation est difficile pour de nombreux détenus se préparant à être libérés, les préjugés sociaux envers les terroristes condamnés risquent d'être encore plus forts lorsqu'ils reviennent dans leurs communautés.

Par conséquent :

- Gardez-vous de placer les délinquants dans des unités pénitentiaires hébergeant des admirateurs ou des sympathisants. Cet élément risque d'empêcher les délinquants de participer de leur plein gré aux programmes de déradicalisation (la crainte de représailles peut être un facteur supplémentaire).
- Ne placez pas les délinquants dans des unités où se trouvent déjà des groupes (extrémistes) hostiles (p. ex. ne placez pas des extrémistes islamistes à proximité de partisans néo-nazis).

Si des personnes déradicalisées souhaitent partager leur histoire pour dissuader les autres de commettre les mêmes erreurs, les praticiens doivent aborder avec elles les répercussions potentielles que cette exposition publique volontaire peut avoir sur elles-mêmes, leurs familles et leurs communautés.



2. SEXE.

Lorsque vous travaillez avec des délinquants radicalisés et terroristes, vous devez rester attentif aux différences homme/femme. Du fait de différences dans leur processus de radicalisation et leurs antécédents criminels, les délinquants hommes et femmes bénéficieront d'approches différentes. Alors que les hommes sont statistiquement plus susceptibles d'être condamnés pour des actes de violence, la plupart des délinquantes sont incarcérées pour des actes non violents tels que des fraudes ou des

cambriolages. Les femmes, qui font partie d'un groupe social marginalisé, présentent un risque supplémentaire de discrimination sexospécifique dans des contextes sociaux fermés tels que la prison, qui présentent déjà des structures de pouvoir asymétriques (entre les détenus et le personnel pénitentiaire, qui reste essentiellement masculin). D'autre part, au sein des groupes terroristes combattants, les hommes et les femmes remplissent des rôles différents. Si les hommes reçoivent plus souvent une formation au combat et acquièrent une expérience du combat actif, les femmes tendent à s'acquitter de rôles logistiques, ou jouent un rôle essentiel dans la diffusion de la propagande, vitale pour le groupe extrémiste. Cette différenciation des rôles doit être soigneusement prise en compte lorsqu'on travaille avec des combattants terroristes étrangers de retour et qu'on développe et met en œuvre des mesures de réadaptation. En termes d'idéologie, les hommes et les femmes peuvent néanmoins être aussi radicalisés les uns que les autres.

Par conséquent :

- Les délinquantes radicalisées ou terroristes ne doivent pas être sous-estimées et victimisées en tant que « fiancées du Djihad » ; elles ont souvent fait leurs choix en toute conscience.
- Pour tous les groupes d'acteurs, formez le personnel sur les aspects et différences sexospécifiques relatives à la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme.
- Employez du personnel spécialisé pour travailler avec des détenues.



3. ÂGE.

Comme pour le sexe, l'âge est un facteur devant être pris en compte pour concevoir des interventions destinées à faciliter le processus de réadaptation. Le contexte carcéral est un facteur couramment associé à l'âge, dans la mesure où les délinquants les plus jeunes peuvent être incarcérés dans des prisons pour mineurs. Ces établissements ont souvent des règles et règlements différents ; ils peuvent proposer des options supplémentaires pour travailler avec les délinquants. Les chances de réussite d'une réintégration fonctionnelle dépendent aussi fortement de l'âge. Cela est vrai pour tous les délinquants, et pas uniquement pour ceux qui sont radicalisés ou ont commis des actes terroristes. Même si la plupart des délinquants radicalisés ou terroristes sont de jeunes adultes, ils peuvent être considérés comme « trop âgés » pour bénéficier de certains efforts de réintégration (p. ex. formation professionnelle) après leur remise en liberté. Les délinquants peuvent d'autre part avoir été impliqués très jeunes dans des activités extrémistes.

Par conséquent :

- Appliquez la loi (pénale) sur les mineurs quand c'est possible.
- Développez une formation pédagogique et professionnelle pour les délinquants incarcérés, jeunes et plus âgés.



4. STIGMATISATION.

Il est essentiel d'éviter la stigmatisation, qui peut être étroitement liée à « l'âge » et au « sexe », en particulier dans le cadre des interactions entre les délinquants et les représentants des organismes publics. La stigmatisation peut avoir des répercussions sur les processus de réadaptation (que cette stigmatisation soit réelle ou perçue). Ceci est partiellement dû au fait que les groupes extrémistes utilisent le concept d'appartenance à un groupe systématiquement stigmatisé ; dans le but de justifier l'action et la violence de nature extrémiste. Pour de nombreuses personnes radicalisées, la stigmatisation a été un facteur contributif de leurs processus de radicalisation. Un processus de déradicalisation crédible ne peut être entrepris dans un contexte de stigmatisation. Tous les acteurs impliqués, mais particulièrement ceux qui sont en position d'autorité par rapport aux délinquants, doivent être sensibilisés à l'importance de la stigmatisation et formés à

prévenir la stigmatisation et/ou sa perception possible. Les délinquants radicalisés et terroristes peuvent exagérer la portée de la stigmatisation ; dans ce cas, cette réponse par l'auto-victimisation doit être traitée au cours des processus de déradicalisation et, plus largement, de réadaptation.

Par conséquent :

- Tenez compte des façons dont la stigmatisation (perçue) peut avoir une incidence sur les processus de radicalisation et de déradicalisation. Gardez néanmoins à l'esprit que, parfois, une vigilance justifiée de la part du personnel pénitentiaire, basée sur les antécédents criminels et/ou violents du délinquant, peut être faussement ou injustement représentée comme de la stigmatisation.
- Évaluez les biais et les risques de stigmatisation dans votre environnement professionnel.
- Assurez-vous que le personnel est formé et qu'il respecte les règles anti-discrimination et anti-stigmatisation.
- Adaptez en conséquence les politiques de recrutement (p. ex. en recrutant un personnel ayant des origines plus diverses).



5. ÉVALUATION DES RISQUES.

Pour les acteurs travaillant avec des délinquants radicalisés ou terroristes, l'évaluation des risques est un défi commun et central. Les forces de l'ordre et l'administration pénitentiaire utilisent des outils d'évaluation des risques (tels que VERA2-R, TRAP18 ou RADAR-iTe ⁽²⁾) pour déterminer si les délinquants radicalisés et terroristes représentent une menace en prison et/ou pour la société. De leur côté, les travailleurs sociaux et les psychologues évaluent si les délinquants radicalisés ou terroristes représentent des risques particuliers justifiant une intervention. Les deux perspectives sont nécessaires pour traiter de façon adéquate et continue les problèmes de sécurité et développer des mesures efficaces de déradicalisation et d'intégration. Les possibles conflits d'intérêts entre les acteurs chargés de l'évaluation des risques et ayant des points de vue divergents peuvent être atténués en établissant les conditions d'une coopération multipartite efficace.

Par conséquent :

- Réalisez continuellement des évaluations des risques, tout au long du processus de réadaptation, en tenant compte du changement et des évolutions.
- Assurez-vous que les rôles sont clairement différenciés et coordonnés de façon efficace : si vous agissez pour renforcer les capacités des détenus, les travailleurs sociaux, thérapeutes et spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ne doivent pas réaliser des évaluations des risques. Cela gênerait leurs relations professionnelles et nuirait à la confiance. Il ne faut pas confier le rôle d'évaluateur à ces conseillers ou thérapeutes.
- Pour déterminer les conditions de détention ou une possible libération anticipée et/ou conditionnelle, ne vous reposez pas uniquement sur les résultats des outils d'évaluation des risques ; tenez également compte des avis et opinions professionnels des autres acteurs.
- Lorsque vous développez ou utilisez de nouvelles méthodes d'évaluation des risques, choisissez une approche de jugement professionnel structuré (JPS).

(2) Respectivement, le Violent Extremism Risk Assessment, le Terrorist Radicalization Assessment Protocol et le Regelbasierte Analyse potentiell destruktiver Täter zur Einschätzung des akuten Risikos – Islamistischer Terrorismus.



6. CRISES PERSONNELLES.

Les crises personnelles peuvent affecter les résultats du processus de réadaptation, et ce à toutes les étapes. Si certaines crises se produisent couramment au cours de l’incarcération (p. ex. problèmes d’adaptation au milieu carcéral, sentiment d’isolement, ennui, difficulté à s’adapter au monde extérieur après la libération), d’autres crises peuvent survenir de façon inattendue ou être liées aux circonstances. Cela peut être le décès d’un membre de la famille, la résurgence d’anciens conflits (particulièrement dans les familles) ou, dans le cas de délinquants radicalisés ou terroristes, des rencontres avec des membres de leur ancien groupe (extrémiste) de pairs ou même avec leurs **victimes**. Comme les crises personnelles tendent à considérablement fragiliser la capacité de la personne à résister à la re-radicalisation, il est important d’identifier, d’atténuer et de surmonter avec les délinquants toutes ces crises potentielles.

Par conséquent :

- Soyez conscient et préparez-vous à des étapes très intenses, au cours desquelles des crises personnelles peuvent survenir (voir en particulier les étapes 1, 2 et 5).
- Dotez les acteurs concernés des moyens nécessaires pour qu’ils puissent apporter, pendant ces phases, un contact et un soutien intenses (24/7 si nécessaire) aux délinquants.
- Évaluez le risque de crise que présente un individu (p. ex. avec des outils de diagnostic social).
- Mettez au point des plans complets pour réduire l’impact de ces crises personnelles et (ré)évaluez continuellement les progrès accomplis.



7. MÉDIAS.

Au cours du processus de réadaptation, soyez attentif aux effets de la couverture médiatique (TV, radio, presse écrite et Internet). En mettant en avant les délinquants radicalisés ou terroristes, les médias risquent de contribuer à leur stigmatisation ainsi qu’à celle de leurs familles ou communautés. D’un autre côté, l’attention des médias peut également promouvoir les délinquants radicalisés ou terroriste et en faire des célébrités ou des « héros » aux yeux de personnes vulnérables à la radicalisation, en prison et à l’extérieur. Cette couverture médiatique peut ainsi introduire des facteurs supplémentaires pouvant avoir d’importantes conséquences sur le processus de réadaptation.

Par conséquent :

- Accordez une importance particulière aux raisons pour lesquelles les délinquants radicalisés ou terroristes recherchent l’attention des médias. Si la recherche de célébrité est une motivation supposée, explorez le problème plus avant et limitez autant que possible les occasions d’obtenir l’attention des médias.
- Particulièrement au cours de la préparation de l’admission en prison et de la préparation à la remise en liberté, surveillez la couverture médiatique passée et actuelle du (ex-) délinquant et de son délit : elle risque d’avoir des répercussions sur la population carcérale ou la société, et donc le contexte ou les circonstances de la réadaptation.

Étapes

Cette section présente les sept étapes du processus de réadaptation dans le cadre d'un modèle simplifié, car une séparation chronologique nette de ces étapes ne peut être opérée dans la réalité. Les étapes sont les suivantes : détention provisoire, admission en établissement pénitentiaire, accomplissement de la peine, préparation de la remise en liberté, premiers mois suivant la remise en liberté, réintégration et stabilisation. Pour chaque étape, les questions transversales sont mises en évidence.

Étape 1 – Le fait d'être jugé : Garde à vue et détention provisoire

Cette étape couvre le laps de temps entre le moment de l'arrestation et la condamnation à une peine de prison, c'est-à-dire la période d'investigation avant et pendant le procès, jusqu'à la conclusion de ce dernier. Lorsqu'un verdict est prononcé, le temps déjà passé en détention (en tant qu'individu accusé et défendeur) est en général inclus dans la peine d'emprisonnement. Si les accusés sont acquittés à l'issue du procès ou si les poursuites sont abandonnées (p. ex. du fait de preuves insuffisantes, comme c'est parfois le cas avec les combattants terroristes revenant dans leur pays d'origine (voir *le manuel du RAN « Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : Les combattants terroristes étrangers et leur famille*), ils sont libérés et sont souvent admissibles à une indemnisation.



Étape 2 – Une nouvelle réalité : L'accueil

La phase d'accueil commence une fois que le tribunal a déterminé son verdict et prononcé une peine d'emprisonnement. Si les délinquants ont passé du temps en garde à vue ou en détention provisoire, le terme accueil est utilisé au sens figuré plutôt que de façon littérale, car ils auront déjà vécu dans un établissement pénitentiaire. Si ce n'est pas le cas, ou s'ils sont transférés dans un établissement différent ou placés sous une administration différente, cette étape décrit les jours ou semaines suivant immédiatement l'entrée en prison en tant que délinquant condamné. La durée de cette étape peut être subjective et dépendre de la perspective du détenu (lorsque la phase d'accueil et d'adaptation disparaît dans la perception du caractère routinier de l'incarcération).



Étape 3 – Bien utiliser son temps : Purger sa peine

Les délinquants deviennent des prisonniers une fois qu'ils sont légalement condamnés à une peine de prison pour avoir commis un acte délictueux. Ils purgent une peine de prison d'une durée prédéfinie. La plupart des États membres de l'UE disposent de systèmes permettant une libération anticipée des détenus, sous certaines conditions. L'incarcération prend alors fin pour être en général commuée en période de probation. Les conditions de la libération anticipée sont généralement définies par un juge prenant en compte les évaluations, les appréciations et les déclarations de divers tiers : Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, travailleurs sociaux en milieu carcéral, psychologues, conseillers religieux, organisations de maintien de l'ordre, services de renseignement et d'autres acteurs impliqués. Si les conditions d'une libération anticipée ne sont pas satisfaites, et si les évaluateurs considèrent que le détenu ne montre pas de signes d'amélioration et ne peut réintégrer en toute sécurité la société, le détenu accomplit l'intégralité de sa peine.



Étape 4 – Faire face à l'inévitable : Préparer la remise en liberté



Cette étape commence vers la fin de la peine ou lorsque les délinquants sont considérés comme aptes à une liberté conditionnelle. La remise en liberté constitue l'un des points de transition les plus critiques, car elle expose et met souvent à l'épreuve les vulnérabilités du délinquant et sa prédisposition à la récidive ; cette étape est donc cruciale dans la réussite d'une réadaptation à long terme.

Étape 5 – Une nouvelle « normalité » : Les premiers mois suivant la remise en liberté



Cette étape couvre les trois premiers mois passés en dehors de la prison. Il s'agit d'une période difficile pour les anciens détenus, qui peuvent subir des crises pour se réhabituer à la vie à l'extérieur. Les nouvelles conditions peuvent paraître effrayantes ou écrasantes aux yeux des détenus récemment libérés. La réalité peut être différente des attentes qu'ils entretenaient au cours de leur incarcération. La préparation de cette réinsertion et le soutien correspondant, dont la gestion des attentes, sont centraux dans cette étape du processus de réadaptation. Au cours des trois premiers mois suivant la remise en liberté, les plans définis pendant l'incarcération pour préparer le terrain à une intégration sociale et fonctionnelle réussie sont mis à l'épreuve de la réalité.

Étape 6 – Gagner du terrain : La réintégration



La réintégration est un processus à long terme qui doit être planifié, contrôlé et facilité tout au long du processus de réadaptation. La période suivant la remise en liberté est néanmoins au cœur de tout processus de réintégration, que celle-ci soit sociale ou fonctionnelle. Au cours de cette période, les contacts sociaux vitaux (membres de la famille et amis positifs, communauté et professionnels) doivent être mis à contribution, et les réseaux de soutien doivent être élargis et renforcés.

Étape 7 – Sur la bonne voie : La stabilisation



Le fait de parvenir à une intégration sociale et fonctionnelle peut déboucher sur une stabilisation. La stabilisation est l'étape finale du processus de réadaptation. La réalisation de cette étape constitue l'objectif à long terme du processus, plusieurs années après la libération de la personne. Les programmes de réadaptation, ainsi que les services apportés par les agents de probation et les travailleurs sociaux sont achevés pour l'essentiel, et les anciens délinquants doivent compter sur leurs propres capacités, ressources et réseaux.

Acteurs

- Dans ce manuel, les acteurs sont regroupés par profession, institution et environnement social ; chaque acteur contribue au processus de réadaptation selon son expertise et de ses capacités propres, ainsi que du contexte national.
- Les éléments essentiels sont la coopération interinstitutionnelle et une définition claire des rôles et des responsabilités de chaque acteur tout au long des différentes étapes du processus de réadaptation.

La réussite de la réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes nécessite une coopération interinstitutionnelle entre des acteurs issus de plusieurs domaines, y compris des professions spécifiques, les institutions compétentes et l'environnement social du délinquant (amis, famille, etc.). **Un partage d'informations et une collaboration** appropriés sont nécessaires pour mettre en place un processus de réadaptation ininterrompu et multidimensionnel, qui commence au moment de l'interpellation et s'achève idéalement par une intégration complète et stable à la société. La mise en œuvre de cette approche interinstitutionnelle peut néanmoins s'avérer compliquée du fait d'une mauvaise communication entre les acteurs, d'un manque de confiance professionnelle, et/ou de rivalités relatives aux compétences. Un autre obstacle possible est la méconnaissance des compétences des autres acteurs et de leur apport potentiel aux processus de réadaptation. Ces éléments mettent en évidence l'importance de canaux de communication clairs et viables entre les institutions.

Lorsqu'on utilise une approche interinstitutionnelle, il est fondamental d'établir une description claire des rôles et responsabilités des acteurs ainsi que de s'assurer que tous ces acteurs coopéreront sur un pied d'égalité. C'est la condition de la réussite d'un processus de réadaptation.

Avant de présenter les professions, institutions et environnements sociaux concernés, ce manuel décrit le principal acteur, qui se trouve au cœur du processus de réadaptation : le délinquant radicalisé et terroriste.

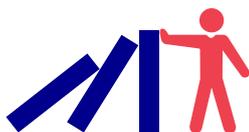
Délinquants radicalisés et terroristes.

Ce terme désigne les personnes évalués comme étant radicalisés ou ayant des convictions extrémistes, y compris ceux qui ont été condamnés et incarcérés sur la base de lois nationales sur le terrorisme (ou l'anti-terrorisme). Ils doivent être reconnus en tant qu'acteurs indépendants, dont la collaboration et la volonté de s'impliquer et/ou prendre leur responsabilité sont des conditions préalables essentielles au succès de tout processus de réadaptation. Si l'acteur principal ne s'engage pas, le processus de réadaptation échouera, quelles que soient les compétences des acteurs et organismes lui apportant leur soutien. L'un des principaux défis, surtout au début, consiste à inciter les délinquants à s'engager et à contribuer à leur propre réadaptation. Il est essentiel de leur faire prendre conscience de la responsabilité qui leur incombe dans ce processus, ainsi que de leurs actions et délits passés et des victimes touchées.

Le troisième chapitre présentera un modèle des différentes étapes du processus de réadaptation ; la terminologie désignant les personnes ayant un besoin (potentiel) de réadaptation variera en fonction de chaque étape. Pendant l'accusation, c'est le terme « accusé » qui sera utilisé. Au cours du procès, on préférera le terme « défendeur », et celui de « détenu » sera utilisé au cours de la période d'incarcération. Au terme de l'incarcération, le terme utilisé sera celui « d'individu après libération ». Une fois que l'individu semble stable, on le désignera simplement comme étant une personne.

Professions

SPÉCIALISTES DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT



Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent

La principale occupation de ces acteurs est *directement* en rapport avec la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Il s'agit de professionnels employés dans le cadre de programmes de déradicalisation, mais également de personnes engagées dans des mesures de prévention primaire et secondaire telles que des ateliers ou des formations pour l'acquisition de qualifications professionnelles. Selon l'État membre, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent peuvent aussi bien être employés par des organismes publics que par des organisations de la société civile (OSC). À la différence d'autres types d'acteurs, qui peuvent aborder les questions relatives à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent dans le cadre de leurs responsabilités, ces spécialistes se consacrent *exclusivement* ou principalement aux problèmes d'extrémisme et de radicalisation, quel que soit leur parcours professionnel. Dans l'idéal, ils remplissent le rôle de gestionnaire de cas à toutes les étapes du processus de réadaptation. Lorsque la profession de spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent n'existe pas, d'autres professionnels peuvent être formés sur ce savoir-faire et ces méthodes spécifiques, essentiels à la réadaptation des délinquants radicalisés ou terroristes. Quel que soit son parcours éducatif (travail social, psychologie, etc.), c'est l'acteur ayant les connaissances, la compréhension et l'expérience les plus étendues en matière de réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes qui doit assumer le rôle de gestionnaire de cas..

TRAVAILLEURS SOCIAUX



Travailleurs Sociaux

Les travailleurs sociaux jouent un rôle important dans l'aspect correctionnel du système de justice pénale ; ils sont couramment employés dans les prisons et les centres de réinsertion ; ils font également office d'agents de probation ⁽³⁾. Parmi leurs tâches, ils aident les délinquants à réintégrer la société après leur remise en liberté, les soutiennent (ainsi que leur famille et leur environnement social) afin de faire face aux circonstances suivant cette remise en liberté, et prennent des dispositions pour leur libération anticipée. Durant l'incarcération et après la remise en liberté, leur travail vise à **autonomiser les individus** pour qu'ils établissent et suivent des plans réalistes et socialement acceptables pour leur avenir, et à les aider à suivre ces plans. Les travailleurs sociaux peuvent aider les personnes qui ignorent l'existence des systèmes de soutien, ou qui sont incapables d'y accéder par elles-mêmes, à **établir des routines quotidiennes** et réaliser des tâches essentielles (p. ex. la paperasserie liée à la remise en liberté, ou des demandes d'aide sociale ou d'emploi).

Il est fréquent que les anciens délinquants radicalisés et terroristes aient besoin de ce type de soutien, car leur réintégration sociale peut être en butte au scepticisme ou même au rejet de leur famille et de leur communauté. Cette observation est encore plus pertinente pour les combattants terroristes étrangers de retour : après avoir vécu dans des zones de conflit dominées par la violence, ce groupe peut éprouver des difficultés supplémentaires pour se (ré)intégrer dans des sociétés pacifiques et adhérer aux normes sociales correspondantes. Les travailleurs sociaux peuvent aider les individus après libération à prendre une part active au sein de communautés locales et à s'intégrer à des systèmes fonctionnels, un facteur essentiel pour une intégration réussie après la sortie de prison ⁽⁴⁾. Lorsque le travail social ordinaire n'est pas en mesure de faire face à des délinquants radicalisés, cette lacune peut être comblée par des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ayant des antécédents en travail social.

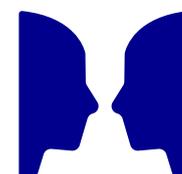
(3) Voir *Introduction to Social Work and Social Welfare : Empowering People* par C. Zastrow, 2010, S.319.

(4) Voir *Social Work : The Basics* par M. Doel, 2012, S.7.

Le travail social joue un rôle important dans les efforts de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, ainsi que dans les programmes de déradicalisation. Les experts soulignent que le fait de travailler dans le contexte d'une politique de sécurité entraîne des difficultés supplémentaires pour les travailleurs sociaux. Dans cette situation, ils doivent concilier les priorités potentiellement conflictuelles du maintien de l'ordre et de l'établissement d'une relation de confiance avec le délinquant ⁽⁵⁾.

PSYCHOLOGUES

Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des prisons, les services d'aide psychologique proposent diverses formes d'assistance/intervention destinées à aider les délinquants à surmonter leurs problèmes psychologiques. Leurs services comprennent souvent une thérapie individuelle ou de groupe. De plus, les services d'aide psychologique sont souvent impliqués dans les processus d'évaluation des risques et les évaluations des délinquants (p. ex. en ce qui concerne le degré de culpabilité ou les conditions d'incarcération). Comme l'environnement carcéral peut être problématique pour la santé mentale de n'importe quel prisonnier, les services d'aide psychologique sont importants dans ce milieu. L'ennui, l'absence de but, l'isolement par rapport à leur communauté et les incertitudes relatives à leur avenir peuvent porter atteinte à la santé mentale des détenus ⁽⁶⁾, ce qui risque d'avoir des répercussions sur les efforts de réadaptation.



Psychologues

Il est essentiel de reconnaître les traumatismes, en particulier pour les combattants terroristes étrangers de retour de zones de conflit. La radicalisation n'est pas nécessairement liée à un trouble mental ou un diagnostic psychologique/pathologique. Ceci étant, les combattants terroristes étrangers de retour ont souvent été exposés à un niveau élevé de violence et de pression psychologique, et ils peuvent avoir perdu des membres de leurs familles ou des amis au cours du conflit ⁽⁷⁾. En établissement pénitentiaire, les services d'aide psychologique en lien avec les processus de réadaptation doivent prendre ces facteurs en compte et être préparés à travailler avec ce sous-ensemble de détenus, qui peuvent présenter des symptômes aigus de traumatisme susceptibles d'entraver ou d'interrompre le processus de réadaptation.

CONSEILLERS RELIGIEUX

Les conseillers religieux comprennent les prêtres, les imams et les rabbins. Leur rôle est de coordonner les émissions religieuses pour les détenus, ainsi que d'aider et soutenir chaque détenu en lui proposant une orientation spirituelle et des sessions de conseil ⁽⁸⁾ pour l'aider à faire face à ses crises, son développement et ses échecs personnels. Il n'y a pas d'approche européenne commune du conseil confessionnel en milieu carcéral. Dans certains cas, les conseillers religieux travaillent bénévolement ; dans d'autres, ils sont salariés et font partie du personnel pénitentiaire. Les conseillers religieux peuvent également apporter un soutien et des conseils spirituels au personnel pénitentiaire et, si nécessaire, aider les amis et la famille des détenus, que ce soit avant ou après la remise en liberté.



Conseillers Religieux

De nombreux établissements pénitentiaires des États membres ont une longue tradition de lieux de culte, conformément au droit fondamental de la liberté religieuse.

(5) See 'Securitising social work: counter terrorism, extremism, and radicalisation' by J. Finch, J. & D. McKendrick, in *The Routledge Handbook of Critical Social Work*, 2019, pp. 244-255 (S.244).

(6) Voir *Information Sheet : Mental Health and Prisons* par l'Organisation mondiale de la santé. Source : https://www.who.int/mental_health/policy/mh_in_prison.pdf

(7) Voir *Manuel du RAN – Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : Les combattants terroristes étrangers et leur famille* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2017, p. 6. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/ran_br_a4_m10_en.pdf

(8) Sundt, Jody & Dammer, Harry & PhD, Francis. (2002). The Role of the Prison Chaplain in Rehabilitation. *Journal of Offender Rehabilitation*. 35. 59-86. 10.1300/J076v35n03_04.

Traditionnellement, ce sont les divers courants du christianisme qui sont les mieux représentés dans de nombreux États membres, mais d'autres options sont de plus en plus souvent proposées, p. ex. des lieux de culte multiconfessionnels et des services de conseil pour les membres de grands groupes religieux (l'Islam, p. ex.). Avec la montée de l'extrémisme à motivation religieuse, le conseil confessionnel au sein des prisons et après la libération a gagné en attention et en importance. Le rôle de la religion dans ces deux contextes doit cependant être évalué de façon séparée, car la situation y est sensiblement différente ⁽⁹⁾. Pour les délinquants radicalisés et terroristes ayant des convictions religieuses, le conseil religieux peut constituer un soutien supplémentaire efficace pour surmonter les problèmes et faire face aux situations difficiles, grâce à une direction spirituelle.

Les conseillers religieux peuvent soutenir les processus de déradicalisation en modélisant une pensée religieuse multidimensionnelle et différenciée s'opposant aux interprétations dichotomiques, dogmatiques et manichéennes propagées par certains groupes extrémistes. Au fil du temps, cette vision de la religion peut renforcer la résilience de la personne face à l'attrait de réponses et perspectives simplistes et polarisantes. Dans de nombreux États membres, la sélection et le recrutement de conseillers religieux dignes de confiance restent un sujet extrêmement controversé. **La confiance entre les pouvoirs publics et les acteurs religieux** est essentielle à une coopération réussie, en particulier dans des établissements correctionnels tels que les prisons.

Institutions

JUSTICE



Justice

La justice est responsable de l'interprétation et de l'application de la loi. Avant le prononcé d'une sentence, la justice agit en général en deux étapes. La première étape comprend l'enquête, au terme de laquelle l'accusation ou un **tribunal** décide s'il existe des motifs suffisants pour déclencher la deuxième étape, le procès principal.

Les acteurs du système judiciaire comprennent les **juges** et les **jurés**. De nombreux États membres disposent en outre de **procureurs** et parfois d'une **police judiciaire** ou d'une forme similaire de police chargée de maintenir l'ordre au cours de la procédure judiciaire.

Les actions de tous ces fonctionnaires peuvent avoir d'importantes conséquences (négatives ou positives) sur les accusés ou défendeurs, et donc sur le processus de réadaptation. Cependant, la capacité de la justice à favoriser les objectifs de la réadaptation est liée à, et limitée par, la législation ayant cours dans chaque État membre.

Pour les délinquants radicalisés et terroristes, les options autres que les peines de prison (p. ex. des sessions obligatoires de soutien avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent) dépendent de la législation en vigueur. La même chose s'applique au traitement des jeunes délinquants. Dans certains États membres, les peines peuvent être considérablement plus clémentes pour les jeunes que pour les adultes, avec des mesures correctionnelles alternatives/supplémentaires (p. ex. des mesures de justice restaurative, des sessions thérapeutiques ou de conseil imposées par le tribunal, la probation plutôt que l'incarcération). Les lois d'autres États membres peuvent, néanmoins, adopter une attitude plus répressive (p. ex. condamnation de mineurs en vertu des lois applicables aux adultes).

(9) Voir *Le rôle de la religion dans les programmes de sortie et le conseil religieux dans le contexte de la prison et de la probation* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2017, p. 2.

Le système judiciaire doit s'adapter à un type relativement nouveau de défendeur et parfois à une nouvelle législation, quelque fois en « essayant les plâtres », tout en étant confronté à l'attention du public accompagnant la médiatisation des procès pour terrorisme. L'approche adoptée envers les délinquants radicalisés ou terroristes dépend dans une large mesure des objectifs sous-jacents et des principes directeurs de la justice dans l'État membre concerné. La priorité est-elle donnée à la protection de la société, à la resocialisation ou à la sanction ? La réponse à cette question détermine les limites, la portée, la longueur et le type exact des mesures destinées aux personnes condamnées pour des délits extrémistes ou terroristes. En retour, les mesures à la disposition de la justice d'un État membre donné peuvent limiter les résultats possibles de ses processus de réadaptation..

PRISON

Que ce soit au cours de leur détention provisoire ou pendant qu'ils purgent leur peine, l'environnement social des prisonniers comprend essentiellement le **personnel pénitentiaire** et d'autres acteurs liés aux systèmes pénitentiaires (p. ex. **conseillers religieux**, des **psychologues** ou des **travailleurs sociaux**), aux côtés du reste de la population carcérale.



Prison

Le personnel pénitentiaire est en général régulièrement et fréquemment en contact avec les détenus. Le plus souvent, son rôle ne comprend pas la participation active à des programmes de réadaptation destinés à tel ou tel détenu. Ses responsabilités consistent plutôt à assurer la sécurité et le maintien de l'ordre au sein de l'établissement. Le professionnalisme du personnel pénitentiaire contribuant à un « environnement carcéral sain », garantissant la sécurité des détenus ou leur offrant des options pour leur développement professionnel ⁽¹⁰⁾ peut grandement contribuer à la réussite de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ainsi que du travail de réadaptation. Un environnement carcéral plus sain peut être obtenu par une formation du personnel consacrée à des sujets traitant de la radicalisation et de l'extrémisme, ainsi que de la stigmatisation et de la discrimination.

PROBATION

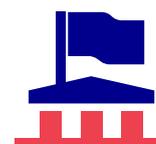
La probation fait référence à la surveillance des personnes dont la condamnation a été suspendue ou qui ont fait l'objet d'une libération conditionnelle. Pour les aider à comprendre le dossier, assurer des périodes de transition harmonieuses et les intégrer à la conception de plans à mettre en œuvre après la libération, les agents de probation doivent être impliqués dès le début, idéalement avant la remise en liberté du détenu. Les peines de prison pour des délits de nature terroriste ou extrémiste ne sont pas nécessairement longues et certains délinquants peuvent être libérés après quelques années. La probation et la prison sont confrontées à des difficultés similaires : il arrive que le personnel ne soit pas suffisamment formé sur la radicalisation et l'extrémisme, ainsi que sur les processus de stigmatisation et de discrimination que peuvent subir les délinquants.



Probation

COLLECTIVITÉS AND AUTORITÉS LOCALES

Les collectivités et autorités locales représentent les plus petites unités administratives d'un État membre. Leur degré d'autonomie s'exerce au niveau local. Des compétences exécutives uniques permettent aux collectivités et autorités locales de jouer un rôle essentiel dans les processus de réadaptation. Il existe souvent des institutions disposant de ressources pour faciliter l'intégration de l'individu dans des contextes fonctionnels



Collectivités and autorités locales

(10) Voir le *Document de travail des praticiens du RAN P&P : Approaches to violent extremist offenders and countering radicalisation in prisons and probation* par R. J. Williams, 2016, p. 6. Source : https://www.repository.cam.ac.uk/bitstream/handle/1810/271624/ran_pp_approaches_to_violent_extremist_en.pdf?sequence=1

locaux (à savoir l'emploi, le logement et la santé). Dans le domaine des collectivités et autorités locales, les acteurs clés de tout processus de réadaptation comprennent les **bureaux d'aide sociale (et pour la jeunesse)**, les **agences pour l'emploi**, les **institutions sanitaires (de l'État)**, les **services de police locaux** et même les **agents de la police de proximité** responsables de la promotion de bonnes relations entre la police et les communautés locales. Le fait de travailler avec d'anciens délinquants radicalisés ou terroristes peut poser d'importants problèmes à ces acteurs. Ils sont souvent obligés d'aller au-delà de leurs expériences et expertise actuelles. Le fait d'intégrer dès le départ des acteurs locaux, dans le cadre d'une coopération interinstitutionnelle axée sur les processus de réadaptation, peut optimiser l'efficacité.

ORGANISATIONS DE MAINTIEN DE L'ORDRE



Organisations de maintien de l'ordre

Les organisations de maintien de l'ordre (p. ex. la police) sont définies comme des organisations publiques se préoccupant essentiellement du maintien de l'ordre public et de la sécurité. Les responsabilités des organisations de maintien de l'ordre et des services de renseignement peuvent se chevaucher. Cette distinction varie d'un État membre à l'autre.

En général, les organisations de maintien de l'ordre n'occupent pas une place centrale dans le contexte de la réadaptation du délinquant. Pour les délinquants radicalisés ou terroristes, ces acteurs peuvent cependant avoir une incidence critique sur les résultats des efforts de réadaptation. Ils évaluent fréquemment le risque qu'ils représentent pour la société et prennent les mesures nécessaires en fonction de ces évaluations. C'est pourquoi il est essentiel d'établir de bonnes structures et procédures de partage d'informations et de confiance entre les différents acteurs. Ceci est d'autant plus important que les délinquants radicalisés ou terroristes se méfient souvent des forces de l'ordre ; cette méfiance peut être renforcée par un endoctrinement idéologique, la propagande extrémiste et/ou l'expérience personnelle. C'est pourquoi il est difficile d'établir les forces de l'ordre comme des partenaires de confiance dans le processus de réadaptation. L'établissement d'une relation de confiance avec les délinquants peut donc être plutôt confié à des praticiens travaillant pour des OSC entretenant des liens étroits avec la police, par exemple.

SERVICES DE RENSEIGNEMENT



Services de renseignement

Le rôle et la fonction exacts des services de renseignement varient d'un État membre à l'autre. En général, leur principal objectif consiste à collecter et analyser des informations, sur la base desquelles les forces de l'ordre peuvent passer à l'action. Les services de renseignement tendent à fonctionner en arrière-plan et interagissent rarement avec le délinquant. Les délinquants se méfient souvent des services de renseignement, au même titre que des forces de l'ordre.

ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



Organisations de la Société Civile

Les organisations de la société civile (OSC) sont des entités non gouvernementales, à but non lucratif, indépendantes des pouvoirs publics et du secteur privé. Elles cherchent à résoudre les problèmes sociaux ou à produire des biens sociaux destinés à répondre aux besoins sociaux auxquels les secteurs public et privé ne répondent pas (suffisamment). Les OSC sont variées et comprennent des initiatives locales, des groupes de soutien, des organisations caritatives, des organisations syndicales, des entreprises solidaires, des fondations et des organisations de mouvement social. Les OSC peuvent agir aux niveaux local, régional, national, transnational ou même mondial.

Le niveau d'implication des OSC dans les processus de réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes dépend du contexte national. Dans certains États membres, les OSC assument de multiples rôles, y compris des tâches relatives à la déradicalisation

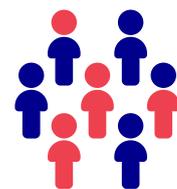
en prison et en période de probation ; d'autres limitent leurs responsabilités au travail communautaire, p. ex. au soutien des familles et communautés liées aux délinquants.

De ce fait, les OSC sont représentées par un éventail de professions telles que les travailleurs sociaux, les psychologues et les conseillers religieux. Leur indépendance à l'égard des pouvoirs publics, et plus particulièrement des services de renseignement, les place dans une position unique pour entrer en contact et s'engager avec les délinquants qui se méfient des agents de l'État. Le potentiel des OSC doit donc être reconnu, en particulier pour initier et soutenir les processus de déradicalisation et de réadaptation.

Environnement social

COMMUNAUTÉS

Les communautés présentent rarement des frontières claires et bien délimitées, mais il existe des éléments de liaison définissant une communauté et reliant leurs membres, comme une proximité géographique, une culture, une langue, une religion partagées, ou des intérêts et activités communs ⁽¹¹⁾. Les communautés peuvent jouer un rôle vital dans la *réintégration sociale* des anciens délinquants. En établissant et renforçant des relations personnelles et de groupe (p. ex. par la participation à des événements sociaux), les communautés peuvent aider les anciens délinquants à (re)trouver un point d'appui en dehors de la prison et à éprouver un sentiment de responsabilité et de réciprocité. L'engagement des communautés dans les processus de réadaptation peut se heurter à un certain nombre de problèmes, comme l'absence d'espaces sûrs pour établir un dialogue avec des personnalités et autorités clés, la peur de la stigmatisation de la communauté dans son ensemble, l'absence de reconnaissance sociale positive, le manque d'accessibilité à des informations crédibles et la méfiance envers les autorités. Les obstacles à la coopération au sein des communautés, et surtout entre les communautés, ont également des répercussions sur ces efforts.



Communautés

FAMILLES

Une famille est ici comprise comme un groupe de personnes liées les unes aux autres, p. ex. par la naissance ou l'adoption, ou rattachées par le mariage ou d'autres relations, la cohabitation ou par une combinaison quelconque de ces éléments. Un mineur est ici défini comme une personne âgée de moins de 18 ans. Sur le plan juridique, il existe entre les États membres des différences quant à l'âge auquel une personne est considérée comme mineure ⁽¹²⁾.



Familles

La remise en liberté d'un délinquant affecte également sa famille, ses amis et plus largement son (ses) cercle social. Pour un individu venant d'être libéré, les membres de la famille sont souvent les derniers contacts de son ancien réseau social. Pour tout processus de réadaptation, ils constituent potentiellement des alliés puissants.

(11) Tiré de *Strengthening community resilience to polarisation and radicalisation* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2017, p. 4. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-yf-and-c/docs/ran_yf_c_strengthening_community_resilience_29-30_06_2017_en.pdf

(12) Tiré de *Working with families and safeguarding children from radicalisation. A step-by-step guidance paper for practitioners and policy-makers* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2017, p. 2. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-h-and-sc/docs/ran_yf-c_h-sc_working_with_families_safeguarding_children_en.pdf

Les recherches indiquent cependant qu'un soutien est nécessaire à leur réussite ⁽¹³⁾. Un accent particulier doit être mis sur le potentiel positif de la famille et sur l'établissement de la confiance. De nombreuses études montrent que l'environnement familial, ainsi que la quantité d'amour, de soin et d'attention reçus, peuvent influencer positivement la résilience d'un individu ⁽¹⁴⁾.

Lorsque l'environnement familial a contribué à l'adoption des convictions extrémistes, il est difficile de l'impliquer dans le processus de réadaptation. Dans ce cas, la réadaptation implique d'équiper mentalement des délinquants qui ont rejeté leurs convictions extrémistes afin qu'ils puissent faire face à un possible rejet de la part de leur famille.

(13) Voir *Formers & familles: Transitional journeys in and out of extremism in the UK, Denmark and The Netherlands* par S. Sieckelinck & M. de Winter, 2015, p. 6. Source : https://www.researchgate.net/publication/283666698_Formers_and_FamiliesTransitional_journeys_in_and_out_of_extremisms_in_the_United_Kingdom_Denmark_and_the_Netherlands

(14) Voir 'Family Resilience' dans *Normal family processes : Growing diversity and complexity* par F. Walsh, 2015. Source : https://www.researchgate.net/publication/232567591_Family_resilience_Strengths_forged_through_adversity

Les sept étapes du processus de réadaptation

1. Le fait d'être jugé : Garde à vue et détention provisoire

- Les conditions peuvent varier considérablement d'un État membre à l'autre : certains appliquent des conditions particulièrement strictes ; certains séparent les délinquants radicalisés ou terroristes du reste de la population carcérale.
- Au cours de cette période, l'objectif réaliste de tout effort de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent consiste à freiner le processus de radicalisation, voire à y mettre fin, jusqu'à ce que les efforts de déradicalisation puissent débiter.

Objectifs et points importants à retenir

Le principal objectif de cette étape est de s'assurer que l'accusé ne nourrisse pas de griefs supplémentaires lors de ses interactions avec les pouvoirs publics et ses représentants, qu'il ne soit pas exposé à d'autres prisonniers radicalisés et n'en subisse pas l'influence au cours de sa détention provisoire, deux éléments qui peuvent alimenter ou aggraver la radicalisation. À cette étape, du fait du principe légal de la présomption d'innocence, il n'est pas possible de mener un travail de réadaptation officiel. Au cours de cette période, les acteurs les plus importants sont les amis et les membres de la famille. Ils peuvent manifester leurs encouragements et leur soutien à l'accusé et contribuer à réduire son niveau de stress et ses craintes quant aux événements qui vont suivre. Pour assurer le succès du processus de réadaptation, il est en outre essentiel de s'assurer que l'accusé ne connaisse pas d'expériences négatives avec les représentants des pouvoirs publics. D'autre part, les besoins aigus (médicaux) pouvant avoir des effets sur la réadaptation, telle qu'une toxicomanie, doivent être pris en compte et traités.

Contexte

S'il existe des motifs sérieux de penser que l'accusé a commis le délit faisant l'objet de l'enquête, la plupart des codes de procédure pénal des États membres fournissent la possibilité d'une détention avant le prononcé d'un jugement et/ou pendant l'enquête en cours. Cette option peut être choisie dans le cas d'allégations ou d'évaluations sérieuses suggérant que l'accusé pourrait récidiver, s'enfuir ou supprimer des preuves au cours de l'enquête et/ou du procès. En général, ce type de détention ou de garde à vue n'est autorisé que pour une durée limitée, à l'issue de laquelle la détention doit être reconsidérée. Les conditions de la garde à vue ou de la détention provisoire varient selon les États membres : certains appliquent des cadres plus souples que ceux imposés aux populations carcérales ordinaires, alors que d'autres imposent des conditions plus strictes telles que l'isolement ou des méthodes d'interception.

Certains États membres séparent l'accusé en détention provisoire de la population carcérale générale ; les mêmes mesures s'appliquent à ceux qui sont condamnés pour des faits liés au terrorisme ou qui sont suspectés de radicalisation. Ils sont parfois placés dans des « quartiers dédiés aux terroristes » ; dans d'autres cas, ils demeurent au sein de la population carcérale générale. Chacune de ces approches présente ses propres caractéristiques, possibilités et problèmes. En plus du stress lié à l'incarcération, les défenseurs placés à l'isolement risquent de souffrir d'un sentiment de solitude. D'autres défenseurs en détention peuvent voir cette séparation comme un traitement de faveur, en particulier si les délinquants radicalisés sont perçus comme bénéficiant

d'un meilleur traitement que les autres détenus. D'un autre côté, les délinquants placés dans la population carcérale générale risquent de rencontrer des difficultés à établir des relations sociales ou d'être vulnérables face à leurs (groupes de) codétenus violents et/ou extrémistes. Inversement, les délinquants radicalisés placés dans la population carcérale générale pourraient exploiter la vulnérabilité d'autres détenus afin de les radicaliser et de les recruter.

Qui est impliqué, et comment ?



Figure 2 Acteurs impliqués : Étape 1 (Le fait d'être jugé)

Au début de cette étape, **les forces de l'ordre** procèdent à des enquêtes pour le compte de l'accusation, en se basant souvent sur des informations communiquées par les **services de renseignement**. Dans le cadre de l'enquête, l'accusé et sa famille, ses amis et collègues peuvent être interrogés. Cela peut avoir un impact important sur l'accusé ainsi que sur sa **famille** et sa **communauté** – qui peut soit augmenter, soit diminuer leur confiance à l'égard des forces de l'ordre et/ou des services de renseignement.

Une fois que l'accusé est placé en détention, les **services d'aide psychologique** de la prison doivent procéder à une analyse des risques et des besoins. La première analyse ou évaluation des risques se penche sur les risques *pour* les détenus, ainsi que sur les risques qu'ils représentent pour les autres (p. ex. le personnel pénitentiaire). Dans certains États membres, les évaluations psychologiques du risque sont menées indépendamment des évaluations des besoins en soins psychologiques (tels qu'une thérapie ou des sessions de conseil). Ces soins psychologiques doivent déterminer les risques encourus par l'accusé

ainsi que ses besoins, ces deux aspects se basant sur ses précédents problèmes de santé mentale et sur les facteurs de stress induits par son nouvel environnement.

De façon similaire, les **travailleurs sociaux** en milieu pénitentiaire ont pour responsabilité d'aider l'accusé à s'adapter au nouvel environnement et à développer des compétences et ressources personnelles positives afin de faire face à la situation. Le travail social destiné à une réadaptation sur le long terme ne peut néanmoins pas commencer avant qu'un verdict n'ait officiellement déterminé la culpabilité. Jusque-là, le défendeur est présumé innocent et ne présente donc pas un besoin de réadaptation.

La justice est responsable du verdict et des conditions qui lui sont attachées. Les trois principaux sous-acteurs de cette catégorie (les **tribunaux**, l'**accusation** et l'**avocat de la défense**) détiennent un pouvoir déterminant sur les défendeurs et leur destin au cours des années à venir, ainsi que sur les futurs processus de réadaptation. Dans de nombreux États membres, les juges ont la possibilité d'imposer, dans le cadre de la sentence, la participation à un programme de désengagement, de déradicalisation ou de réadaptation. Dans les États membres où cela est possible, l'accusation et la défense peuvent, dans le cadre de leurs plaidoiries, proposer au tribunal une participation à de tels programmes, ce qui augmente la probabilité que les défendeurs soient obligés d'y participer.

Le **personnel pénitentiaire ordinaire** joue un rôle vital dans l'établissement d'un environnement carcéral sain propice aux processus de réadaptation. Il est essentiel que les détenus soient correctement traités par le personnel pénitentiaire.

Les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent peuvent également jouer un rôle au cours de la garde à vue et de la détention provisoire. Ils peuvent aider les familles à faire face à la détention d'un de leurs membres et commencer à préparer les conditions favorables à une déradicalisation réussie. Les familles ou les autorités de l'État membre peuvent leur demander de collaborer avec les défendeurs. L'implication des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent est souhaitable ; elle pose néanmoins des problèmes. À ce jour, peu d'États membres de l'UE ont procédé ainsi. Si ces spécialistes sont impliqués au cours de cette étape, il est important que des directives claires et des voies de communication ouvertes soient établies entre eux, les forces de l'ordre et le système judiciaire. Si tel n'est pas le cas, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent risquent de perdre la confiance des accusés. Pour les spécialistes s'engageant à ce stade, une option consiste à proposer un soutien psychosocial général, strictement distinct de l'étiquette de déradicalisation et de son contenu. Dans de tels cas, ils ne seront pas autorisés à aborder les délits de nature extrémiste mais aideront les accusés à s'adapter au nouveau contexte et à faire face au stress. Cela facilitera l'engagement dans la déradicalisation à un stade ultérieur, car une relation de confiance aura déjà été établie.

Pour ceux qui ont des convictions religieuses, un **conseil religieux** peut être utile pour faire face à la détention. Dans les cas où les accusés ou défendeurs adhèrent à une idéologie extrémiste d'inspiration religieuse, les conseillers religieux peuvent également proposer des interprétations alternatives et non polarisées des idées religieuses, contrastant avec l'idéologie extrémiste. Les conseillers religieux peuvent alors s'avérer être des alliés potentiels dans le travail de déradicalisation.

À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?

Tableau 1 Outils et méthodes pour la réadaptation :

Étape 1 (Le fait d'être jugé : Garde à vue et détention provisoire)

ÉTAPE 1 - LE FAIT D'ÊTRE JUGÉ : GARDE À VUE ET DÉTENTION PROVISOIRE	
<p>Organisations de maintien de l'ordre</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtent et collectent des informations. • Trouvent d'autres délinquants susceptibles d'être impliqués. • Évitent la stigmatisation des accusés et des défenseurs, ainsi que de leurs familles et communautés. • S'efforcent d'établir de bonnes relations avec toutes les communautés de la zone concernée, p. ex. par le biais de la police de proximité.
<p>Services de renseignement</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtent et collectent des informations. • Partagent des informations pertinentes avec les forces de l'ordre et la justice, et dans l'idéal avec les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
<p>Justice</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Détermine les peines, p. ex. le type et la durée d'une condamnation. • Définit des conditions, p. ex. une participation obligatoire à des programmes de déradicalisation. • Garantit les principes d'un procès équitable.
<p>Systèmes pénitentiaires</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent un environnement carcéral sain. • Forment leur personnel à travailler efficacement avec ce type de délinquant. • Préviennent/traitent les problèmes de stigmatisation et de racisme dus au personnel et aux autres prisonniers..
<p>Familles</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherchent l'aide d'un spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ainsi qu'un soutien familial pour accompagner la déradicalisation et la (ré) intégration de leur parent. • Ne rejettent pas le parent concerné, n'engagent pas de confrontation directe avec lui ou elle.
<p>Communautés</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • S'efforcent de soutenir les défenseurs au cours du procès, moralement et par le biais de témoignages. • Si possible, ne coupent pas les liens avec les défenseurs, mais au contraire soutiennent ces derniers au cours de leur (ré)intégration et déradicalisation.

ÉTAPE 1 - LE FAIT D'ÊTRE JUGÉ : GARDE À VUE ET DÉTENTION PROVISOIRE

Spécialistes de la prévention
et de la lutte contre
l'extrémisme violent



- Établissent un premier contact avec les défenseurs, si possible.
- Réalisent une première évaluation des besoins et des ressources, en coopération avec des travailleurs sociaux.
- Établissent un premier contact avec les communautés et les familles, proposent un soutien en fournissant des informations relatives au procès, à l'idéologie et à la couverture médiatique.
- Évaluent si les membres de la famille peuvent être utiles au processus de déradicalisation ou s'il existe un risque qu'ils puissent le compromettre. Se coordonnent avec les travailleurs sociaux.
- Autonomisent les membres positifs de la famille afin qu'ils soutiennent le défendeur et contribuent à sa déradicalisation, p. ex. en leur expliquant comment interagir en évitant les confrontations.
- Pour éviter tout conflit d'intérêts entre les besoins de la personne et les limites légales ou les enjeux sociétaux, il est nécessaire de suivre des directives claires pour travailler avec les défenseurs.
- Soutiennent les communautés face à l'attention du public et à une possible couverture médiatique.

Travailleurs sociaux



- Aident les délinquants à s'adapter à la détention et/ou l'environnement carcéral.
- Établissent un premier contact avec les délinquants.
- Réalisent une première évaluation des besoins et des ressources, en coopération avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
- Aident les défenseurs à répondre à leurs besoins, en cherchant à les rendre autonomes et stables.
- Déterminent si les familles peuvent être utiles au processus de (ré)intégration. Se coordonnent avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
- S'efforcent d'autonomiser les membres positifs de la famille afin qu'ils soutiennent les défenseurs et préviennent l'apparition de griefs supplémentaires.

Psychologues



Thérapeutes :

- établissent un premier contact et déterminent l'existence de problèmes psychologiques sous-jacents ;
- démarrent une thérapie.

Psychologues réalisant l'évaluation :

- il peut leur être demandé d'évaluer les défenseurs, afin de déterminer s'ils sont mentalement en mesure d'être soumis à une procédure légale et de supporter l'incarcération et la détention provisoire.
- réalisent une évaluation des risques.

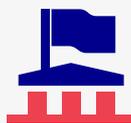
ÉTAPE 1 - LE FAIT D'ÊTRE JUGÉ : GARDE À VUE ET DÉTENTION PROVISOIRE

Conseillers religieux



- Si nécessaire, peuvent apporter un soutien aux familles, aux communautés et aux défenseurs.

Autorités locales



- Mettent en place des partenariats avec les groupes et leaders communautaires afin d'établir des programmes pour prévenir une aggravation de la radicalisation au sein des communautés locales.
- Apportent aux communautés les ressources financières et humaines nécessaires pour mettre en œuvre des plans éducatifs et assister les familles en difficulté.
- Forment le personnel à éviter la stigmatisation.

Les acteurs concernés doivent bénéficier (ou en avoir déjà bénéficié) d'une formation professionnelle destinée à développer leurs connaissances et compétences dans les domaines de la radicalisation et de l'extrémisme. Il est essentiel d'informer les juges, les procureurs, le personnel pénitentiaire et les fonctionnaires de police des possibles motivations qui sous-tendent les actions extrémistes ainsi que de leur propre potentiel professionnel pour influencer positivement les futures actions des défenseurs. **Il est également essentiel que le personnel pénitentiaire comprenne son rôle dans la réadaptation ainsi que les facteurs susceptibles de conduire les défenseurs à accumuler de nouveaux griefs à l'égard de l'État et des pouvoirs publics.**

Au cours de cette phase, dans l'absence probable de spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, le travail social en prison peut prendre en charge les défenseurs et entrer dans un processus de dialogue destiné à les aider à s'adapter et à minimiser leurs griefs (perçus). Si des problèmes mentaux sont détectés, il sera nécessaire de dispenser des soins psychologiques adaptés. Comme les **systemes pénitentiaires** se caractérisent encore par un personnel essentiellement masculin, la prise en compte du genre constitue une question importante. Le personnel doit bénéficier d'une formation appropriée, il faut recruter plus de personnel féminin et les possibles abus de pouvoirs relatifs au genre doivent être réduits au minimum.

Dans l'idéal, le travail de déradicalisation, qui constitue le prérequis à la réussite de tout processus de réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes, doit démarrer le plus tôt possible, en particulier lorsque la personne concernée est incarcérée. Même si la cour ne peut pas encore imposer leur participation, les familles peuvent présenter au défendeur et à son avocat des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, afin qu'ils fassent appel à leurs services. En général, les familles doivent être impliquées dans toute la mesure du possible (suite à une analyse destinée à déterminer si elles peuvent constituer des acteurs positifs qui encourageront le changement ; Voir La pratique en action, Encadré 00).

Encadré 5 L'absence de motivation

Lorsqu'une personne ne voit aucune raison de changer, il est probable que le processus de réadaptation échouera. Dans le cadre du jugement ou des conditions, il est possible d'obliger une personne à participer à un programme, de voir un professionnel, ou d'interdire tout contact avec les milieux extrémistes. Même si cela peut ouvrir des portes pour travailler avec elle, l'existence d'une motivation intrinsèque est nécessaire, en particulier en matière de déradicalisation. Il y a des cas où le délinquant terroriste refuse sèchement de s'engager et qu'il accepte les conséquences de son refus (pas de libération anticipée). D'autres se montrent moins

agressifs et obtempèrent ; s'ils ne posent pas de problèmes supplémentaires, ils ne montrent par ailleurs aucun signe montrant leur motivation à changer.

Compte tenu du risque pour la société (carcérale) et de l'énorme impact sur le bien-être du délinquant et sur son environnement social, il n'est pas envisageable d'accepter qu'un individu ne soit pas motivé par sa réadaptation.

Points à prendre en compte :

- les facteurs internes faisant que les personnes hésitent à changer, p. ex. le fait de ressentir de la honte, de la culpabilité, une faible estime de soi, de l'apathie ;
- les facteurs externes les mettant sous pression, p. ex. l'insécurité (perçue) dans l'établissement pénitentiaire ou l'attention que leur accordent les mouvements extrémistes ou leurs opposants ;
- le rejet des représentants de l'État ou des personnes travaillant ou coopérant avec eux ;
- les problèmes de confiance et la désillusion en général : dans certains cas, ces facteurs contribuent au fait que les personnes rejoignent un groupe extrémiste ; dans d'autres cas, ils surviennent une fois qu'ils appartiennent au groupe. Souvent, cette méfiance est le résultat d'événements subis dans l'histoire personnelle de l'individu et son développement biographique.

L'absence de motivation intrinsèque ne correspond pas un état d'esprit définitif. La confiance en soi et la confiance dans les autres peuvent évoluer avec le temps. Il est donc important d'essayer d'établir et d'entretenir des relations. Cela peut être en soi un moyen de créer une ouverture cognitive vers le changement. Cela permet également aux acteurs d'avoir un impact important à un moment décisif pour l'individu et peut provoquer une dynamique de changement, que ce soit dans une direction positive ou négative.

Au cours des dernières étapes de la réadaptation, la motivation intrinsèque prend de plus en plus d'importance dans la mesure où l'assistance se réduit et que les limites et conditions définies dans le cadre de la sentence parviennent à leur terme. À ce stade, le changement nécessaire consiste à passer du fait d'être ouvert à la motivation à celui d'être capable d'une auto-motivation indépendante.



Encadré 6 Étude de cas :

Étape 1 (Le fait d'être jugé : Garde à vue et détention provisoire)

Histoire et défis

J. est en détention provisoire, dans l'attente d'un procès. Au cours du procès, il montre des signes de remords, mais continue à sympathiser avec la cause. Il ne comprend pas en quoi le soutien apporté à ses frères et sœurs qui souffrent constitue un crime. Il est régulièrement appelé par ses amis, alors que sa famille s'est retirée par peur d'être stigmatisée au sein de sa communauté. À l'issue du procès, J. a été condamné à 3 ans d'emprisonnement.

Que faire ?

- Impliquer la famille et la communauté et collaborer avec elles. Cela peut se faire en mettant en œuvre des « conférences de cercle social » (voir la Pratique en action, encadré 7). [agents de probation ; travailleurs sociaux ; spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; familles ; communautés ; justice ; psychologues]
- Assurer un traitement équitable de l'accusé/défendeur ; éviter de provoquer chez l'accusé de l'hostilité et de la méfiance à cause d'une stigmatisation par des

agents publics (environnement carcéral équitable). [organisations de maintien de l'ordre ; justice ; systèmes pénitentiaires]

- Empêcher que l'accusé/défendeur entre en contact avec d'autres personnes radicalisées ; assurer une stricte surveillance des interactions avec les groupes d'amitié. [travailleurs sociaux ; organisations de maintien de l'ordre ; direction des établissements pénitentiaires ; spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent]

N'oubliez pas !

- Le défendeur n'évolue pas dans un cadre familial ; il est vulnérable et peut se sentir stressé et menacé.
- Le défendeur peut prétendre montrer des signes de remord afin d'obtenir un allègement de peine.
- À ce stade, certains acteurs (comme les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent) ne doivent travailler avec le défendeur que dans le cadre d'un accord juridique de confidentialité, afin de ne pas être appelé comme témoin et miner ainsi les relations et la confiance en train de s'établir.

Quels sont les défis ?

CONFIANCE

Les défendeurs peuvent hésiter à accorder leur confiance aux spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, particulièrement au cours du procès. Chez le défendeur, la peur d'être espionné par ce spécialiste, ou la possibilité que ce dernier soit appelé à témoigner et divulgue au tribunal des informations hautement confidentielles, l'emportent souvent sur la perspective d'une collaboration positive à long terme. Un moyen de contourner ce problème est d'accorder une forme de droit de confidentialité aux spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, en rapport avec toutes les questions sans lien direct avec des actions criminelles, passées ou futures. De cette façon, le processus de déradicalisation peut commencer avant même le jugement, pour déboucher éventuellement sur un processus complet de réadaptation après le verdict.

STIGMATISATION

Comme il s'agit de l'étape au cours de laquelle certains individus seront incarcérés pour la première fois, elle représente une ouverture cognitive ou émotionnelle. Les expériences négatives constituent une menace particulièrement grave pour la réussite de la réadaptation. La mise en place d'un « environnement carcéral sain » est un élément clé et une condition préalable pour régler ce problème et prévenir une aggravation de la radicalisation ⁽¹⁵⁾. Pour tous les acteurs impliqués, et particulièrement ceux qui représentent une autorité publique, il est essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les défendeurs ne sont pas stigmatisés ou persécutés du fait de leur genre, de leur religion ou de leur origine ethnique. La stigmatisation (réelle ou perçue) est souvent un facteur décisif dans la façon de penser des personnes radicalisées. Les agents publics doivent s'efforcer de combattre les manifestations de stigmatisation, donner l'exemple et préserver un haut niveau de moralité.

(15) Voir 'Approaches to Violent Extremist Offenders and Countering Radicalisation in Prisons and Probation,' par Ryan J. Williams, 2016, p. 6. Source : https://www.repository.cam.ac.uk/bitstream/handle/1810/271624/ran_pp_approaches_to_violent_extremist_en.pdf?sequence=1

RISQUES ET RETOURS LIÉS À L'IMPLICATION DE LA FAMILLE

Les familles et les communautés peuvent avoir une influence positive sur le défendeur, en lui apportant un soutien moral et affectif pendant cette période d'incertitude. D'un autre côté, certains membres de la famille et les communautés environnantes risquent de retirer le soutien accordé à l'accusé à la lumière de leur(s) crime(s) présumé(s). Cette absence de soutien peut être un facteur contribuant à une aggravation de la radicalisation. C'est pourquoi les familles doivent être soutenues dès le tout début, de façon à ce qu'elles puissent à leur tour soutenir le défendeur.

Certaines familles et/ou communautés sympathisent avec les idées extrémistes. Dans ce cas, une évaluation doit être réalisée pour déterminer si leur implication est possible et sûre ; si tel est le cas, il faut alors identifier les membres de la famille ou de la communauté devant être impliqués. Il peut s'avérer que les familles ou les communautés ne peuvent tout simplement pas être impliquées, ou au contraire que la collaboration de certains de leurs membres est considérée comme sûre. D'autre part, le possible impact négatif des contacts avec la famille doit être abordé avec l'accusé/défendeur. Si la relation établie n'est pas encore assez stable pour aborder ce sujet épineux, celui-ci devra être abordé à un stade ultérieur du processus.

Indicateurs de changement positif

Si, à l'issue de cette étape, les délinquants restent ouverts ou acceptent l'idée d'une participation à un programme de réadaptation, cela constitue un signe extrêmement positif. À ce stade, les programmes de réadaptation reposent sur des bases juridiques limitées. On considère donc comme une réussite que les délinquants ne soient pas plus radicalisés à la fin de cette étape qu'à son début, et d'avoir pu identifier dans leur environnement social des personnes susceptibles de soutenir les efforts de réadaptation.

La pratique en action

Encadré 7

La pratique en action Conférence des cercles sociaux (Autriche) :

Conférence des cercles sociaux (Autriche) ⁽¹⁶⁾

Mis en place depuis : 2014

Information tirée de la Collection RAN des approches et méthodes :

Les **conférences des cercles sociaux**, destinées aux personnes en **détention provisoire**, sont organisées par NEUSTART, une organisation sans but lucratif autrichienne financée par le Ministère de la justice autrichien. Elles offrent aux personnes accusées la possibilité d'élaborer un plan obligatoire pour assurer leur avenir après leur remise en liberté.

Pour élaborer ce plan, l'accusé/défendeur collabore avec son réseau (cercle) social. Le plan est ensuite envoyé au juge. Il doit contenir des informations supplémentaires pour aider ce dernier à prendre une décision et se prononcer sur le plan. Un coordinateur organise une conférence des cercles sociaux sur une journée complète environ (8 heures).

(16) Voir *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism – Collection RAN des approches et méthodes* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019, pp. 654f. 689

Des agents de probation contrôlent la conformité du plan avec les conditions de la libération, puis sa mise en œuvre. La méthode bénéficie aux individus radicalisés en les aidant à développer une stratégie ou un plan englobant vie quotidienne, travail, emploi, logement etc., ainsi que leur réseau social et les professionnels associés.

La conférence des cercles sociaux est organisée par un coordinateur qui met sur pied la rencontre. Dans le cadre de la conférence des cercles sociaux et du plan élaboré, les individus radicalisés sont tenus de s'acquitter des conditions du plan. De cette façon, il est possible de prévenir leur retour vers des environnements radicalisés, ce qui constitue l'amorce d'une amélioration. Des agents de probation participent à la conférence et formulent les principales préoccupations relatives à la remise en liberté et à la récidive. Le plan doit tenir compte de ces préoccupations.

Pour le mettre en pratique, il est impératif de se mettre en relation avec le Ministère de la justice afin de s'assurer que les conférences des cercles sociaux peuvent être organisées en prison. Les possibilités de conférence des cercles sociaux sont déterminées par les juges. Les coordinateurs organisant la conférence sont formés dans des ateliers et des séminaires, ainsi que par d'autres coordinateurs ayant une expérience dans la mise en pratique de cette méthode.

'Les « conférences des cercles sociaux » peuvent être utilisées au cours du procès et pendant la détention provisoire, mais également pendant la planification de la libération. Au cours de cette planification, les détenus collaborent avec leur réseau (ou cercle) social afin d'élaborer ce plan, qui sera présenté au juge déterminant les conditions de la remise en liberté. Ce type de conférence est organisé par deux coordinateurs. En plus de la conférence des cercles sociaux, une conférence de suivi est organisée 6 mois plus tard. Dans le cadre de cette conférence de suivi, les délinquants et les participants font le point sur le plan et discutent de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bernd Glaeser
bernd.glaeser@neustart.at
+43 154595601201
<http://www.neustart.at/at/en/>

2. Une nouvelle réalité : L'accueil

- Un environnement carcéral sain est une base importante pour la réussite des mesures de réadaptation.
- Il est probable qu'il apparaîtra des crises personnelles qui devront être surmontées.
- Des ouvertures cognitives dues à des changements de circonstances apparaîtront probablement et elles devront être exploitées à bon escient.

Objectifs et points importants à retenir

Le principal objectif de cette étape est de faciliter la transition harmonieuse des délinquants vers la prison, en développant leur confiance à l'égard du personnel pénitentiaire et des autres acteurs. Cela ouvrira la voie à l'acceptation et à la participation à des mesures de réadaptation, y compris à des programmes de déradicalisation. Un environnement carcéral sain est un facteur essentiel du succès.

Contexte

Les délinquants condamnés sont maintenant des « détenus », privés de leur liberté et incarcérés contre leur volonté ⁽¹⁷⁾. L'étape de l'accueil décrit les jours ou semaines suivant immédiatement l'admission en prison. Dans certains États membres, les détenus condamnés pour des délits de nature extrémiste ou terroriste peuvent être envoyés dans une prison ou un quartier/unité spécifiquement dédiés aux délinquants radicalisés et terroristes. Ces unités peuvent être davantage différenciées, p. ex. pour séparer les délinquants extrémistes islamistes et djihadistes des extrémistes de droite. Le jour où les détenus entrent en prison doit également marquer le début d'efforts de réadaptation complets et bien structurés.

Au cours de cette étape, les détenus sont mis en présence du reste de la population carcérale, ou de la population présente dans la même unité ou quartier. On leur attribue une cellule dotée des commodités de base, qu'ils partagent parfois avec d'autres détenus. Des évaluations initiales sont réalisées pour de futures affectations à des emplois au sein de la prison ou pour des possibilités de formation professionnelle. C'est peut-être la première fois qu'ils rencontrent les détenus qui formeront leur communauté dans un avenir prévisible

(17) See the definition of 'Prisoner', in Merriam-Webster's online dictionary. Accessed 23 July 2019. Retrieved from <https://www.merriam-webster.com/dictionary/prisoner>

Qui est impliqué, et comment ?

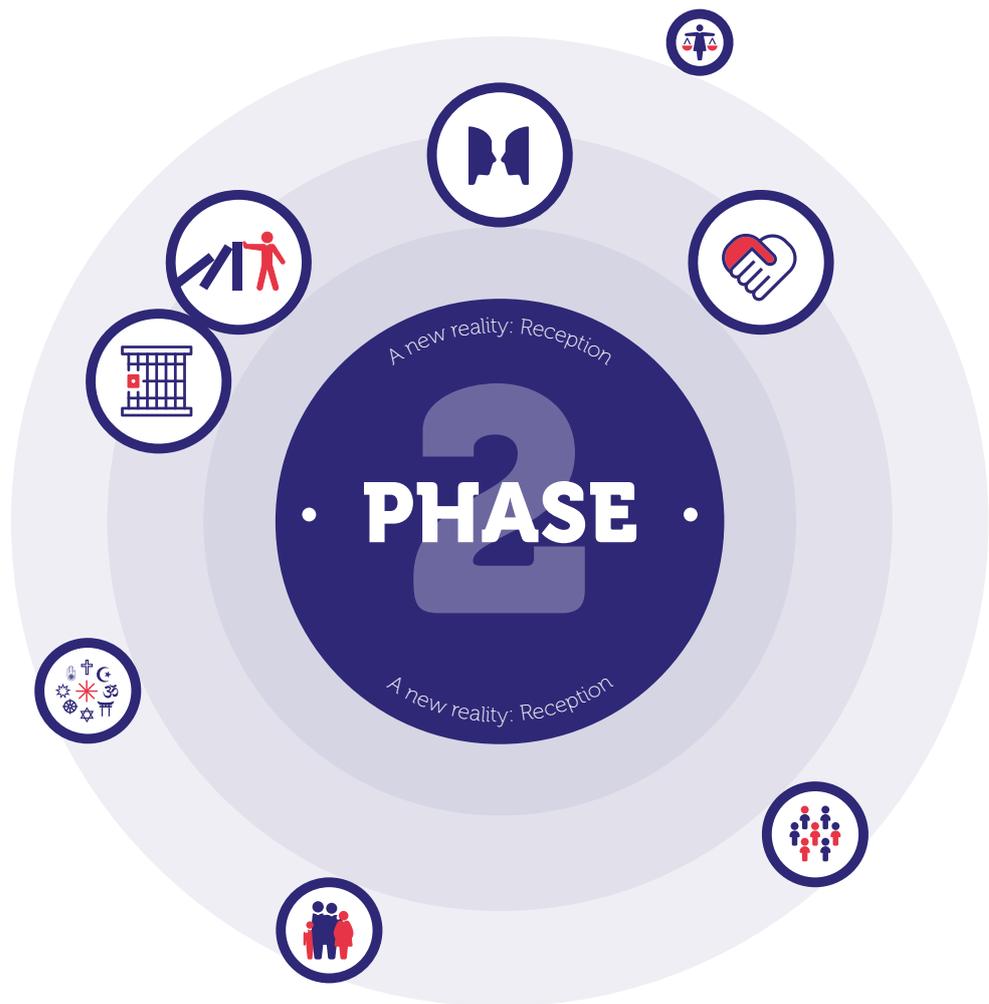


Figure 3 Acteurs impliqués : Étape 2 (Une nouvelle réalité : L'accueil)

Une fois le verdict prononcé, les conditions de détention dépendent largement des spécificités du jugement et de l'environnement carcéral dans lequel sont placés les délinquants. Le rôle d'autorité et d'influence passe du **système judiciaire** à l'**administration et au personnel pénitentiaires**. Dans le cas d'une situation d'isolement cellulaire, les seules interactions sociales réelles et continues du détenu se feront avec le **personnel pénitentiaire**.

Dans l'idéal, les **travailleurs sociaux** et les **spécialistes de la prévention et de la lutte contre la violence extrémiste** commenceront à ce stade à jouer un rôle majeur. Au cours de l'incarcération, les travailleurs sociaux cherchent à développer les perspectives de réintégration des détenus après leur remise en liberté (p. ex. en soutenant des efforts de formation pédagogique et professionnelle). Les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent soutiennent le travail social en le complétant par des efforts de déradicalisation menés avec les délinquants, sans lesquels le travail de (ré)intégration social n'aurait pas de sens.

Les détenus connaissant des problèmes de santé mentale doivent bénéficier d'un traitement **psychologique** ou psychiatrique. Dans les rares cas où la radicalisation vers l'extrémisme (violent) semble liée à un problème de santé mentale, et s'ils ne sont pas formés aux questions relatives à l'extrémisme, les **psychologues** doivent coopérer avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.

Le conseil religieux peut aider les détenus à s'adapter à leur nouvel environnement et potentiellement soutenir les efforts de déradicalisation grâce à la remise en question des idées extrémistes reposant sur des convictions religieuses.

Selon les conditions de la condamnation des détenus, il est possible de maintenir divers niveaux de contact avec des membres de la famille ou de la communauté. Actuellement, certains États membres autorisent un contact par des systèmes d'appel vidéo, alors que d'autres ont recours à des visites en personne. Les appels vidéo peuvent constituer une bonne méthode pour lutter contre les sentiments de détachement et maintenir des relations familiales fortes tout au long de l'incarcération ; lorsque les détenus purgent des longues peines, la fréquence des visites en personne diminue souvent au fil du temps. L'affaiblissement des liens sociaux peut raviver les processus de radicalisation et avoir des conséquences négatives sur les efforts de réadaptation.

À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?

Tableau 2 Outils et méthodes pour la réadaptation : Étape 2 (Une nouvelle réalité : l'accueil)

ÉTAPE 2 - UNE NOUVELLE RÉALITÉ : L'ACCUEIL	
<p>Justice</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Influence positivement le verdict et la réception des objectifs de réadaptation.
<p>Systemes pénitentiaires</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent un environnement carcéral sain. • Forment leur personnel à travailler efficacement avec ce type de détenu. • Préviennent/traitent les problèmes de stigmatisation et de racisme dus au personnel et aux autres prisonniers.
<p>Familles</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Avec le soutien de spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, continuent de collaborer avec des membres de la famille. • Ne rompent pas les liens ; conservent une relation positive pour soutenir le processus de réadaptation, particulièrement pendant cette période d'ajustement.
<p>Communautés</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne coupent pas les liens avec les familles des délinquants radicalisés ou terroristes. Les soutiennent tout au long de ces moments difficiles. • Si possible, ne rompent pas les liens avec le prisonnier. Le soutiennent au cours de son (ré)intégration et de sa déradicalisation..
<p>Travailleurs sociaux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Aident les délinquants à s'adapter à la détention et/ou l'environnement carcéral. • Soutiennent les détenus pour répondre à leurs besoins et améliorer leur autonomie et leur stabilité. • Commencent à élaborer des plans pour engager les détenus dans une formation pédagogique ou professionnelle. • Le cas échéant, continuent à autonomiser les membres positifs de la famille afin de soutenir les défenseurs et d'éviter de futurs griefs.

ÉTAPE 2 - UNE NOUVELLE RÉALITÉ : L'ACCUEIL

Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent



- Réalisent une évaluation des besoins et des ressources en coopération avec les travailleurs sociaux et les psychologues (si cela n'a pas été fait au cours de l'Étape 1).
- Débutent le travail de déradicalisation en tête-à-tête ou en groupe, selon l'évaluation préalablement réalisée.
- Autonomisent les membres positifs de la famille afin de soutenir le détenu et de contribuer à sa déradicalisation, p. ex. en leur expliquant comment interagir en évitant les confrontations.
- Pour éviter tout conflit d'intérêt, il est nécessaire de suivre des directives claires pour travailler avec les détenus.
- Soutiennent les communautés face à l'attention du public et à une possible couverture médiatique.

Psychologues



Thérapeutes :

- le cas échéant, commencent à travailler sur les problèmes psychologiques sous-jacents ;
- se penchent sur les facteurs de stress probables liés à l'incarcération, en fonction des problèmes propres à l'individu, p. ex. :
 - difficultés à s'adapter aux structures quotidiennes,
 - problèmes potentiels avec d'autres détenus,
 - problèmes de gestion de la colère,
 - tendances dépressives ;
- réalisent une évaluation des besoins et des ressources et coopèrent avec les travailleurs sociaux, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et les agents de probation, afin d'élaborer des plans personnalisés pour des mesures pédagogiques, de formation professionnelle et autres.

Psychologues réalisant l'évaluation :

- réalisent une évaluation des risques ;
- informent les autres acteurs des résultats de l'évaluation afin qu'ils puissent être intégrés à l'élaboration des plans mis en œuvre pendant l'incarcération.

Conseillers religieux



- Si nécessaire, soutiennent les familles, les communautés et les défenseurs.
- Soutiennent les processus de déradicalisation en modélisant une pensée religieuse multidimensionnelle et différenciée s'opposant aux interprétations dichotomiques et manichéennes.

Autorités locales



- Mettent en place des partenariats avec les groupes et leaders communautaires afin d'établir des programmes pour prévenir une aggravation de la radicalisation dans les communautés locales.
- Apportent aux communautés les ressources financières et humaines nécessaires pour réaliser des plans éducatifs et assister les familles.
- Forment le personnel à éviter la stigmatisation.

À ce stade, que la personne ait déjà été détenue ou qu'elle le soit pour la première fois, il faut débiter une procédure de gestion des risques. Celle-ci comprend trois

étapes successives : surveillance, évaluation et atténuation, ⁽¹⁸⁾ initiées par la direction pénitentiaire. La surveillance des risques doit commencer immédiatement, pour déboucher sur une première évaluation. L'évaluation des risques s'attache ensuite au risque présenté par le détenu, afin de régler les problèmes de sécurité. Les résultats de la première évaluation peuvent déboucher sur la détermination des premières mesures d'atténuation des risques, qui sont susceptibles d'entraîner un (ré)ajustement des conditions d'incarcération. Si des procédures d'évaluation des risques ont déjà été suivies avant l'incarcération, une communication interinstitutionnelle est nécessaire pour s'assurer que toutes les parties disposent d'une vue d'ensemble des risques potentiels.

'Pour traiter avec des délinquants extrémistes violents, il est essentiel d'établir avec eux des relations quotidiennes basées sur le respect, l'engagement et le professionnalisme du personnel pénitentiaire, ainsi que sur des mesures de sécurité dynamiques.'

Torben Adams, co-président du groupe de travail P&P (Prison and Probation) du réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN)

Il faudra ensuite réaliser une autre évaluation basée sur les besoins et les ressources du détenu, ainsi que sur les risques auxquels il est lui-même confronté. Cette deuxième évaluation ne constitue pas une mesure de sécurité, mais plutôt une évaluation pédagogique et de travail social. Une communication ouverte entre les équipes réalisant les deux évaluations (en tant qu'acteurs égaux) favorise néanmoins le futur succès de la réadaptation.

Chaque système pénitentiaire doit soit utiliser ses propres spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, soit collaborer avec des spécialistes externes. Cette dernière option peut être préférable pour maintenir, aux yeux du délinquant, une distinction claire par rapport aux responsabilités des forces de l'ordre. Ces spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent peuvent alors être en charge de la formation du personnel pénitentiaire, sur les questions relatives aux idéologies extrémistes.

En plus de la formation et de la qualification du personnel, la déradicalisation et d'autres mesures de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent doivent également être entreprises à ce stade. Celles-ci comprennent des programmes de déradicalisation impliquant des sessions de conseil en tête-à-tête avec le détenu, ainsi que des formations de groupe pour les délinquants radicalisés ou terroristes, ou les sympathisants favorables aux idéologies extrémistes. Ces mesures doivent être conduites par des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. D'autre part, les travailleurs sociaux, psychologues et éducateurs travaillant au sein de la prison doivent œuvrer au développement des capacités individuelles et sociales qui faciliteront l'intégration fonctionnelle du détenu après sa remise en liberté. La déradicalisation vise également à assurer la (ré)intégration sociale de l'individu au sein de sa communauté. Lorsque la communauté risque d'exercer une influence négative sur la capacité du délinquant à se déradicaliser, celui-ci doit anticiper la perspective d'une relocalisation. Les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, les travailleurs sociaux et les psychologues doivent tous collaborer de façon étroite.

(18) Voir *Quel est le rôle de la police dans la resocialisation des anciens délinquants terroristes et dans la gestion des risques après leur libération ?* par S. Lenos et Q. Smit, 2019, p. 2. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-pol/docs/ran_pol_role_do_police_play_in_resocialisation_marseille_20190520_en.pdf

Il est vital d'initier toutes ces actions le plus tôt possible, afin de limiter le risque que les détenus ne se radicalisent encore plus en prison.



Encadré 8 Étude de cas : Étape 2 (Une nouvelle réalité : l'accueil)

Histoire et défis

J. est maintenant en prison. Sa première journée est éprouvante ; il pleure beaucoup, en sachant que les autres détenus peuvent le voir. Le fait de savoir qu'il doit passer 3 ans en prison le démoralise, tout en suscitant sa colère. Il se méfie du personnel pénitentiaire et des autres détenus, particulièrement lorsqu'on lui pose des questions relatives à ses croyances, ce qui l'exaspère. J. a clairement le sentiment qu'il ne peut leur faire confiance. Il exprime parfois un sentiment d'insécurité et de solitude. J. a été placé dans la population carcérale générale, car il ne semble pas représenter un risque de radicalisation de ses codétenus. Il se tient à l'écart des autres et peine à constituer un nouveau réseau social.

Que faire ?

- Exposer dans le détail des recommandations et des règles claires, impartiales et structurées pour vivre dans un environnement carcéral. Il est essentiel de former à l'avance le personnel pour travailler avec ce type de délinquant. [systèmes pénitentiaires ; spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent]
- Organiser une rencontre avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, afin d'établir un premier contact et un partenariat. [spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; direction pénitentiaire]
- Évaluer les besoins des détenus et leur proposer de suivre une formation ou d'effectuer un travail au sein de la prison. [travailleurs sociaux]
- En collaboration avec les détenus, planifier dès que possible des objectifs au cours de l'incarcération, afin de prévenir une dépression et des sentiments de désœuvrement et d'inutilité. [spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; travailleurs sociaux]
- Intégrer la famille, organiser des visites et montrer aux détenus qu'ils ne sont pas seuls dans cette situation. [spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; travailleurs sociaux]
- Évaluer le besoin d'un traitement psychologique/thérapeutique ainsi que le niveau de menace. [psychologues]
- Si nécessaire, proposer aux détenus un soutien moral et une aide spirituelle. [conseillers religieux]

N'oubliez pas !

- Les premiers jours d'incarcération peuvent être difficiles pour les détenus ; ne les mettez pas sous pression.
- Proposez-leur de les aider. Dans cette situation, les détenus peuvent demander un soutien ; plus tard, ils se souviendront de l'aide qu'ils ont reçue.
- S'assurer du bien-être des détenus peut contribuer à lutter contre les préjugés à l'égard de personnes perçues comme étant des ennemis.
- Collaborez avec les autres acteurs ; chaque acteur dispose de compétences et de ressources qui peuvent s'avérer utiles.

Quels sont les défis ?

LES CODÉTENUS EXTRÉMISTES

Les délinquants jeunes, inexpérimentés et influençables risquent de s'engager plus activement dans des actions extrémistes si des réseaux ou groupes extrémistes sont bien implantés dans un établissement pénitentiaire. Dans ce cas, les efforts des travailleurs sociaux et/ou des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent pour établir une relation avec les détenus sont compromis. Selon le niveau de médiatisation de leur procès, les détenus radicalisés et terroristes peuvent déjà être connus de la population carcérale. Une exposition importante peut les rendre plus vulnérables à la violence des autres détenus mais peut également procurer une plate-forme aux détenus radicalisés en quête d'attention et de renommée. Cette visibilité représente un risque pour le bien-être (physique) des détenus et la population carcérale générale, qui peuvent subir des pressions pour défendre les valeurs extrémistes.

MÉFIANCE ENVERS LES ACTEURS DE L'ÉTAT

Il est courant que les individus engagés dans l'extrémisme manifestent un manque de confiance à l'égard des autorités des États membres et de leurs représentants ou présumés tels (p. ex. les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent non affiliés aux pouvoirs publics). Cela complique les efforts de réadaptation dirigés vers ces détenus, par rapport à ceux dont les actes ne sont pas liés à l'extrémisme ou au terrorisme.

GENRE, ÂGE ET ORIENTATION SEXUELLE

Les importants facteurs que représentent l'âge, le genre et l'orientation sexuelle doivent être pris en compte en milieu carcéral. Lorsqu'ils arrivent en prison, les premières réactions que subissent les détenus à ce propos ont souvent des effets durables sur toute la durée de leur incarcération. Les femmes et les minorités sexuelles sont des groupes marginalisés subissant une discrimination et une violence basées sur le genre, et ce même dans la société et les communautés au sens large. Dans les prisons, alors qu'ils sont soumis à des rapports de force encore plus défavorables avec le personnel et les agents pénitentiaires, ces groupes sont encore plus vulnérables. Les prisons et les emplois qui y sont liés sont encore des environnements de travail essentiellement masculins : dans l'UE, en moyenne, seulement un quart du personnel pénitentiaire est constitué de femmes ⁽¹⁹⁾, et du personnel masculin est couramment employé dans les établissements pénitentiaires pour femmes. Il est donc impératif de favoriser le recrutement de personnel féminin. Tout comportement potentiellement discriminatoire, sexiste ou violent de la part du personnel pénitentiaire doit être prévenu dans toute la mesure du possible, et des mesures disciplinaires doivent être prises si cela se produit. En plus d'un sexisme susceptible de renforcer le discours extrémiste, certaines notions et idées sexospécifiques liées aux idéologies extrémistes peuvent également constituer un obstacle lorsqu'on entreprend des efforts de déradicalisation et de réadaptation avec des détenus radicalisés et terroristes.

Indicateurs de changement positif

L'étape de l'accueil est considérée comme réussie si le détenu semble s'être adapté sans difficultés majeures à la vie carcérale. C'est également le cas si des problèmes sont survenus (p. ex. du harcèlement, des crises, des périodes de dépression) mais qu'ils ont pu être surmontés avec l'aide des travailleurs sociaux et des psychologues, entre autres.

(19) Entre 2014 et 2016, les femmes représentaient en moyenne environ 25 % du personnel pénitentiaire dans l'UE, le Danemark constituant une exception notable avec 47 %. Voir en ligne 'Police, court and prison personnel statistics' par Eurostat, 2018. Source : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Police,_court_and_prison_personnel_statistics

Au cours de cette étape, il est vital d'établir une relation de confiance avec les agents pénitentiaires, le personnel de la prison et les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Celle-ci permet en effet de démarrer le travail de réadaptation à long terme dès le début du séjour en prison. Le fait que les détenus sont ouverts à l'idée de collaborer avec le personnel, et qu'ils ne manifestent pas d'hostilité à son encontre, constitue un indicateur solide de changement positif.

La pratique en action

Encadré 9

La pratique en action :

Formation de base pour les agents correctionnels (Norvège) ⁽²⁰⁾

Mis en place depuis : 2015

Information tirée de la Collection RAN des approches et méthodes :

En Norvège, toutes les administrations pénitentiaires régionales ont désigné des points de contact qui ont pris part à des formations, des présentations et des activités de partage d'informations sous la responsabilité de la Direction norvégienne des services pénitentiaires (KDI). La formation dispensée à ces points de contact est encadrée et/ou réalisée avec l'aide du département d'enseignement complémentaire de l'Institut universitaire des services pénitentiaires (KRUS), ainsi que d'experts externes indépendants et de services opérant en coopération (p. ex. la police). Ces points de contact forment le personnel pénitentiaire de leur région (le champ d'application de leur action n'est pas encore documenté). Le département de formation complémentaire du KRUS est responsable de divers programmes de formation destinés au personnel des services pénitentiaires. Cette formation est menée sous les auspices du KDI, avec l'aide des partenaires mentionnés ci-dessus.

Les cours sont les suivants :

- cours de base sur la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent : 2 jours (ouvert aux demandes de tous les services pénitentiaires),
- partage d'expériences issues des prisons et portant sur la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent : 2 jours (sessions privées),
- radicalisation – rassemblements destinés aux personnes-ressources (étapes 1 à 4), 2 jours (sessions privées) ;
- cours/formation au KRUS et/ou dans des prisons et des unités externes, à la demande.
- conférences/présentations à des événements externes,
- séminaires et conférences nationaux et internationaux.

De plus, depuis 2015, dans le cadre de leur programme de formation de base de 2 ans, tous les agents pénitentiaires bénéficient d'une vingtaine d'heures d'enseignement, de formation et de cours liés à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Cet enseignement est assuré par le Département des études du KRUS.

Dans le cadre du programme biennal destiné aux agents pénitentiaires, le contenu relevant de la radicalisation et de l'extrémisme violent est le suivant :

- radicalisation, manifestations, définition, terminologie – aperçu thématique (1 heure),

(20) Voir *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism – Collection RAN des approches et méthodes* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019, pp. 677ff. 716

- prévention du terrorisme dans la société (perspective de Tore Bjørgo) (2 heures),
- formes d'extrémisme violent et de terrorisme (1 heure),
- Islam radical (2 heures),
- radicalisation dans les prisons (1-2 heures),
- isolement (social) et ses effets négatifs en termes de radicalisation (1 heure),
- « Ismail », mini travail social (6 heures), consacré à l'application du manuel,
- sensibilisation culturelle en général, concepts et théories (2 heures) – sujet de soutien,
- comprendre la religion en milieu carcéral (2 heures) – sujet de soutien,
- codétenus d'origine étrangère (2 heures) – sujet de soutien.

La formation est conçue pour sensibiliser les participants à des concepts tels que le radicalisme, l'extrémisme, le terrorisme, les processus de radicalisation et la prison en tant que théâtre de la radicalisation – et de la déradicalisation. La formation donne également une explication de l'Islam radical. Cet élément est mis en exergue car le personnel est en général mal équipé pour faire face aux aspects liés à la religiosité et à l'identité musulmanes, et risque donc de confondre la piété et la religiosité avec la radicalisation.

La formation est conçue pour que le personnel soit plus à l'aise face à la diversité culturelle et/ou religieuse, en mettant l'accent sur l'établissement d'un dialogue avec les détenus musulmans. On apprend au personnel comment reconnaître les signes généraux de radicalisation et comment agir avec les détenus préoccupants. La formation est interdisciplinaire et adopte des points de vue issus des sciences politiques (études sur la sécurité), de l'Islamologie, de l'anthropologie, de la sociologie et de la criminologie. Elle est également liée au cadre/programme d'études général des agents pénitentiaires. Pour le KRUS, il est essentiel que cette formation repose sur les données de recherche/et ou expériences de terrain les plus récentes. La plupart des cours sont basés sur des contributions théoriques et/ou des recherches entreprises par le KRUS sur la radicalisation, les musulmans incarcérés, l'exclusion sociale, etc.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Dr David Hansen
david.hansen@krus.no

Encadré 10

La pratique en action :

Soutien familial à Sarpsborg (Norvège) ⁽²¹⁾

Mis en place depuis : 2011

Information tirée de la Collection RAN des approches et méthodes :

La municipalité de Sarpsborg en Norvège emploie une approche globale et systématique pour soutenir les familles, dans le but de prévenir ou d'inverser les processus de radicalisation des parents concernés. Tous les services municipaux sont tenus d'accorder leur priorité à ce travail. La municipalité de Sarpsborg s'attache à renforcer les actions communautaires, à établir la confiance et à renforcer les réseaux familiaux. Elle cherche à favoriser un changement basé sur les souhaits et les besoins de l'individu, ainsi qu'à développer sa pensée critique.

(21) Voir *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism – Collection RAN des approches et méthodes* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019, pp. 86ff. 100

Un autre objectif essentiel est de pourvoir aux besoins des enfants des familles rapatriées et de ceux des combattants étrangers expulsés, ainsi que de leur éviter d'être stigmatisés.

Objectifs du soutien familial :

- **améliorer les connaissances et les compétences des praticiens de première ligne et des policiers, et ce dans plusieurs domaines : manifestations d'extrémisme, théories du complot, procédés de conversation pour renforcer la pensée critique, procédés de conversation motivationnelle et compréhension complète des mécanismes de la radicalisation ;**
- apporter des conseils, du soutien et de l'expertise aux ressources ou praticiens clés pour les dossiers ;
- garantir que les agents les plus importants pour le cas soient en mesure de réaliser des tâches complexes.

Objectifs du soutien familial :

- **prévenir l'extrémisme violent : inverser les processus de radicalisation dans les familles d'anciens combattants ou de combattants étrangers de retour ;**
- **établir la confiance entre les familles, les services municipaux et les forces de l'ordre (police) ;**
- **préparer les familles en les aidant à faire face à la stigmatisation associée ;**
- prévenir la solitude et le désengagement ;
- atténuer les traumatismes et le stress, et assurer un traitement pour ces affections ;
- soutenir l'inclusion et la maîtrise des compétences à l'école, au travail et pendant les loisirs ;
- soutenir les parents en fournissant des services de garde d'enfant ;
- **collaborer avec les membres de la famille pour déradicaliser les individus détenus pour des délits de nature terroriste ;**
- **en coopération avec les familles, proposer des programmes de sortie aux combattants étrangers de retour.**

Divers services coopérant avec la municipalité de Sarpsborg :

- services de protection de l'enfance, services pour l'emploi, conseillers sociaux pour les jeunes, directeurs d'établissement et conseillers dans les écoles primaires, praticiens généralistes, services psychiatriques et consultants municipaux,
- services publics :
 - services psychiatriques pour enfants et adolescents, services psychiatriques pour adultes, police locale, directeurs d'établissement et enseignements du secondaire, établissements pénitentiaires, services de sécurité de la police,
- organisations de volontaires :
 - administration d'équipes de football élite, forum de discussion pour chrétiens et musulmans, Croix rouge, clubs sportifs,
- organismes privés :
 - Psychométriciens, thérapeutes, centres de fitness.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Collection RAN des approches et méthodes, pp. 86-92, ou contacter :

Tone Faale

tsfa@sarpsborg.com

+47 98217686

<https://www.sarpsborg.com/>

En quoi cette pratique est en relation avec le présent manuel

Cette approche peut servir d'exemple inspirant sur la façon d'impliquer les familles de délinquants radicalisés ou terroristes dans la déradicalisation, l'intégration et finalement la réadaptation de leur parent.

Elle sert d'autre part d'exemple quant à la façon dont les familles peuvent être soutenues pour surmonter l'énorme stress lié à la présence d'un parent radicalisé, voire criminel, ainsi que les traumatismes potentiellement associés, la stigmatisation et plus encore. C'est pourquoi le manuel présente cette pratique cette phase du processus de radicalisation. L'approche est d'autre part un bon exemple de coopération interinstitutionnelle dans ce domaine.

3. Bien utiliser son temps : purger sa peine

- Cette étape représente la période la plus longue et constitue une occasion unique pour se consacrer à la réadaptation.
- Les occasions et les défis rencontrés dépendent grandement des conditions carcérales et des interventions disponibles.
- Une évaluation des risques et des besoins doit être faite en permanence.
- Pour obtenir les meilleurs résultats, les acteurs doivent travailler dans un environnement multi coopératif.

Objectifs et points importants à retenir

Au cours de cette étape, les principaux objectifs sont les suivants : faire des détenus des acteurs centraux engagés dans leur propre réadaptation ; et faire un bon usage de leur temps de détention. Cela implique de tirer parti des occasions de formation professionnelle ou autres. Cette étape donne aux détenus le temps et la possibilité de se consacrer au désengagement et à la déradicalisation, qui sont le plus souvent supervisés par des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. De nombreuses mesures de réadaptation (p. ex. services psychologiques ou conseil confessionnel) proposées à tous les types de délinquants peuvent être légèrement modifiées et adaptées afin de mieux correspondre aux particularités des délinquants radicalisés et terroristes, en impliquant des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent capables de maximiser leur potentiel de réadaptation.

Contexte

Les raisons et les objectifs de l'incarcération peuvent considérablement varier : à une extrémité du spectre, on a la réadaptation ; à l'autre extrémité, la protection de la société, la dissuasion et le châtement. Si on accorde une trop grande importance à la dissuasion, la neutralisation ou le châtement peut déboucher sur des régimes carcéraux risquant d'avoir une influence négative sur les efforts de réadaptation. Pour cette raison, la plupart des États membres tentent de trouver un équilibre contribuant également à la réadaptation ; pour cela, ils mettent en œuvre certaines mesures dès le premier jour de la peine.

L'incarcération a des conséquences sur le physique, le moral et le bien-être social des détenus, et peut peser sur les relations avec les parents, les enfants et les amis. Les occasions et les problèmes auxquels ils sont confrontés dépendent grandement des conditions carcérales. Un personnel bienveillant, des prisons non surpeuplées, une nourriture saine, des possibilités d'activités physiques et de thérapies, ainsi que d'autres éléments constituant un environnement carcéral « sain », peuvent se traduire par un meilleur résultat du processus de réadaptation et réduire les taux de récidive (et pas seulement ceux des délinquants radicalisés et terroristes).

Cette étape débute lorsque s'achève la période d'adaptation au nouvel environnement carcéral et que le détenu s'est familiarisé à la vie quotidienne en prison. Elle se caractérise par un horaire rigide d'activités répétitives pouvant être considérées comme ennuyeuses. La nouveauté de l'environnement se fond dans le contexte de la vie quotidienne. Cela peut également signifier que l'identité, le rôle et le statut du détenu envers les autres prisonniers se sont stabilisés, que cela soit bénéfique ou nuisible aux efforts de déradicalisation. Par exemple, les détenus continuant à avoir un certain statut de « VIP » du fait de la nature de leur délit peuvent être moins enclins à participer à des mesures de déradicalisation. D'autres, maintenant éloignés des milieux extrémistes, peuvent se retrouver dans une situation où ces mesures seront bienvenues.

Il est essentiel de soutenir les détenus et de développer leurs perspectives afin qu'ils fassent le meilleur usage de leur temps de détention. Au cours de cette période, il est possible de les ouvrir à de nouvelles façons de penser et de nouveaux comportements. Il s'agit donc de l'étape la mieux adaptée pour mener un travail de déradicalisation intensif.

Qui est impliqué, et comment ?

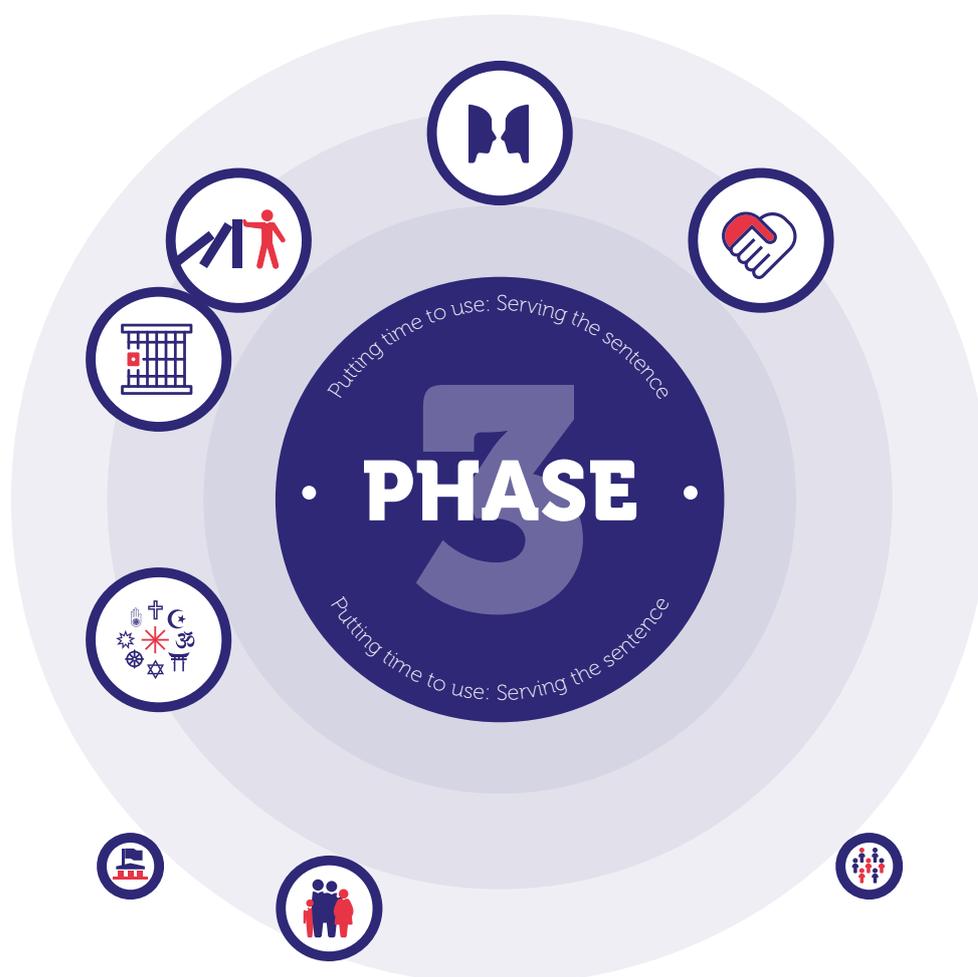


Figure 4 Acteurs impliqués: Étape 3 (Bien utiliser son temps : Purger sa peine)

Au cours de cette étape, les principaux acteurs sont le **personnel pénitentiaire** et les **spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent**, ainsi que les acteurs ayant des contacts fréquents et réguliers avec les détenus. Selon les besoins des détenus, les efforts de déradicalisation peuvent impliquer des acteurs issus du secteur du **travail social**, de la **psychologie** et du **conseil religieux**. Le travail de déradicalisation peut comprendre une réflexion sur les délits motivés par l'idéologie, une exploration des options pour un désengagement comportemental et le début d'un processus de

distanciation cognitive par rapport à l'idéologie extrémiste. Pour s'assurer que les efforts de réintégration après libération sont correctement anticipés et adaptés, il est utile d'établir rapidement un contact avec les **familles**, les **communautés** et les **autorités locales**.

À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?

Tableau 3 Outils et méthodes pour la réadaptation :

Étape 3 (Bien utiliser son temps : purger sa peine)

ÉTAPE 3 - BIEN UTILISER SON TEMPS : PURGER SA PEINE	
<p>Systèmes pénitentiaires</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent un environnement carcéral sain. • Forment leur personnel à travailler efficacement avec ce type de délinquant. • Si possible, préviennent/traitent les problèmes de stigmatisation et de racisme dus au personnel et aux autres prisonniers.
<p>Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivent et intensifient les programmes de déradicalisation, en travaillant sur les problèmes sous-jacents de l'individu, par exemple en : <ul style="list-style-type: none"> - se basant sur sa biographie : Comment suis-je devenu ce que je suis ? - utilisant un génogramme : Qui compte à mes yeux ? Qui, dans mon entourage social, est susceptible de m'aider ? Qui risque de me nuire ? - travaillant avec le nom : Qui m'a façonné et m'a influencé ? Comment suis-je devenu la personne que je suis aujourd'hui ? - explorant les identités : Qui suis-je ? Que ne suis-je pas ? - activant les ressources : À quoi suis-je bon ? De quoi puis-je être fier ? - pratiquant une gestion de la colère et en réduisant le stress : Comment est-ce que je fais face aux situations difficiles ? - réfléchissant sur les valeurs et les normes : Qu'attend la société et que m'apporte-t-elle ? Comment puis-je être un élément fonctionnel de la société ? - en étudiant les engagements religieux : Que signifie Dieu pour moi ? Qu'est-ce que la foi ? (Comment peut-elle être pervertie ?) Comment ma foi peut-elle m'aider à trouver un sens et à me rendre plus fort ? • Coordonnent les programmes de déradicalisation avec les efforts de (ré)intégration des travailleurs sociaux. • Soutiennent les membres de la famille pour maintenir le contact avec les détenus.
<p>Travailleurs sociaux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Œuvrent pour l'autonomie des détenus et pour leur donner les moyens nécessaires à leur intégration sociale et fonctionnelle après leur remise en liberté, par exemple en : <ul style="list-style-type: none"> - leur donnant la possibilité d'achever l'école ou une formation, de suivre une formation professionnelle, etc. ; - établissant des contacts avec de futurs employeurs, des fournisseurs de logement, etc. • Se coordonnent avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. • Soutiennent les individus au sein du système carcéral.

ÉTAPE 3 - BIEN UTILISER SON TEMPS : PURGER SA PEINE

Psychologues



Thérapeutes :

- poursuivent leur travail sur les problèmes sous-jacents, le cas échéant ;
- se penchent sur les possibles facteurs de stress faisant suite à la remise en liberté, en fonction des problèmes propres à l'individu, p. ex. :
 - absence de structures quotidiennes claires,
 - problèmes de gestion de la colère,
 - tendances dépressives.

Psychologues réalisant l'évaluation :

- effectuent une évaluation des risques ;
- informent les autres acteurs des résultats de l'évaluation de façon à ce qu'ils puissent les intégrer à l'élaboration des plans mis en œuvre après la remise en liberté.

Conseillers religieux



- Apportent une aide spirituelle.
- Soutiennent les individus dans leur foi grâce à une pensée religieuse multidimensionnelle, différenciée et complexe.
- Renforcent la résilience face à l'attrait de réponses et de perspectives simplistes et polarisantes.
- Les aident à gérer les crises et les échecs potentiels.
- Établissent un contact avec des groupes de soutien spirituel et/ou des groupes religieux positifs à l'extérieur du système carcéral.

Familles



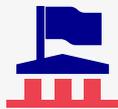
- Rendent visite aux individus, leur apportent un soutien moral tout au long de leur peine de prison et renforcent leur résilience (si nécessaire, avec l'aide de travailleurs sociaux ou de spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent).

Communautés



- Continuent à soutenir les familles des délinquants condamnés.
- Prennent des mesures pour préparer la remise en liberté des délinquants, p. ex. par des processus de dialogue avec les membres de la communauté craignant leur retour.

Autorités locales



Collectivités and

- Prennent des mesures pour préparer la remise en liberté des délinquants radicalisés et terroristes, p. ex. en formant du personnel spécialisé pour traiter avec eux.
- Continuent à établir des partenariats solides avec les communautés (voir Étape 2).

Au cours de cette étape, l'évaluation des risques et des besoins initiée au début de l'incarcération doit régulièrement être mise à jour. Dans un environnement interinstitutionnel, chaque acteur doit continuellement évaluer quelles sont les mesures pouvant le plus bénéficier aux détenus et quels sont les facteurs qui nuiront à leur réadaptation. Ces acteurs doivent également évaluer si l'individu représente un risque pour le personnel, les autres prisonniers ou pour lui-même.

Le personnel doit créer/préserver un environnement carcéral sain, soutenir la réadaptation en s'assurant que chaque acteur bénéficie de la meilleure formation et qu'il soit informé des principaux problèmes qui se posent. Une interaction respectueuse, polie et ferme avec les détenus constitue la voie à suivre. Les règles doivent être claires et des mesures disciplinaires non discriminatoires doivent être imposées. Comme les membres du personnel pénitentiaire sont en contact quotidien avec les délinquants, ils

constituent des acteurs de première ligne et ont une influence déterminante. Mais les détenus peuvent également les considérer avec suspicion et/ou hostilité et voir en eux des agents de « l'État ».

Au cours de cette étape, les principales mesures de réadaptation sont les méthodes et outils spécifiques utilisés par les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Ceux-ci comprennent un travail sur les questions biographiques, la gestion de la colère, ainsi que la planification de la remise en liberté et de l'avenir. Dans certains cas, il peut être nécessaire d'adopter une approche systémique pour résoudre les conflits personnels et renforcer les liens avec les familles et les communautés. Un élément central à tous les efforts de déradicalisation consiste à étudier le rôle de l'idéologie et, entre autres objectifs, à renforcer la tolérance à l'ambiguïté.

Encadré 11 Travail biographique

Le **travail biographique** réalisé au cours des programmes de déradicalisation des individus vise en général cinq objectifs principaux :

1. comprendre leur propre histoire et leur développement biographique et y réfléchir;
2. favoriser la compréhension de leurs propres expériences négatives et de leur impact sur leurs prises de décision;
3. parvenir à leur faire prendre conscience de leur propre extrémisme, de leur historique de violence et des facteurs y ayant contribué;
4. promouvoir la faculté de réfléchir sur eux-mêmes avec un œil critique et de réaliser qu'ils auraient pu faire d'autres choix, et qu'ils pourront le faire à l'avenir;
5. favoriser une compréhension des réactions émotionnelles et les sentiments d'empathie ⁽²²⁾.

Les mesures visant une future intégration fonctionnelle renforcent les efforts de réadaptation. Dans la plupart des États membres, les détenus ont la possibilité de suivre une formation professionnelle, de travailler, d'entrer en apprentissage ou de poursuivre leur scolarité (p. ex. pour achever leurs études secondaires). De meilleures perspectives en matière d'intégration fonctionnelle influencent fréquemment les processus de pensée et les cadres mentaux des détenus, ce qui a des conséquences positives sur le processus de déradicalisation. Un changement d'état d'esprit peut motiver l'individu à s'engager dans des études ou une formation professionnelle, ce qui améliore les perspectives d'intégration. Dans l'idéal, ces mesures se compléteront et se renforceront mutuellement.

Certains individus réussissent leur intégration fonctionnelle et sociale mais ne sont pas déradicalisés pour autant. Pour protéger la société et les communautés, ce type de (ré) intégration superficielle et mécanique ne doit pas constituer l'objectif des efforts de réadaptation destinés aux délinquants radicalisés et terroristes. La déradicalisation est un élément indispensable du processus de réadaptation destiné à ce groupe cible.

Le conseil religieux peut s'avérer utile. Dans certains États membres et pour certaines OSC, le conseil religieux est clairement séparé du travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. D'autres l'utilisent essentiellement comme une passerelle pour établir un dialogue. Le conseil religieux doit être proposé si nécessaire et/ou s'il est demandé, et les conseillers peuvent, à condition d'être formés, constituer un atout pour lutter contre des idéologies extrémistes qui seraient fondées sur des croyances religieuses. La mesure dans laquelle le conseil religieux doit être employé à des fins de déradicalisation dépend du degré auquel le détenu est motivé par des idées de ce type. Par exemple, pour les détenus qui se sont principalement radicalisés pour des raisons

(22) Voir 'Zur Notwendigkeit biografischen Arbeitens in der Antigewaltarbeit. Ein Praxiseinblick' par T. Mücke, in *Unsere Jugend* 64, 2012, 204-221.

sociales (p. ex. en rejoignant un groupe leur apportant des avantages particuliers), l'effet du conseil religieux risque d'être limité. Mais si c'est la recherche de signification religieuse qui les a poussés à rejoindre le groupe extrémiste, des conseillers religieux bien formés ont de réelles possibilités d'établir un dialogue avec eux : ils pourront leur présenter une image plus nuancée de la religion, s'opposant aux versions simplistes et extrémistes d'une confession particulière. Une analyse des problèmes et/ou structures de la personnalité qui ont poussé le détenu à adhérer à des idées ou des groupes extrémistes doit être réalisée dès le début du processus de déradicalisation.



Encadré 12 Étude de cas : (Bien utiliser son temps : purger sa peine)

Histoire et défis

J. s'installe lentement dans sa routine. Trois années peuvent représenter une longue période pour un jeune homme. Il s'est habitué au régime rigoureux de la prison et participe à certaines activités. Ayant décidé de tirer le meilleur parti de la situation, il travaille en vue d'obtenir un diplôme, en profitant des possibilités de formation disponibles en prison. Il a encore des incertitudes au sujet de son avenir et craint déjà le moment de sa libération. Ses amis ont cessé de l'appeler régulièrement, et il n'a maintenant plus aucun contact avec eux. Sa famille vient le voir plus souvent, et J. attend chaque visite avec impatience. Sa mère et ses jeunes frères et sœurs lui manquent. Heureusement, le spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent lui rend fréquemment visite. Même s'ils s'opposent encore sur de nombreux points, J. apprécie ces visites qui viennent le distraire de la monotonie de la routine carcérale.

Que faire ?

- Préserver un environnement carcéral sain, former le personnel en ce sens et éviter par tous les moyens possibles de nuire à ces individus ou à d'autres personnes. [systèmes pénitentiaires ; spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent]
- Pendant la détention, utiliser le temps disponible pour travailler avec les individus sur leurs problèmes et leur idéologie ; ce travail peut être effectué conjointement par les travailleurs sociaux, les psychologues et les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Utiliser ce temps pour mettre en œuvre et/ou renforcer les programmes de déradicalisation existants ; proposer des formations supplémentaires pour renforcer les compétences du personnel pénitentiaire. Manifester de l'attention et de l'empathie face à l'ennui et la solitude de ces individus, à leur lutte contre le désespoir.

N'oubliez pas !

- Les progrès peuvent très bien ne pas être linéaires. Il faut s'attendre à des régressions ; ne soyez pas surpris si tout ne fonctionne pas comme prévu dès le début.
- La prison est un environnement difficile. Vous pouvez être confronté à des obstacles non prévus ou des demandes inattendues de la part des détenus. Ne vous faites pas systématiquement leur avocat, mais soyez juste et aidez-les à faire valoir leurs droits, le cas échéant.

Encadré 13 Lutter contre l'idéologie au cours du travail de déradicalisation**Lutter contre l'idéologie au cours du travail de déradicalisation**

C'est ici qu'entrent réellement en jeu les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, grâce à leur connaissance des différents aspects de l'idéologie extrémiste. En collaborant avec les détenus, un spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent peut analyser leurs antécédents et leur histoire, identifier **les aspects de l'idéologie qui dominent chez ces délinquants, puis créer des ouvertures cognitives.**

Après avoir établi une solide relation de travail, ce spécialiste peut discuter de la vision du monde et des motivations du délinquant. **La confrontation et le jugement doivent être systématiquement évités, surtout lorsqu'on tente d'établir un premier contact.**

Engager un dialogue sur la vision du monde d'un individu est une entreprise très personnelle et peut prendre beaucoup de temps. On ne parvient pas à des résultats durables au bout de quelques semaines ou mois, mais plutôt au bout de plusieurs années. Il faut régulièrement organiser des réunions avec le détenu. En cas de problème urgent, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent doivent pouvoir rendre visite aux détenus dans un délai très court.

Tout au long du processus de dialogue, le spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent sèmera le doute dans la vision du monde du détenu. Cela peut se faire en mettant prudemment le doigt sur les incohérences de son idéologie ou sur les contradictions dans la façon dont il l'applique dans sa propre vie. La mise en évidence des contradictions des stéréotypes, en particulier celui qui concerne les « ennemis » perçus, peut constituer un outil puissant. Au sein d'un groupe, le contact direct avec ces « ennemis » peut contribuer à faire voler en éclat ces préjugés.

Lorsque c'est possible, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent peuvent faire référence à leurs propres antécédents pour présenter des alternatives crédibles au détenu et l'inciter à adopter une pensée critique :

« Regarde, je suis aussi un musulman d'origine non européenne vivant en Allemagne. Je suis allé à l'Université, j'ai un bon boulot, etc. Si tu as raison et que cette société est 'en guerre avec l'Islam', que les musulmans sont persécutés et qu'on leur interdit d'avoir une vie heureuse, comment m'a-t-il été possible de faire tout ça ? »

Une autre technique efficace consiste à mettre en avant des exemples de l'implication d'anciens extrémistes qui ont transformé leur vie et en ont repris le contrôle. Des mécanismes similaires peuvent également être utilisés pour aborder l'extrémisme de droite.

Dans la plupart des cas, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent doivent semer le doute afin de remettre en question la polarisation extrémiste et encourager la pensée critique analytique et réflexive.

Quels sont les défis ?

Comme cette étape est souvent plus longue, des habitudes contreproductives, telles qu'un comportement agressif (ou autodestructeur) ou l'usage de la violence ou d'un langage déshumanisant, peuvent se manifester et se glisser dans les routines quotidiennes. Cette tendance doit alors être contrecarrée. L'identification de ces habitudes et le fait de chercher à les contrer représentent un défi permanent. Il faut s'efforcer d'instiller au

détenu des alternatives plus bénéfiques. D'autre part, le risque de stigmatisation (perçue ou réelle) par le personnel pénitentiaire demeure. Des sessions de formation destinées à lutter contre les préjugés relatifs au genre, à l'appartenance ethnique ou à la religion, sont indispensables à tout programme de formation professionnelle destiné au personnel pénitentiaire. Enfin, les autres détenus peuvent continuer à idéaliser les délinquants terroristes, dissuadant ainsi ces derniers de s'engager dans un processus de réadaptation.

Indicateurs de changement positif

Les indicateurs de changement positif sont définis par le programme de déradicalisation mis en œuvre. Ce changement doit être marqué à la fois par un progrès significatif en matière de désengagement comportemental et par une distanciation cognitive à l'égard de l'extrémisme. L'établissement sur le long terme de relations de confiance avec des acteurs compétents tels que les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ou les travailleurs sociaux peut être un indicateur de la sincérité des intentions. Une bonne conduite, l'absence de prosélytisme, un comportement respectueux à l'égard du personnel pénitentiaire, une participation active aux possibilités de formation et le développement de plans viables pour l'avenir constituent tous des indicateurs possibles d'un changement positif. Ces comportements soutiendront les efforts de réadaptation et faciliteront la transition après l'incarcération.

La pratique en action

Encadré 14

La pratique en action :

PAIRS (France)

Mis en place depuis: 2018

Le programme français PAIRS a débuté en octobre 2018 à Paris, pour être ensuite étendu à Marseille, Lyon et Lille. PAIRS est un programme multidisciplinaire individualisé destiné aux personnes radicalisées ou en voie de radicalisation, visant à réintégrer les individus dans la communauté au sens large en développant leur autonomie fonctionnelle et en mettant en place des réseaux de soutien efficaces. PAIRS est mis en œuvre par l'administration pénitentiaire française, en partenariat avec l'ONG Artemis.

Les participants du dispositif PAIRS sont des personnes ayant été poursuivies ou condamnées pour terrorisme, ainsi que des délinquants (ou des probationnaires) condamnés et détenus pour d'autres délits, et risquant de se radicaliser. Les participants au programme bénéficient de trois niveaux de soutien : 3 heures, 10 heures ou 20 heures par semaine. Ils reçoivent l'assistance d'une équipe multidisciplinaire comprenant des médiateurs interculturels (dont des aumôniers de prison), des psychologues, des psychiatres et des travailleurs sociaux.

En quoi cette pratique est en relation avec le présent manuel

PAIRS propose un soutien aux délinquants extrémistes et terroristes réintégrant la société. Ce programme peut effectuer le travail essentiel de transition entre la libération de prison et la réintégration dans la société.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Artemis

contact@association-artemis.com

Encadré 15**La pratique en action :****Foresee (Hongrie)⁽²³⁾**

Mis en place depuis : 2009

Information tirée de la Collection RAN des approches et méthodes :

Le groupe de recherche Foresee utilise des principes et approches restauratifs (processus de dialogue et rencontres) pour prévenir l'aggravation des conflits. À côté de son objectif principal qui consiste à travailler en milieu scolaire (formation des parents et des enseignants pour s'engager dans une communication ouverte et non violente), Foresee est également actif dans les établissements pénitentiaires, où il anime des projets restauratifs et traite les conflits opposant les détenus à d'autres détenus ou au personnel pénitentiaire. Le projet s'efforce d'autonomiser les détenus en discutant avec eux de la signification du conflit, en explorant des moyens d'expression appropriés et en leur permettant de faire face à leur colère. Les méthodes de Foresee utilisent tout un éventail de techniques : médiation, concertation, cercles de pacification, concertation avec le groupe familial, facilitation des discussions et dialogue restauratif en tête-à-tête.

L'équipe interinstitutionnelle de chercheurs et de facilitateurs de Foresee travaille avec les groupes désavantagés, les communautés locales, les écoles et les ONG, ainsi qu'avec les praticiens et les décideurs dans les domaines de la justice pénale (soutien aux victimes, traitement des délinquants, probation et travail en prison), de la protection sociale et de l'éducation. Un aspect particulièrement prometteur de l'approche de Foresee tient à son ancrage dans une méthodologie éprouvée de justice restaurative ; elle peut s'adapter et progresser vers un travail de prévention de l'extrémisme et des crimes haineux.

Tout au long de ses projets, Foresee traite de problèmes tels que les stéréotypes, les préjugés, le manque de compréhension et l'intolérance. D'un côté, ces problèmes sont souvent à l'origine d'un comportement agressif, motivé par des idées/pensées violentes et haineuses. D'un autre côté, ils peuvent également être les symptômes d'autres problèmes sous-jacents devant être traités.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Borbála Fellegi

borbala.fellegi@foresee.hu

<http://www.foresee.hu/en/>

(23) Voir *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism – Collection RAN des approches et méthodes* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019 pp. 213ff. 238

Encadré 16

La pratique en action :

Prévention de la radicalisation et déradicalisation en prison et en période probatoire (Allemagne) ⁽²⁴⁾

Mis en place depuis : 2001

Information tirée de la Collection RAN des approches et méthodes :

Ce projet, mené par le Réseau de prévention de la violence, cible les jeunes arrêtés pour avoir commis des actes de violence motivés par une idéologie (extrémistes de droite ou islamistes radicaux). Il vise à les soutenir dans leurs efforts pour vivre de façon responsable et pacifique, et à rester éloignés des idéologies déshumanisantes.

Les formateurs (qui sont des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent) cherchent à développer chez les participants les compétences suivantes :

- compétences relationnelles, empathie, estime de soi, capacité de réflexion personnelle ;
- auto-distanciation par rapport aux idéologies déshumanisantes et haineuses ;
- mieux comprendre et corriger leur comportement violent ;
- accepter le droit fondamental de chaque individu à la liberté et à l'intégrité physique ;
- apprendre comment résoudre les conflits de façon pacifique ;
- assumer la responsabilité de leurs actions ;
- jouer un rôle actif dans la planification de leur avenir.

L'approche comprend une formation à la déradicalisation, de l'éducation civique, une formation de groupe sur le long terme et un coaching de stabilisation après la remise en liberté (voir Étape 7). Parmi les points clés de la formation, on peut citer la distinction entre le délit et le délinquant, ainsi que la remise en question de l'idéologie et des stratégies de justification du délit. Les formateurs et les participants doivent avoir établi une relation fiable basée sur la confiance et le respect. La participation est volontaire.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Réseau de prévention de la violence

Judy Korn, CEO

Judy.korn@violence-prevention-network.de

+49 3091705464

<http://www.violence-prevention-network.de/en/>

Encadré 17**La pratique en action :****Formation des formateurs à l'intention des futurs agents pénitentiaires (Roumanie) ⁽²⁵⁾**

Mis en place depuis : 2015

Information tirée de la Collection RAN des approches et méthodes :

Le programme de l'École nationale de formation des agents pénitentiaires de Tîrgu Ocna aborde les points suivants relatifs à la radicalisation (la durée allouée à chacun de ces points est indiquée entre parenthèses) :

- approches théoriques (100 minutes) ;
- la radicalisation en tant que processus (100 minutes) ;
- les facteurs qui influencent la radicalisation (200 minutes) ;
- les caractéristiques spécifiques de la radicalisation au sein du système pénitentiaire (300 minutes) ;
- les sources internes et externes de radicalisation chez le détenu (300 minutes) ;
- le comportement des codétenus radicalisés (800 minutes pour la présentation/débat théorique ; 400 minutes pour des activités pratiques) ;
- le régime carcéral des personnes radicalisées (400 minutes pour la présentation/débat théorique ; 200 minutes pour des activités pratiques) ;
- les mesures prises pour prévenir les situations à risque associées à la radicalisation des codétenus (400 minutes pour la présentation/débat théorique ; 200 minutes pour des activités pratiques) ;
- les programmes de déradicalisation et de désengagement (300 minutes) ;
- la prévention de la criminalité et du terrorisme en milieu carcéral (200 minutes) ;
- l'assistance religieuse aux personnes privées de liberté et maintenues en détention par l'Administration nationale des établissements pénitentiaires (100 minutes).

Cette formation est dispensée par le personnel de l'École nationale de formation des agents pénitentiaires de Tîrgu Ocna en Roumanie.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Manuela Frăngu, Deputy Director

Manuela.frangu@anp.gov.ro

(25) Voir *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism – Collection RAN des approches et méthodes* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019 pp. 648f. 687

4. Faire face à l'inévitable : préparer la remise en liberté

- Dans l'idéal, la préparation à la remise en liberté débute dès le premier jour d'incarcération du délinquant.
- Toute mesure prise pendant son incarcération vise au final à faciliter sa réintégration et à soutenir les processus de réadaptation.
- Dans un contexte interinstitutionnel, tous ces préparatifs doivent comprendre des mesures d'intégration fonctionnelle et sociale (trouver un logement et un emploi, répondre aux besoins religieux/idéologiques et intégration sociale à un groupe).
- Il faut établir des plans concrets pour la période suivant la remise en liberté, en coopération avec les délinquants et tous les acteurs concernés.

Objectifs et points importants à retenir

Le principal objectif consiste à soigneusement en compte et éviter tous les pièges susceptibles de contrarier le processus de réadaptation au cours de la période suivant la remise en liberté. Des précautions et des mesures de protection doivent être déployées pour faciliter la transition et minimiser la vulnérabilité du détenu. Dans les municipalités ou communautés où les milieux extrémistes sont particulièrement actifs, il peut être préférable que les individus libérés déménagent et aillent vivre ailleurs. Une coopération interinstitutionnelle est essentielle pour mettre en place les mesures nécessaires avant la remise en liberté. Développé en collaboration étroite avec d'autres acteurs et particulièrement les agents de probation, un « plan de remise en liberté », à savoir un accord entre les détenus et les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, peut constituer une structure vitale pour soutenir les décisions et les comportements positifs des détenus à leur libération. Cette section aborde le contenu et la conception de ce plan de remise en liberté.

Contexte

La préparation à la remise en liberté débute dès le premier jour d'incarcération du délinquant. Toute mesure prise pendant son incarcération vise au final à faciliter sa réintégration et à soutenir les processus de réadaptation. Pour décrire cette étape, une importance particulière sera cependant accordée aux 6 derniers mois d'incarcération. Les détenus doivent se préparer à la « nouvelle normalité » de la vie après la prison. Ils doivent répondre à des questions fondamentales : Où vais-je vivre ? Comment vais-je passer mes journées ? Où vais-je travailler ? Qui est mon agent de probation ? Comment puis-je rejoindre un groupe d'entraide ? Comment vais-je rester à l'écart des contenus et groupes extrémistes ?

Qui est impliqué, et comment ?



Figure 5 Acteurs impliqués : Étape 4 (Faire face à l'inévitable : Préparer la remise en liberté)

Au cours de cette étape, les principaux acteurs sont le **système pénitentiaire**, en particulier les **travailleurs sociaux en milieu carcéral**, ainsi que les **agents de probation**, et dans de nombreux cas les **spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent**. D'autres acteurs sont responsables de mesures d'intégration fonctionnelle (p. ex. **autorités locales** et les **municipalités**) ou sont au cœur de l'intégration sociale (p. ex. **familles** et les **communautés**). Les **conseillers religieux** peuvent préparer les familles à dialoguer avec leur proche, qui a peut-être commis des délits au nom de leur religion. Dans l'idéal, tous ces acteurs auront déjà établi une relation de confiance. À cette étape, les acteurs doivent être réunis pour définir un plan viable destiné à réduire au minimum le stress lié à la remise en liberté, dû aux incertitudes dans les domaines fonctionnel et social (voir La pratique en action, encadré 7).

'« Au cours de ce processus, une première étape consiste à mettre à la disposition du comité de probation [ou des tribunaux] des informations sur les risques et besoins du détenu, afin que ces facteurs soient pris en compte dans les décisions de remise en liberté et les plans de supervision. Les travailleurs sociaux utilisent des outils d'évaluation fondés sur des éléments probants afin d'évaluer le niveau de risque de comportement criminel présenté par le détenu après sa libération [...] ainsi que des outils évaluant ses besoins en matière de santé, de santé mentale et de désintoxication, ainsi qu'en matière de logement, de formation professionnelle et d'aide à l'emploi. Les travailleurs sociaux font une synthèse des informations collectées grâce à ces instruments et formulent à

l'intention du comité de probation des recommandations relatives à la remise en liberté et à la planification des interventions. » ⁽²⁶⁾

À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?

Tableau 4 Outils et méthodes pour la réadaptation :

Étape 4 (Faire face à l'inévitable : préparer la remise en liberté)

ÉTAPE 4 - FAIRE FACE À L'INÉVITABLE : PRÉPARER LA REMISE EN LIBERTÉ	
<p>Systèmes pénitentiaires</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent un environnement carcéral sain. • Forment leur personnel à travailler efficacement avec ce type de délinquant. • Si possible, préviennent/traitent les problèmes de stigmatisation et de racisme dus au personnel et aux autres prisonniers.
<p>Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisent une évaluation des besoins et des ressources axée sur le processus de déradicalisation, en collaboration avec les travailleurs sociaux se concentrant sur les aspects importants de la (ré)intégration. • Poursuivent leur travail sur les problèmes résiduels afin de poursuivre la déradicalisation (voir Étape 3). • Coopèrent avec les travailleurs sociaux de la prison et les agents de probation pour développer des plans concrets après libération (voir plus bas).
<p>Travailleurs sociaux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisent une évaluation des besoins et des ressources en collaboration avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent s'attachent au processus de déradicalisation ; les travailleurs sociaux à la (ré)intégration. • Soutiennent le développement de plans concrets pour la période suivant la remise en liberté, incluant : <ul style="list-style-type: none"> - la recherche d'un logement adapté ; - la prise de rendez-vous avec les autorités locales concernées (agences pour l'emploi, bureaux d'enregistrement des résidents, centres de protection de la jeunesse, etc.) et les organisations de maintien de l'ordre. • Préparent les familles au retour des personnes libérées en : <ul style="list-style-type: none"> - les informant de l'existence des structures de soutien ; - les impliquant dans l'élaboration de plans, p. ex. en organisant une table ronde.
<p>Probation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopère avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et des travailleurs sociaux afin d'élaborer des plans complets mis en œuvre après la remise en liberté. • Le cas échéant, s'assure que ces plans sont adaptés aux règles et réglementations associées à la liberté conditionnelle.

ÉTAPE 4 - FAIRE FACE À L'INÉVITABLE : PRÉPARER LA REMISE EN LIBERTÉ

Psychologues



Thérapeutes :

- poursuivent leur travail sur les problèmes sous-jacents, le cas échéant ;
- se penchent sur les possibles facteurs de stress faisant suite à la remise en liberté, en fonction des problèmes propres à l'individu, p. ex.:
 - absence de structures quotidiennes claires,
 - problèmes de gestion de la colère,
 - tendances dépressives ;
- réalisent une évaluation des besoins et des ressources et coopèrent avec les travailleurs sociaux, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, et les agents de probation afin d'élaborer des plans à mettre en œuvre après la remise en liberté.

Psychologues réalisant l'évaluation :

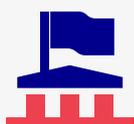
- effectuent une évaluation des risques ;
- informent les autres acteurs des résultats de l'évaluation de façon à ce qu'ils puissent les intégrer à l'élaboration des plans mis en œuvre après la remise en liberté.

Conseillers religieux



- Le cas échéant, continuent d'apporter une aide spirituelle.
- Identifient et préparent les moments de crise déclenchés par la transition, après la remise en liberté.
- Continuent à soutenir les processus de déradicalisation en modélisant une pensée religieuse multidimensionnelle et différenciée (s'opposant aux interprétations dichotomiques et manichéennes).
- Continuent à soutenir les familles et/ou communautés auprès desquelles le délinquant s'apprête à revenir.

Autorités locales



- Établissent des partenariats et s'engagent dans un dialogue direct et constructif avec des représentants de la communauté et d'autres parties prenantes, afin de comprendre leurs sentiments, leurs doléances et leurs besoins.
- Fournissent aux communautés les ressources nécessaires pour apporter une contribution positive à la vie de leurs membres et accepter le retour des délinquants remis en liberté. Il peut s'agir de :
 - mettre à disposition des centres de jour dotés de suffisamment de personnel pour accueillir les familles ;
 - proposer des activités éducatives et ludiques pour les enfants et les jeunes ;
 - employer des travailleurs sociaux issus de la communauté.

Organisations de maintien de l'ordre



- Contribuent à l'élaboration des plans à mettre en œuvre après la remise en liberté, en informant les acteurs concernés des tâches liées à l'application de la loi et en attirant leur attention sur la nécessité d'actions dans ce domaine.
- Établissent des relations cordiales et fiables avec les communautés pour écarter tout soupçon de stigmatisation et de discrimination. Se coordonnent avec les autorités locales.

Familles



- Avec l'aide de spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, aident les détenus à trouver un logement et un emploi, dans la mesure du possible.
- Gardent le contact avec le détenu.

ÉTAPE 4 - FAIRE FACE À L'INÉVITABLE : PRÉPARER LA REMISE EN LIBERTÉ

Communautés



- Continuent à soutenir les familles des délinquants condamnés.
- Prennent des mesures pour préparer la remise en liberté des délinquants, p. ex. en dialoguant avec les membres de la communauté craignant leur retour.

PLAN DE REMISE EN LIBERTÉ

Élaboré et mis en œuvre avec les détenus, un plan de remise en liberté constitue un outil important de la réadaptation. Dans ce document, qui peut être considéré comme un « contrat » conclu avec le détenu, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent analysent les besoins, les risques ainsi que les facteurs de résilience de l'individu. Le plan tient compte de ses actuelles capacités et ressources financières, mentales, physiques et sociales, et définit des objectifs réalistes pour la période suivant la remise en liberté. Les facteurs de risques propres à l'individu sont également identifiés et pris en compte. Pour réduire la récidive, il est essentiel d'éviter les situations préjudiciables au processus de réadaptation (rencontre avec d'anciens amis du milieu extrémiste, usage/abus de substances, etc.)

Le plan doit comprendre des propositions pour faire face aux crises et/ou déclencheurs possibles qui risqueraient de provoquer un stress important et d'entraîner une régression vers d'anciens comportements négatifs. Il doit également aborder les étapes nécessaires pour encadrer et soutenir l'intégration fonctionnelle. Le détenu et son système de soutien doivent s'attacher à mettre en œuvre des étapes ainsi définies. S'il apparaît des obstacles non prévus, le plan doit être modifié en conséquence. Les étapes de ces plans peuvent comprendre une orientation de base vers des structures de soutien adaptées, et parfois, en fonction de la durée de l'incarcération, une réorientation de base dans un environnement extérieur ayant considérablement évolué.

Au cours de cette phase, les **agents de probation** et les détenus se rencontrent pour la première fois. Les agents de probation s'efforcent de bâtir une relation de confiance au sein de laquelle la courtoisie et le respect mutuel jouent un rôle essentiel. Les agents de probation ont un double mandat : aider les individus à faire face à leurs besoins sociaux et à se réadapter ; et vérifier qu'ils respectent les conditions de probation (et si ce n'est pas le cas, les sanctionner). Dans l'idéal, au cours des 6 mois suivant la remise en liberté, les agents de probation se transforment progressivement en gestionnaires de cas et leurs dossiers contiennent toutes les informations utiles à la réadaptation.



Encadré 18 Étude de cas :

Étape 4 (Faire face à l'inévitable : préparer la remise en liberté)

Histoire et défis

J. évite de penser à sa libération. Après deux ans et demi passés en prison, la vie structurée qui s'y déroule lui est familière. Le fait de penser à sa libération l'effraie. Il ne sait pas trop comment les membres de sa famille réagiront à son égard lorsqu'il reviendra chez lui, même s'ils affirment qu'ils seront heureux de son retour. L'an passé, il a décroché son diplôme de fin d'études secondaires mais il a toujours un casier judiciaire. Ce qui inquiète réellement J. c'est l'opinion de ses anciens amis. La plupart d'entre eux continuent d'adhérer aux idées qui l'ont conduit en prison. Heureusement, après 9 mois passés en prison, ils ont cessé d'avoir des contacts avec lui. Si J. reste ferme et ne les contacte pas, il commencera par être seul. Même s'il est toujours un fervent musulman, ses anciens amis ont déjà fait comprendre à sa famille

qu'ils le considèrent comme un traître. Le fait d'y penser provoque chez lui du stress et de l'anxiété. Il s'en est déjà pris verbalement à son travailleur social qui a mis une ou deux fois le sujet sur la table. Il a peur de faire quelque chose qu'il regretterait et qui le renverrait en prison après sa libération.

Que faire ?

- Réaliser une évaluation des risques : demander l'opinion professionnelle d'autres acteurs ayant un contact régulier et étroit avec le détenu (comme le personnel pénitentiaire) et de ceux qui ont une perspective complémentaire (comme les psychologues ou les travailleurs sociaux). [psychologues; travailleurs sociaux ; systèmes pénitentiaires]
 - Réaliser une évaluation des besoins pédagogiques afin de déterminer les capacités et ressources actuelles du détenu, particulièrement en ce qui concerne l'intégration sociale et fonctionnelle après sa remise en liberté. Impliquer l'individu dans le processus. [spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; travailleurs sociaux]
 - Sur la base de ces évaluations, élaborer des plans concrets à mettre en œuvre après la remise en liberté, y compris :
 - la recherche d'un logement adapté pour la période suivant immédiatement la remise en liberté ;
 - la détermination des dates exactes pour les visites (en général obligatoires) aux autorités locales (agences pour l'emploi, bureaux d'enregistrement des résidents, centres de protection de la jeunesse, police, etc.) ;
 - la désignation des personnes qui l'accompagneront dans ces démarches ou les superviseront (p. ex. travailleurs sociaux, spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, mentors) ;
 - dans l'idéal, la tenue d'une table ronde de toutes les autorités impliquées, afin de discuter de la situation actuelle et des préparatifs à la remise en liberté. [spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; travailleurs sociaux ; probation ; psychologues ; autorités locales ; organisations de maintien de l'ordre]
 - Impliquer les familles dans le processus, et prendre les mesures nécessaires pour les préparer à accueillir à nouveau leur parent dans leur domicile (le cas échéant) :
 - expliquer quels problèmes et difficultés peuvent rencontrer les individus après leur remise en liberté et les répercussions que cela peut avoir sur leur foyer ;
 - les doter de moyens d'adaptation pour faire face à tous les aspects des possibles périodes de colère, de frustration et de dépression ;
 - les mettre au courant de l'existence de structures de soutien et établir le contact avec elles ;
 - dans l'idéal, les impliquer dans l'étape de planification..
- Voir par exemple : « Conférences des cercles sociaux » (Pratique en action, encadré 7). [travailleurs sociaux ; spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; familles ; psychologues]

Planifier la date de remise en liberté en tenant compte de la disponibilité des personnes pouvant prendre en charge l'individu à sa sortie de prison, ainsi que des heures d'ouverture des services sociaux ou autorités locales concernés [systèmes pénitentiaires ; Justice ; organisations de maintien de l'ordre]

N'oubliez pas !

- Lorsque leurs proches sortent de prison et reviennent à la maison, les familles

risquent de sous-estimer le niveau de stress et les conflits potentiels. Ne les laissez pas livrées à elles-mêmes !

- Si, à leur sortie de prison, les individus ne sont pas accueillis par des membres positifs de leurs familles ou par des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, ils risquent de l'être par leurs anciens réseaux extrémistes..

Quels sont les défis ?

STIGMATISATION

La stigmatisation exprimée par différents groupes d'acteurs constitue sans aucun doute l'un des principaux défis associés à cette étape. Les communautés, employeurs potentiels, fournisseurs de logement ou établissements éducatifs peuvent hésiter à accueillir un ancien délinquant terroriste. Il faut ajouter que les individus libérés peuvent toujours représenter une menace et/ou être sous surveillance, ce qui risque de ne pas faciliter l'établissement de contacts et la préparation à la remise en liberté. Il se peut également que les buts et objectifs du détenu ne soient pas en phase avec ses capacités, ce qui risque d'entraîner sa frustration et sa démotivation après sa libération..

PARTAGE DES INFORMATIONS ENTRE LES INSTITUTIONS

Comme il est nécessaire de transférer les responsabilités de la direction pénitentiaire au système de probation, un cadre formalisé et clair doit être mis en place pour l'échange d'informations. Pour assurer la meilleure transition possible, il est vital de travailler main dans la main avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Dans certains États membres, des équipes spécialisées peuvent prendre l'initiative de ce processus.

RÉTICENCE DU DÉTENU

Il arrive que les détenus établissent une forme de stabilité au sein du contexte carcéral. La perspective de leur libération peut alors les inquiéter, ce qui les conduit à se montrer réticents à l'égard du plan associé à la remise en liberté. Ils prévoient que la vie à l'extérieur ne sera pas forcément plus facile. S'ils sont parvenus à gagner un certain statut social au cours de leur incarcération, ils peuvent être confrontés à une ambivalence croissante et à un sentiment d'incertitude risquant de freiner (temporairement) leurs progrès vers la réadaptation.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

La couverture médiatique peut s'intensifier à nouveau au moment de la remise en liberté. En ravivant les souvenirs et en rappelant au public la nature du délit original, ce phénomène risque d'avoir des conséquences sur l'intégration sociale.

Indicateurs de changement positif

Il existe trois grands indicateurs de changement positif. Premièrement, le détenu prend des dispositions pour sa libération en s'assurant un logement ; les premières étapes suivant la libération sont planifiées ; et ils savent où postuler pour un emploi (ou, dans l'idéal, un emploi les attend déjà). Deuxièmement, les détenus ont les aptitudes cognitives et mentales nécessaires à leur réintégration sociale. Les problèmes tels que la drogue ou les traumatismes ont été traités et il existe un plan pour les gérer au cas où ils ressurgiraient à nouveau. Les individus sont déradicalisés ou en voie de déradicalisation, et ils font preuve

d'empathie et de remords par rapport à leurs délits. Troisièmement, les acteurs travaillent dans le cadre d'une coopération interinstitutionnelle et disposent tous des informations dont ils ont besoin. Le transfert de responsabilité entre les acteurs pénitentiaires et les acteurs extérieurs à la prison s'effectue sans perte d'informations cruciales.

La pratique en action

Encadré 19

La pratique en action :

Back on Track (Danemark) ⁽²⁷⁾

Mis en place depuis : 2012

Information tirée de la Collection RAN des approches et méthodes :

Spécifiquement conçu pour les délinquants radicalisés et terroristes, ce programme est mis en œuvre par les **services pénitentiaires et de probation danois**. Par l'entremise de mentors, l'objectif du programme est de renforcer les ressources personnelles des détenus (p. ex. en développant de nouvelles compétences et capacités, ou en renforçant leur résilience psychologique face à l'échec et aux obstacles), et de leur permettre de mieux gérer les situations quotidiennes (y compris les problèmes et conflits). Les mentors travaillent pour motiver les individus à adopter une vie exempte de délits et à impliquer leur réseau extérieur de familles, d'amis et de communautés pour les (ré)intégrer socialement. Après leur libération, ils les aident également à résoudre des problèmes pratiques d'intégration fonctionnelle (p. ex. trouver un emploi ou un logement).

La formation des mentors « Back on Track » est essentielle pour renforcer leurs compétences relatives à diverses techniques de dialogue, ainsi qu'au coaching et à la gestion des conflits. Les mentors auront eux-mêmes leurs propres « entraîneurs », qui pourront les soutenir et les encadrer pour l'ensemble de leurs activités.

En quoi cette pratique est en relation avec le présent manuel

La mise en place d'une relation mentor-mentoré peut s'effectuer dès les premières étapes. Mais le travail concret et intensif nécessaire pour préparer les détenus à leur libération et engager leurs réseaux sociaux positifs de familles et d'amis (le cas échéant) doit débiter au plus tard lors de cette étape. Si cette approche est sélectionnée, le travail doit être poursuivi tout au long des étapes suivantes jusqu'à ce que les individus libérés aient trouvé une stabilité et se soient réadaptés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Direktoratet for Kriminalforsorgen

Strandgade 100

1401 København

Denmark

Morten Hjørholm

Morten.hjornholm@kriminalforsorgen.dk

+45 72554986

<http://www.kriminalforsorgen.dk/>

(27) Voir *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism – Collection RAN des approches et méthodes* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019, p. 134. 156

Les conférences des cercles sociaux (Autriche) (voir Étape 1) peuvent s'avérer utiles pendant la planification de la libération ainsi que pendant les procès.

5. Une nouvelle « normalité » : Les premiers mois suivant la remise en liberté

- Prenez en charge les personnes depuis les grilles de la prison, littéralement et métaphoriquement. Prévenez la récidive en étant à leurs côtés lorsqu'elles rencontrent des moments difficiles et apportez-leur un soutien si nécessaire, même en 24/7.
- À l'extérieur, tout est différent de ce à quoi étaient accoutumés les individus venant d'être libérés. Restez informés et vigilants : ils risquent de ne pas être en mesure de maîtriser seuls les situations de crise.
- Cette étape constitue le test ultime pour savoir si les efforts réalisés en prison ont porté leurs fruits. Il est essentiel d'assurer un accompagnement rapproché.

Objectifs et points importants à retenir

Le principal objectif est de s'assurer que le plan mis en œuvre après la remise en liberté est bien suivi et que les ressources sont en place pour une intervention immédiate et souple au cas où l'individu libéré ne serait pas capable de suivre l'itinéraire défini et de s'y conformer. Une priorité absolue est de trouver des incitations et des voies permettant d'initier et d'entretenir des processus de changement au moment de son retour dans la société. Il s'agit de l'étape la plus périlleuse du processus de réadaptation. Les processus de changement précédemment initiés peuvent facilement être facilement mis en échec, ce qui constitue la plus grande menace pour le succès. Les collectivités et autorités locales doivent être mobilisées : elles jouent un rôle intermédiaire et fonctionnent comme d'importants facilitateurs entre les individus venant d'être libérés, leurs familles, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et les communautés.

Contexte

Dans l'idéal, les individus venant d'être libérés bénéficieront d'une intégration fonctionnelle et sociale. Même s'ils ne sont plus détenus, ils doivent encore respecter les exigences de la probation, quelque fois dans le cadre d'une libération conditionnelle. Celles-ci peuvent comprendre des études ou des cours de formation, des rencontres avec des agents de probation ou des gestionnaires de cas, un traitement pour addiction, et des stipulations pour trouver un emploi, débiter une thérapie ou collaborer avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Les trois premiers mois suivant la remise en liberté peuvent s'avérer particulièrement critiques pour les anciens délinquants extrémistes et terroristes.

Qui est impliqué, et comment ?

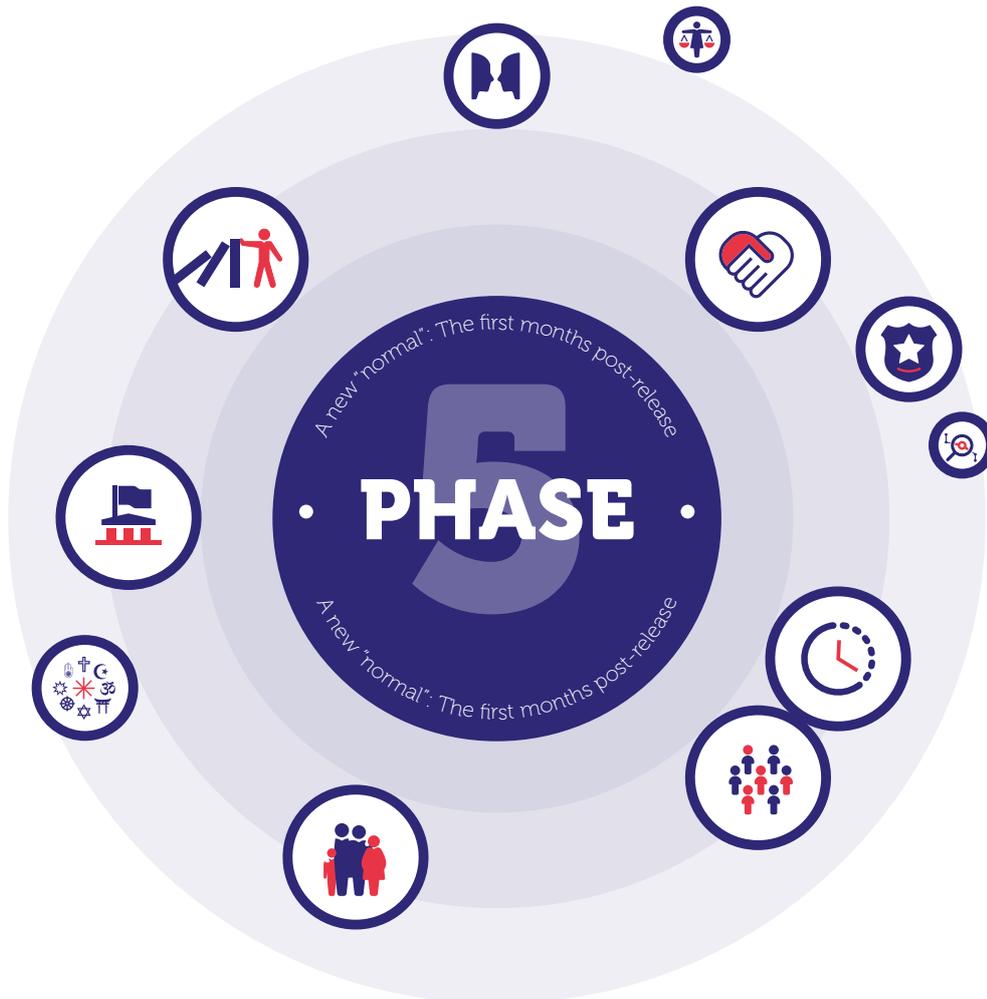


Figure 6 Acteurs impliqués : Étape 5 (Une nouvelle « normalité » : Les premiers mois suivant la remise en liberté)

Les agents de **probation** ont une importance essentielle au cours de cette étape. Ils ont en général un double mandat : adopter le rôle d'un **travailleur social** classique et aider les individus à réussir leur réintégration, et vérifier qu'ils respectent les conditions de leur probation. Si la probation est violée, les agents de probation doivent en informer la justice, et la personne peut ensuite être sanctionnée ou renvoyée en prison.

Le **travail social** peut se poursuivre, soit sous la tutelle de la probation, soit de façon séparée. Les travailleurs sociaux traitant avec des individus venant d'être libérés traiteront les problèmes relatifs aux familles, à la drogue, à l'éducation, à l'emploi et à d'autres points liés à la réintégration.

Dans l'idéal, **les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent** connaîtront déjà les individus venant d'être libérés de prison. Le processus de déradicalisation peut devoir être poursuivi en dehors de la prison et, dans l'idéal, être stabilisé et supervisé par ces mêmes spécialistes. Dans certains cas, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent peuvent apporter leur soutien aux agents de probation pour chercher un emploi, une formation, des conseils religieux ou pour répondre à d'autres besoins, car ces spécialistes ont souvent aisément accès aux communautés.

Si nécessaire, des **services psychologiques** établiront un contact avec les individus venant d'être libérés afin de travailler sur les problèmes et traumatismes sous-jacents. Cette initiative est en général déterminée soit par les conditions de probation définies par

la **justice**, soit par les agents de probation ou les travailleurs sociaux. Si une thérapie a été entreprise en prison, il peut être nécessaire de la poursuivre à l'extérieur. Les **conseillers religieux** peuvent également aider les individus à (re)nouer avec les communautés et préparer ces dernières à soutenir la réintégration des individus après leur libération, par exemple en mettant l'accent sur le pardon et l'importance de leur donner une seconde chance.

Les **communautés** concernées doivent être identifiées et impliquées : elles doivent être préparées avant la libération des détenus et pourraient bénéficier d'un soutien et d'une formation pour travailler avec des individus venant d'être libérés. Les communautés peuvent avoir un impact considérable sur la réadaptation : tout comme les **familles**, elles peuvent soit constituer un réseau de soutien des individus venant d'être libérés, soit rejeter ces derniers ⁽²⁸⁾.

Les **familles** peuvent affecter le processus de réadaptation, que ce soit de façon positive ou négative. Dans l'idéal, les travailleurs sociaux ou les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent les auront contactées avant la remise en liberté des détenus, et elles seront prêtes à les soutenir dès le premier jour. Le fait d'exprimer de la compassion, par exemple en prenant en charge les individus à leur sortie de prison, peut atténuer leur sentiment de vulnérabilité et les aider à se faire accepter dans la communauté. D'autres familles, malheureusement, confrontées à un environnement social difficile (p. ex. problèmes de toxicomanie ou autres membres radicalisés), risquent d'entraver le processus de réadaptation. Mais même au sein de ces familles, il peut y avoir des personnes qui soutiendront cette réadaptation.

Les **municipalités et les autorités locales** constituent le lien entre l'État, les communautés, les familles, les travailleurs sociaux, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et les individus récemment libérés. Elles disposent des moyens financiers nécessaires et d'une compréhension en profondeur de l'environnement local. Au cours du processus de réadaptation des individus venant d'être libérés, elles peuvent assurer la liaison entre les acteurs étatiques et les communautés locales. Si les relations entre les communautés et les municipalités ou les autorités locales sont bien établies, des synergies peuvent être exploitées pour soutenir le processus de réadaptation.

(28) Voir *Délinquants radicalisés et terroristes après leur sortie de prison : Acceptation dans la communauté et au sein de la famille* par D. PISOIU, 2019. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/ran_pp_yfc_community_family_acceptance_prague_20190606_en.pdf

À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?

Tableau 5 Outils et méthodes pour la réadaptation :

Étape 5 (Une nouvelle « normalité » : les premiers mois suivant la remise en liberté)

ÉTAPE 5 - UNE NOUVELLE « NORMALITÉ » : LES PREMIERS MOIS SUIVANT LA REMISE EN LIBERTÉ

Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent



Si des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent sont impliqués après la remise en liberté :

- supervisent et soutiennent la mise en œuvre du plan de remise en liberté élaboré en prison, en collaboration avec les travailleurs sociaux et les agents de probation (le cas échéant et s'ils sont disponibles), par exemple en :
 - accompagnant l'individu aux entretiens d'embauche;
 - l'avertissant des nouvelles perspectives d'emploi;
- si nécessaire, adaptent le plan et impliquent les familles, les autorités locales, les organisations de maintien de l'ordre et les travailleurs sociaux ;
- poursuivent leur travail sur les problèmes résiduels en vue de poursuivre la déradicalisation (voir détails de l'Étape 3) ;
- organisent des rencontres fréquentes, sont disponibles 24/7 et se préparent à faire face à de possibles incidents ou dynamiques critiques, p. ex.:
 - la rencontre avec d'anciens amis du groupe/milieu extrémiste ;
 - des sentiments dépressifs ;
 - une frustration due au fait de ne pas parvenir à trouver un emploi ou un logement adapté.

Si aucun travailleur social n'est disponible après la remise en liberté :

- apportent leur soutien et leur assistance lors des démarches avec les autorités locales concernées (bureaux d'enregistrement des résidents, agences pour l'emploi, etc.).

Travailleurs sociaux



Si des travailleurs sociaux sont encore impliqués après la remise en liberté :

- supervisent et soutiennent la mise en œuvre du plan élaboré avant la remise en liberté, en collaboration avec les travailleurs sociaux et les agents de probation (le cas échéant et s'ils sont disponibles), par exemple en :
 - accompagnant l'individu aux entretiens d'embauche;
 - les informant de l'existence d'autres perspectives d'emploi;
- si nécessaire, adaptent le plan et impliquent les familles, les autorités locales, les organisations de maintien de l'ordre, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ;
- coopèrent et se coordonnent avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent pour répondre de façon cohérente aux événements critiques ;
- apportent leur soutien et leur assistance dans le cadre des démarches avec les autorités locales concernées (bureaux d'enregistrement des résidents, agences pour l'emploi, etc.).

ÉTAPE 5 - UNE NOUVELLE « NORMALITÉ » : LES PREMIERS MOIS SUIVANT LA REMISE EN LIBERTÉ

Probation



- Le cas échéant, coordonnent avec les travailleurs sociaux et les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent les réunions et activités prescrites dans le cadre de la libération conditionnelle.

Psychologues



Thérapeutes (probablement pas la même personne que lors de la période d'incarcération) :

- travaillent sur les problèmes sous-jacents du patient, le cas échéant.

Psychologues réalisant l'évaluation :

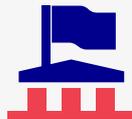
- au cours de cette étape, la responsabilité de l'évaluation des risques incombe probablement aux forces de l'ordre et aux services de renseignements.

Conseillers religieux



- Si nécessaire, continuent d'apporter une aide spirituelle aux individus venant d'être libérés.
- Si nécessaire, conseillent les familles sur la façon de traiter leur parent anciennement radicalisé ou violent.

Autorités locales



- Continuent à dialoguer avec les communautés et à les autonomiser (voir Étape 4).
- Dans l'idéal, forment un personnel spécialisé pour traiter le cas des personnes venant d'être libérées, et plus particulièrement des personnes anciennement radicalisées ou condamnées pour des délits de nature terroriste.

Organisations de maintien de l'ordre



- Réalisent une évaluation constante des risques.
- Établissent de bonnes relations avec les individus afin que ces derniers ne se sentent pas menacés par les policiers et les évaluations.
- Continuent à dialoguer avec les communautés et à établir de bonnes relations avec elles.

Services de renseignement



- Continuent à collecter des informations et à communiquer aux acteurs concernés les informations dont ils ont besoin.

Familles



- Avec l'aide de spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, soutiennent le parent venant d'être libéré ; si cela est nécessaire et possible, lui fournissent un logement provisoire.
- Apportent leur aide pour lui trouver un emploi, l'impliquent dans des activités de loisirs afin de prévenir les épisodes de dépression et de frustration.

ÉTAPE 5 - UNE NOUVELLE « NORMALITÉ » : LES PREMIERS MOIS SUIVANT LA REMISE EN LIBERTÉ

Communautés



- Si possible, réservent un bon accueil à l'individu de retour.
- Soutiennent l'individu et sa famille pour trouver un emploi, un logement, etc.
- Collaborent avec les autorités locales pour assurer un processus ouvert et positif.



Encadré 20 Étude de cas :

Étape 5 (Une nouvelle « normalité » : les premiers mois suivant la remise en liberté)

Histoire et défis

À sa libération conditionnelle, J. a été accueilli par le spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent avec lequel il a collaboré au cours des 2 dernières années. Il se sentait honteux et ne voulait pas que sa famille assiste à sa remise en liberté, c'est pourquoi il a demandé à cette dernière de ne pas venir. Le spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent l'a conduit à son domicile familial, un petit appartement dans un quartier animé, dans lequel sa mère a accepté qu'il passe quelques semaines. Le deuxième jour, tôt le matin, J. s'est rendu au bureau d'enregistrement des résidents ; plus tard dans la journée, il a eu un autre rendez-vous avec son chargé de dossier à l'agence pour l'emploi. Il était heureux d'avoir à ses côtés un spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, en particulier parce qu'il n'a pas apprécié l'attitude de l'employé de l'agence pour l'emploi, qui selon lui l'a regardé de haut. Deux semaines après sa remise en liberté, J. se sent déprimé. Il n'a pas grand-chose à faire pour occuper son temps et a l'impression d'être un fardeau pour sa mère. J. a eu un entretien d'embauche (sur un site d'emballage), mais lorsque son interlocuteur a appris son engagement passé dans le djihad, il l'a rejeté et traité de terroriste. À part regarder la télé et surfer sur Internet, J. n'a pas grand-chose à faire, d'autant qu'il n'est pas censé entrer en contact avec ses anciens amis. Actuellement, son cercle social est constitué de sa mère, de ses frères et sœurs, du spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme, de son agent de probation et de deux fonctionnaires de police qu'il rencontre une fois par semaine dans le cadre des conditions de probation. Ces policiers sont plutôt sympathiques, mais J. a l'impression qu'ils ne croient toujours pas qu'il a changé. La veille, son spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent lui a présenté à un club de football et J. a apprécié cet environnement. Le sport apporte également un soulagement du stress dû à la tension et à la colère qu'il sent monter en lui.

Que faire ?

- Rester en contact étroit avec l'individu après sa libération et, lors des périodes critiques, être 24/7 à sa disposition. L'accompagner à l'occasion des rendez-vous importants. [spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; travailleurs sociaux ; agents de probation]
- Assister les individus pour constituer un nouveau réseau social positif, par exemple par le biais de clubs sportifs ou de la musique, en fonction de leurs centres d'intérêt. [travailleurs sociaux ; spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; communautés]

- Continuer à travailler sur les possibles problèmes psychologiques ou tendances négatives (p. ex. les problèmes de gestion de la colère) et établir un contact avec de nouveaux thérapeutes, conseillers, etc. [travailleurs sociaux, spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, services psychologiques]
- Réaliser régulièrement une évaluation des besoins et des ressources, en coopération avec l'individu concerné. [travailleurs sociaux ; spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent]
- Constamment évaluer la situation en regard des plans élaborés précédemment et réviser ces derniers si les évaluations des besoins et des ressources montrent que c'est nécessaire. [travailleurs sociaux ; spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent]
- Constituer un réseau d'employeurs ne s'opposant pas à l'idée d'employer d'anciens prisonniers et d'anciens délinquants radicalisés ou terroristes. [autorités locales ; communautés]
- Pour les adultes, trouver un logement adapté et indépendant afin d'éviter une aggravation des tensions entre les familles et les individus venant d'être libérés. [autorités locales]
- Réaliser des évaluations des risques tout en étant conscient du possible impact négatif que cela peut avoir sur le développement de l'individu ; s'efforcer d'établir avec lui de bonnes relations. [organisations de maintien de l'ordre]

N'oubliez pas !

- Au début, la personne se heurtera probablement à un refus de la part des employeurs et des fournisseurs ordinaires de logements.
- Des phases de frustration et (potentiellement) de dépression sont probables.
- L'absence de réseaux sociaux stables et positifs est probable.
- Il peut survenir des tensions entre la famille et l'individu venant d'être libéré, en particulier si des adultes continuent de vivre de façon prolongée avec leurs parents.

Quels sont les défis ?

PARTAGE DES INFORMATIONS ENTRE LES INSTITUTIONS ET DISPONIBILITÉ 24/7

Cette étape dépend des préparatifs déjà réalisés en prison. De ce fait, le degré et le type de problèmes attendant l'individu venant d'être libéré dépendent de l'efficacité des échanges d'information et de la collaboration entre tous les acteurs impliqués tout au long du processus. Par exemple, si on ne lui a pas apporté un logement ou une thérapie, cette période peut s'avérer difficile et l'individu risque de chercher de l'aide auprès du milieu extrémiste qu'il fréquentait dans le passé. Des malentendus ou des omissions, apparemment minimes, risquent d'avoir des conséquences sérieuses, p. ex. le fait de libérer un individu un vendredi après-midi, en oubliant que ses contacts de soutien ne seront pas disponibles avant le lundi. L'individu peut alors être incité à se tourner vers les réseaux (de soutien) du milieu extrémiste auquel il appartenait avant son incarcération. Pour prévenir ces velléités, les agents de probation, travailleurs sociaux et spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent gérant le processus de réadaptation doivent être disponibles 24/7. Dans le pire scénario, des membres de l'ancien réseau extrémiste de l'individu libéré peuvent exercer une pression, voire des actes d'intimidation et de violence, sur l'individu venant d'être libéré – que ce soit pour le réintégrer dans ce milieu ou pour le punir d'avoir « trahi la cause ».

Même si tout se passe conformément au plan, les toutes premières heures ou jours sont les plus cruciaux, car l'individu est alors particulièrement vulnérable. Le retour à la liberté et les possibilités et responsabilités que cela implique peuvent paraître écrasants après les règles étroites suivies en prison.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Dès le jour de la libération et immédiatement après, l'individu peut être l'objet d'une intense attention des médias, particulièrement dans le cas d'une affaire retentissante. Cela risque d'entraîner une stigmatisation des individus, des familles et des communautés, et même des travailleurs sociaux, des agents de probation et des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Une telle attention entrave le travail de réadaptation. Le simple énoncé des anciens délits, facilement accessible sur Internet, peut compliquer des tâches comme trouver un logement ou un emploi, ou être accepté par ses collègues de travail ou ses condisciples à l'école ou à l'Université.

Indicateurs de changement positif

Dans l'idéal, toutes les étapes du plan applicable sont suivies de façon satisfaisante, le contact avec tous les acteurs concernés par cette phase de la réadaptation est maintenu et de nouveaux contacts sont établis (p. ex. avec des agences pour l'emploi et des établissements d'enseignement). Le fait que l'individu commence à s'engager avec de nouveaux groupes, non extrémistes, ou renoue des contacts avec des amis de son passé non extrémiste, est considéré comme un développement extrêmement prometteur et peut constituer un excellent indicateur de changement positif.

La pratique en action

Encadré 21

La pratique en action :

Exit Sweden (Suède) ⁽²⁹⁾

Mis en place depuis : 1998

Information tirée de la Collection RAN des approches et méthodes :

Exit Sweden, conçu et mis en œuvre par l'OSC Fryshuset, prodigue depuis 1998 un soutien pratique et ciblé individuellement pour s'éloigner des environnements White power/néo-nazis. Le programme Exit propose des entretiens personnels, fournit une personne-ressource (disponible 24/7, si nécessaire) et apporte une assistance pour communiquer avec les administrations. Le programme Exit collabore avec des sociétés de logement, la police, les services sociaux, d'autres entités légales ainsi qu'avec les familles et les amis de ceux qui cherchent à quitter le milieu extrémiste. Il propose également des conseils aux parents, fratries, partenaires ou autres personnes proches de ses clients.

Le travail est adapté à la situation spécifique à chaque individu, mais s'attache en général à construire une nouvelle identité sociale remplaçant l'ancienne identité extrémiste. Les actions sont variables et comprennent des activités et formations sociales ; un soutien direct et pratique pour un déménagement ; le retrait de tatouages ; et des contacts avec diverses administrations.

La durée du travail dépend de la situation et peut s'étendre sur quelques mois ou quelques années. Certains individus qui ont quitté les milieux White power/néo-nazis avec le soutien du programme Exit travaillent maintenant pour le projet, en

(29) Voir *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism – Collection RAN des approches et méthodes* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019 pp. 144ff. 166

s'appuyant sur leurs propres expériences et leur compréhension intime de ce que signifie le fait de quitter ces groupes.

Les autres activités d'Exit comprennent un renforcement des capacités dans les municipalités et les écoles, ainsi que l'action d'ONG auprès du groupe cible.

En quoi cette pratique est en relation avec le présent manuel

Pour les délinquants radicalisés et terroristes, Exit permet d'établir un contact avec la personne un certain temps avant sa remise en liberté, afin d'avoir des relations stables au moment de sa libération. Elle pourra alors faire face aux problèmes et recevoir le soutien pratique nécessaire à ce moment.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Björn Berglund

+46 86917260

exit@fryshuset.se

Encadré 22

La pratique en action :

Équipe TER (terroristes, extrémistes et radicaux) (Pays-Bas) ⁽³⁰⁾

Mis en place depuis : 2012

Information tirée de la Collection RAN des approches et méthodes :

Agissant au niveau national, Team TET aide les services de probation néerlandais à prévenir la (nouvelle) radicalisation des probationnaires. Il vise principalement à désengager les musulmans radicalisés (essentiellement des djihadistes nationaux) des mouvements radicaux en utilisant une approche de probation personnalisée, ainsi qu'à influencer leur comportement. Le programme utilise des facteurs d'incitation et d'attraction (push-pull) pour favoriser des changements comportementaux et stimuler le processus de réintégration dans la société. Ses principales tâches sont la gestion du risque et la surveillance, conduites en coopération étroites avec d'autres partenaires (justice, prison, police et autorités locales). L'équipe bénéficie également du soutien d'experts en psychologie et en théologie.

Le service de probation néerlandais travaille avec des individus soupçonnés ou reconnus coupables de délits de nature terroriste comme des émeutes, du recrutement et du financement. Les individus suspectés ou condamnés pour des délits tels qu'une tentative de se rendre ou de revenir de zones de conflit ou de préparer une attaque sont dirigés vers Team TER. Team TER travaille également avec des personnes suspectées ou condamnés pour d'autres délits mais qui sont maintenant radicalisées ou représentent un risque de nature terroriste.

L'équipe comprend 20 agents de probation ayant bénéficié d'une formation (internationale) et spécialisés dans les domaines concernés. Ils utilisent les méthodes de probation ordinaires consistant à travailler avec leurs clients dans un cadre judiciaire contraignant et réalisent des interventions cognitivo-comportementales.

(30) Voir *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism. Collection RAN des approches et méthodes* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019, pp. 621ff. 656

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Ada Andreas
 a.andreas@reclassering.nl
 +31 888042004/+31 651040081
<https://www.reclassering.nl>

6. Gagner du terrain : la réintégration

- L'un des principaux objectifs des travailleurs sociaux est d'assurer une intégration sociale et fonctionnelle.
- Il faut engager et autonomiser les communautés afin qu'elles puissent soutenir la (ré) intégration de l'individu après sa libération, sans que cela ne pose de problèmes de sécurité.
- Les organisations de maintien de l'ordre doivent chercher à réduire leur implication, afin de réduire les risques de stigmatisation.

Objectifs et points importants à retenir

Le principal objectif de cette étape est que l'individu venant d'être libéré puisse développer une existence éloignée de ses anciennes idées extrémistes et d'une identification avec les (nouveaux) milieux extrémistes. Il commence à prendre ses responsabilités pour orienter sa propre existence et commence à se bâtir un nouvel avenir. Les acteurs impliqués pendant cette étape doivent garder à l'esprit que la personne n'a pas nécessairement besoin de se réintégrer, mais plutôt de s'intégrer pour la première fois dans des structures sociales.

Contexte

L'individu est socialement intégré dans la communauté. Il a des contacts sociaux réguliers, de préférence avec des amis et la famille, fait partie d'une communauté (non extrémiste, non violente) et a la possibilité de participer à des événements sociaux et/ou culturels lorsqu'il en a envie. L'individu est en mesure de profiter d'activités de loisirs quand il le désire, tels que des activités sportives, artistiques ou spirituelles, sans ressentir le besoin de les mener dans le contexte d'un groupe extrémiste. Il n'est plus considéré par ses amis et sa famille comme un ancien extrémiste/terroriste, mais comme un individu à part entière, qui a changé et qui est confronté à ses propres problèmes. Il est d'autre part fonctionnellement intégré à la société, ce qui signifie qu'il a un logement, a bénéficié d'une formation professionnelle, est employé (de préférence pour une durée indéterminée), et qu'il a accès aux soins de santé et aux possibilités de formation. Ses buts dans la vie sont généralement conformes à des développements biographiques « normaux » dans une démocratie libérale ; ils n'intègrent pas l'usage de la violence et l'expression de points de vue extrémistes.

Qui est impliqué, et comment ?

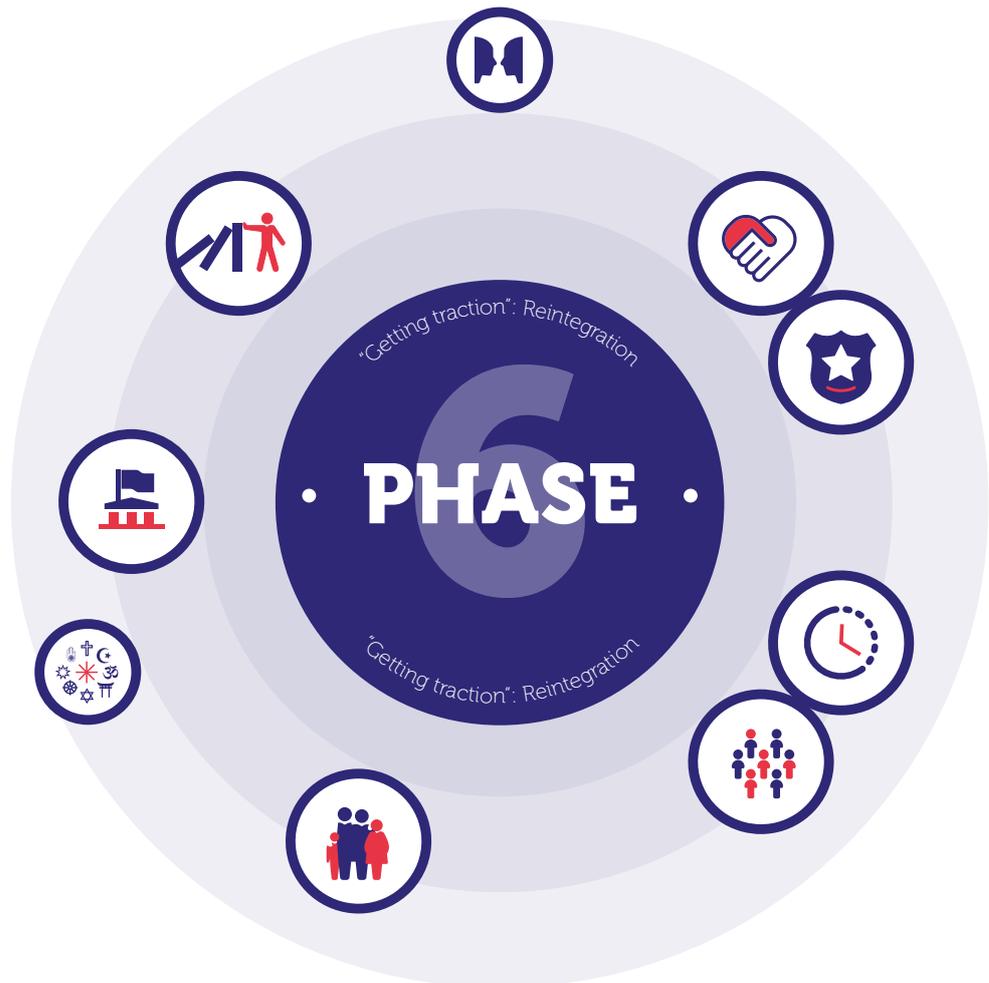


Figure 7 Acteurs impliqués : Étape 6 (Gagner du terrain : La réinsertion)

Pour la première phase suivant la libération, les agents de probation peuvent constituer les acteurs les mieux placés pour coordonner les efforts d'intégration. Il est néanmoins important de planifier dès le début un possible transfert de responsabilité. Il se peut qu'un suivi et un soutien étroits doivent être poursuivis après la période de probation définie par la justice. Si l'individu venant d'être libéré n'est pas en mesure d'agir comme son propre « gestionnaire de cas », il est essentiel que quelqu'un d'autre assume ce rôle (sous réserve de l'acceptation de la personne concernée).

La réintégration des anciens délinquants est l'une des tâches essentielles du **travail social** en général. C'est pourquoi les **travailleurs sociaux** peuvent jouer un rôle central dans tout effort de réintégration après la remise en liberté, et encore plus après la période de probation. Habituellement, ils collectent et évaluent des informations sur le niveau d'intégration de l'individu venant d'être libéré, définissent les besoins, évaluent les risques et facilitent la coopération entre les divers acteurs. En général, les travailleurs sociaux bénéficient d'un important réseau de contacts au sein des autorités locales et des **communautés**; ils sont donc bien placés pour coordonner une coopération interinstitutionnelle.

Si un travail de **déradicalisation** a été réalisé en prison et que le détenu a été considéré comme ayant pris ses distances vis-à-vis des points de vue et des groupes extrémistes, le rôle des **spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent** se réduit après la remise en liberté. Leur expertise reste néanmoins utile pour des problèmes et processus spécifiques, p. ex. pour évaluer le développement d'une vision du monde extrémiste et le risque de re-radicalisation. Les spécialistes de la prévention et de la lutte

contre l'extrémisme violent sont formés pour traiter ce type de situation, qui pourrait paraître insurmontable aux yeux des agents de probation ou des travailleurs sociaux peu familiers de la radicalisation ou de l'extrémisme. Dans l'idéal, il faudrait faire appel au spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ayant travaillé en prison avec la personne donnée.

Même en l'absence de troubles psychologiques nécessitant un traitement, il est tout de même possible d'impliquer des **psychologues**, en particulier lorsque se produisent des crises personnelles. Pour les individus venant d'être libérés, le processus de réintégration peut être épuisant et difficile. Un sentiment de frustration et de déception peut apparaître lorsque les attentes (p. ex. un logement ou un emploi approprié) ne sont pas satisfaites. Il peut également être profitable d'intégrer des psychologues dans des processus périodiques d'évaluation individuelle des risques et des besoins après la remise en liberté.

Si l'individu choisit de pratiquer une religion après sa libération, il peut être utile d'impliquer des **conseillers religieux** capables de traiter avec des délinquants radicalisés ou terroristes. Il est impératif de prévenir un retour vers des milieux ou des communautés fondamentalistes ou extrémistes. C'est pourquoi il est essentiel de connaître et comprendre la communauté religieuse dans laquelle le délinquant radicalisé ou terroriste pourrait retourner après sa libération.

Dans le meilleur des cas, les **organisations de maintien de l'ordre** ne devront être intégrées qu'occasionnellement à cette phase. Même si elles peuvent encore avoir un intérêt à évaluer les risques posés par l'individu venant d'être libéré, leurs actions ne doivent pas compromettre le fragile processus de réintégration. Elles doivent néanmoins être impliquées dans les évaluations périodiques des risques et des besoins réalisées par les agents de probation ou les travailleurs sociaux.

Les **communautés** jouent un rôle décisif dans la réintégration sociale. Si l'individu venant d'être libéré est bien accueilli par la communauté (locale) (et c'est le plus souvent le cas), cela bénéficie au processus de réintégration sociale et fonctionnelle. Un réseau de membres de la communauté peut s'avérer très efficace pour trouver des options adaptées en matière de logement ou d'emploi. L'individu anciennement radicalisé devra néanmoins apprendre à se prendre en charge et à garder le contrôle de sa propre vie, élément essentiel du processus de déradicalisation. Il y a une frontière ténue entre utiliser les réseaux communautaires existants et dépendre passivement du soutien de la communauté ou de la famille.

Les **familles** sont tout aussi essentielles à la réintégration sociale que les communautés. Sauf dans le cas où les familles font partie de l'environnement extrémiste, elles doivent être impliquées aussi tôt et intensivement que possible. D'autres facteurs décisifs sont les mariages/rerelations de couple et les responsabilités parentales. Les personnes retrouvant leur partenaire et leurs enfants après leur libération pourraient canaliser leur énergie pour s'engager auprès de leur famille et en être responsables. Intégrer les mariages/rerelations de couple et les responsabilités parentales dans les plans d'avenir s'est avéré être l'un des moyens les plus efficaces pour motiver les personnes à se réintégrer socialement et fonctionnellement. Il est important de souligner que la « période de lune de miel » parfois ressentie au cours des premiers jours ou semaines suivant la remise en liberté peut progressivement laisser la place à la frustration et au conflit. Les conflits familiaux préexistants, qui avaient été mis entre parenthèses pendant la période d'incarcération, peuvent réapparaître après la remise en liberté. De nouveaux conflits peuvent également surgir lorsque les membres de la famille s'adaptent à la nouvelle situation. Il est possible que des tensions apparaissent lorsque l'individu libéré emménage temporairement auprès de sa famille en attendant de trouver un logement adapté.

Si les communautés et les familles sont essentielles à la réintégration *sociale*, les **municipalités** et autorités locales sont indispensables à la réintégration *fonctionnelle*.

Ces acteurs disposent souvent des ressources financières et légales pour identifier les possibilités de logement et d'emploi et en informer les individus ; il en est de même pour les possibilités de formations pédagogiques ou professionnelles. Il est essentiel d'intégrer de bonne heure ces acteurs et d'aider les individus à surmonter tous les préjugés à leur égard. Avec la collaboration des collectivités et autorités locales, tout processus de réintégration s'avérera plus fluide et plus complet. Dans l'idéal, des rencontres régulières de « gestion du cas » sont organisées avec tous les acteurs concernés, afin de discuter du développement de l'individu et de détecter tout obstacle potentiel à une réintégration positive.

À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?

Tableau 6 Outils et méthodes pour la réadaptation : Étape 6 (Gagner du terrain : la réintégration)

ÉTAPE 6 - GAGNER DU TERRAIN : LA RÉINTÉGRATION	
<p>Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent</p> 	<p>Si des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent sont toujours impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> réalisent une évaluation des besoins et des ressources ; lorsque les résultats de cette évaluation sont satisfaisants, commencent à réaliser des « tests de résistance » sur le processus de déradicalisation, par exemple en : <ul style="list-style-type: none"> lançant des conversations sur des sujets polémiques et en observant les réactions de la personne ; confrontant la personne à des situations ou des lieux qui l'auraient rendue mal à l'aise lorsqu'elle était radicalisée (et en observant ses réactions). continuent de superviser et de soutenir la mise en œuvre du plan pour l'avenir de l'individu, en coopération avec des travailleurs sociaux et des agents de probation (voir Étapes 4 et 5). élargissent la portée des actions indépendantes afin de stimuler son estime de soi, et en anticipant la fin éventuelle du travail du spécialiste de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et du travailleur social. impliquent plus largement les familles et en les préparant à prendre en charge les rôles de soutien actuellement assurés par le spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. présentent à la personne des activités culturelles, sportives et autres susceptibles de l'aider à bâtir un nouveau réseau positif d'amis et de relations. lui présentent des centres culturels ou religieux positifs, si cela est nécessaire ou approprié. <p>Si aucun travailleur social n'est disponible après la remise en liberté :</p> <ul style="list-style-type: none"> la soutiennent et l'aident à gérer les rendez-vous importants avec les autorités locales concernées (bureaux d'enregistrement des résidents, agences pour l'emploi, etc.).

ÉTAPE 6 - GAGNER DU TERRAIN : LA RÉINTÉGRATION	
<p>Travailleurs sociaux</p> 	<p>Si des travailleurs sociaux sont encore impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutiennent les familles afin qu'elles soient indépendantes du soutien du travail social et du spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. • continuent de superviser et de soutenir la mise en œuvre du plan pour l'avenir de l'individu, en coopération avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et des agents de probation ; • commencent à travailler pour développer l'autonomie de la personne.
<p>Probation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, coordonnent avec les travailleurs sociaux et les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent les réunions et activités prescrites dans le cadre de la libération conditionnelle.
<p>Psychologues</p> 	<p>Thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivent leur travail sur les problèmes sous-jacents tels que les traumatismes ou les deuils, le cas échéant.
<p>Conseillers religieux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Se tiennent à la disposition des individus et de leurs familles pour discuter de sujets religieux (controversés), si nécessaire. • Tentent de les intégrer à un groupe religieux ou culturel (non extrémiste), le cas échéant.
<p>Autorités locales</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuent à dialoguer avec les communautés et à les autonomiser (voir Étape 4).
<p>Organisations de maintien de l'ordre</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Réévaluent la nécessité des procédures d'évaluation des risques. • Continuent à travailler au maintien de bonnes relations avec les familles et les communautés.
<p>Familles</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutiennent leur parent, en coopération avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. • Les aident à devenir moins dépendants des aides extérieures.
<p>Communautés</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Font participer les individus à des activités culturelles et récréatives. • Ne font pas référence à eux en tant qu'anciens délinquants..

Comme avec les délinquants « ordinaires », les principaux outils, méthodes et interventions utilisés pendant cette étape sont les mêmes que pour le travail social. Cela comprend des routines quotidiennes comme le fait d'accompagner les individus aux rendez-vous avec

les autorités locales (p. ex. bureau d'aide sociale ou services de santé) ou de les soutenir dans leurs candidatures à un emploi. Parmi les autres facteurs importants, on peut citer le développement du plan pour l'avenir de l'individu, la formulation d'indicateurs de succès et la surveillance de développements potentiellement problématiques. Des évaluations complètes des risques et des besoins doivent d'autre part être régulièrement réalisées. Les outils et méthodes déjà mis au point pour le travail de réintégration de membres de gangs ou de toxicomanes peuvent s'avérer utiles dans le contexte d'un délinquant anciennement radicalisé ou terroriste. Ces groupes sont souvent confrontés à des problèmes similaires : faire face à la pression ou même aux menaces des membres de leur ancien groupe, et le risque de récidiver et de retomber dans un comportement autodestructeur. Il est important d'identifier **un acteur** responsable de la coordination du réseau qui soutient et accompagne les individus après leur libération. Cet acteur doit également être responsable de la coordination de l'ensemble des tâches exigeant une coopération interinstitutionnelle. Cela est particulièrement pertinent pour les processus d'évaluation des risques et des besoins, car ils nécessitent l'existence d'un suivi et d'une collecte de toutes les informations nécessaires sur le développement des individus.



Encadré 23 Étude de cas : Étape 6 (Gagner du terrain : la réintégration)

Histoire et défis

J. a enfin trouvé un emploi qui lui convient. Après quelques entretiens infructueux qui l'ont laissé frustré, il a trouvé un emploi dans une entreprise paysagère, dans laquelle il a de bonnes relations de travail avec son employeur et ses collègues. Ils ne le jugent pas sur la base de ses anciennes opinions et de son passé carcéral. Il a développé une forme d'amitié avec un de ses collègues. Le travail est fatiguant mais gratifiant et J. se sent satisfait à la fin de journée, lorsqu'il revient dans le petit appartement que son salaire lui permet d'occuper. Il voit toujours un thérapeute qui l'aide à surmonter ses problèmes de gestion de la colère, mais ceux-ci se sont nettement améliorés. J. pense que le travail manuel dans un environnement extérieur lui a été bénéfique. Comme il est trop fatigué pour jouer au football après le travail, il a cessé de se rendre au club. Il est satisfait que les rencontres avec les fonctionnaires de police soient maintenant mensuelles et non plus hebdomadaires. Il perçoit néanmoins ces rencontres comme la manifestation d'un manque de confiance. J. est plus calme lorsqu'il interagit avec les autorités locales, ce qui fait que le spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ne l'accompagne plus que pour de rares circonstances complexes. Après avoir quitté le domicile de sa mère, J. et sa mère ont été satisfaits de ne plus se rencontrer pendant un moment. Mais leurs relations se sont maintenant améliorées et il apprécie le fait qu'elle ne le juge pas à l'aune de ses erreurs passées. En général, il est en paix avec lui-même et ne craint plus l'avenir. Mais depuis qu'il se sent plus calme, J. s'est à nouveau intéressé aux questions religieuses. Il se sent coupable de ne pas pratiquer l'Islam autant qu'il en avait l'habitude. En prison, il a discuté de questions religieuses avec un imam plus âgé, mais maintenant il ne sait pas trop vers qui se tourner.

Que faire ?

- Donner à la famille ou au cercle social restreint de l'individu les moyens de l'aider pendant les moments de crise ou de frustration. [travailleurs sociaux ; spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; familles]
- Réaliser une évaluation des besoins et des ressources. À partir de maintenant, les contacts avec les travailleurs sociaux ou les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent doivent progressivement se raréfier. [travailleurs sociaux ; spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent]
- Apporter une assistance à la famille, si nécessaire. [spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; travailleurs sociaux]
- Fournir un contact avec des groupes ou des personnes avec lesquels il

est possible de discuter librement de sujets religieux, sans risque de re-radicalisation. [spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ;

- Réduire la fréquence des évaluations des risques. [organisations de maintien de l'ordre ; services de renseignement]

N'oubliez pas!

- Les extrémistes inspirés par la religion et qui sont déradicalisés n'ont pas éliminé leur besoin d'expression religieuse/spirituelle.
- La dépendance envers les travailleurs sociaux et les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent doit s'atténuer au fil du temps. Ces acteurs doivent graduellement réduire leur rôle dans la vie de l'individu après sa libération ; ce type de contact ne doit pas remplacer un dialogue avec des amis et des cercles sociaux ordinaires.

Quels sont les défis ?

RÉTICENCE DE LA COMMUNAUTÉ

Les communautés, les employeurs potentiels et les bailleurs peuvent estimer que l'individu libéré est dangereux et ne pas souhaiter l'aider à se réintégrer. Il est important d'anticiper ces peurs et préjugés potentiels ; si nécessaire, demander l'intervention de spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.

LA RÉINTÉGRATION PEUT EN FAIT S'AVÉRER ÊTRE UNE PREMIÈRE INTÉGRATION

Dans certains cas, les individus n'ont jamais été suffisamment intégrés à un environnement social et/ou fonctionnel avant leur radicalisation et leur incarcération. Cette exclusion peut avoir été l'un des facteurs initiaux ayant contribué au processus de leur radicalisation. Il est donc erroné de penser que ces personnes ont besoin d'une réintégration ; ces cas plus difficiles peuvent également nécessiter une (ré)implantation géographique des individus.

UN FAVORITISME INAPPROPRIÉ

Il existe un problème sous-estimé qu'on peut désigner par le terme de « favoritisme inapproprié ». Les États membres fortement engagés pour réintégrer les individus radicalisés ou terroristes après leur libération ont été perçus par les délinquants ordinaires (et parfois par le grand public) comme réservant un « traitement spécial » non mérité et injuste à ce groupe. Certains de ces délinquants peuvent même être motivés à agir comme s'ils étaient radicalisés, afin de bénéficier d'un soutien à la réintégration perçu comme étant plus complet que celui réservé aux détenus « ordinaires ». Les efforts de réadaptation ne doivent pas être perçus par la population comme une forme de gratification d'un comportement criminel à motivation extrémiste, et plus particulièrement par d'autres groupes sociaux vulnérables sans antécédents criminels et ayant besoin d'assistance.

Indicateurs de changement positif

Le travail social a mis au point plusieurs outils de diagnostic social conçus à l'origine pour mesurer le degré d'intégration d'une personne aux sens social et fonctionnel. Ces instruments comprennent des évaluations du degré d'intégration, des analyses

des réseaux sociaux et des analyses biographiques ⁽³¹⁾. Des résultats positifs indiquent que le sujet est sur la voie de la réintégration. D'autre part, et contrairement aux délinquants ordinaires, il faut régulièrement évaluer la distanciation cognitive à l'égard des points de vue et idéologies extrémistes. Ces évaluations doivent être réalisées par des équipes interdisciplinaires comprenant des psychologues, des travailleurs sociaux et des criminologues. La combinaison des diagnostics sociaux et des évaluations des attitudes extrémistes fournit un modèle complet permettant de mesurer le succès de la réintégration des délinquants radicalisés et terroristes.

Ce succès ne peut être mesuré que si tous les acteurs impliqués s'accordent sur ceux qui ont la responsabilité et l'expertise nécessaire pour réaliser les évaluations. Les individus eux-mêmes doivent également être impliqués dans la définition du succès, afin d'être en mesure de définir leurs propres objectifs et attentes. Après tout, le fait d'être capable de prendre le contrôle de sa propre vie est l'un des principaux indicateurs de la déradicalisation. En ce qui concerne ce point, il est également nécessaire de gérer à la fois les attentes de la population en général et de l'individu libéré. Des objectifs et mesures réalistes doivent être définis, en adéquation avec les capacités de la personne, afin d'éviter la déception et la désillusion.

La pratique en action

Encadré 24

La pratique en action :

Le modèle danois : Prévention de la radicalisation et de la radicalisation à Aarhus (Danemark) ⁽³²⁾

Mis en place depuis : 2010

Information tirée de la Collection RAN des approches et méthodes :

Ce modèle, une approche coopérative interinstitutionnelle adoptée par la municipalité d'Aarhus et la police de l'est du Jutland, repose sur deux niveaux d'intervention : l'un concerne la **population générale** et l'autre l'**individu**.

Intervention destinée à la population générale

1. Sensibilise les professionnels et le grand public. Réalisée par le biais de réunions d'information et d'atelier destinés aux professionnels et aux établissements d'enseignement.
2. Nécessite une collaboration avec les communautés locales. Implique un dialogue respectueux et confiant avec les mosquées, les associations culturelles et d'autres acteurs majeurs au sein des communautés locales.

Intervention individuelle

1. Le personnel de première ligne du groupe d'intervention réalise des évaluations des individus et des groupes.
2. Le personnel professionnel est conseillé sur la façon de traiter les cas liés à la radicalisation.
3. Pour les cas liés à la radicalisation, des conseils sont fournis aux individus et aux familles.
4. Un mentorat est proposé aux individus susceptibles de se radicaliser ou

(31) Voir *Soziale Diagnostik. Verfahren für die Praxis Sozialer Arbeit*, par P. Pantuček-Eisenbacher, 2019, pp. 158ff.

(32) Voir *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism – Collection RAN des approches et méthodes* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019 pp. 188ff. 213

impliqués dans l'extrémisme violent.

5. Des plans d'urgence sont élaborés pour les combattants terroristes étrangers et leur famille.
6. Des programmes de sortie sont définis pour les individus impliqués dans des environnements extrémistes violents.

La pratique est directement transférable aux États membres ayant une infrastructure fortement développée et performante. Le principal problème consistera ici à mettre en place la coopération interinstitutionnelle nécessaire à cette pratique.

Dans sa forme actuelle, la pratique est plus difficile à transférer dans les États membres ayant une infrastructure moins développée et une faible tradition de coopération interinstitutionnelle, ou n'ayant que peu de possibilités de coopération entre les forces de l'ordre et les ONG (dans ces États membres, les ONG jouent le même rôle que les services sociaux des États membres ayant des infrastructures sociales très développées). Certains éléments méthodologiques de la pratique seront immédiatement transférables par le biais, par exemple, d'ateliers, de services psychologiques et de groupes de réseau familial.

En quoi cette pratique est en relation avec le présent manuel

En ce qui concerne la réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes, la mobilisation de la communauté et les aspects d'autonomisation de la partie « intervention destinée à la population générale » de cette approche sont particulièrement intéressants. D'autre part, les étapes 1, 2, 3 et 5 de « l'intervention individuelle » sont essentielles à une réintégration réussie des délinquants libérés. Les étapes 4 et 6 doivent cependant être initiées et poursuivies dans le cadre des premières étapes précédemment définies dans le présent manuel. L'approche dans son intégralité peut constituer une pratique inspirante pour une coopération interinstitutionnelle réussie.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

East Jutland Police
Ridderstraede
8000 Aarhus C
Denmark

Steffen Saigusa Nielsen
SNI023@politi.dk
+45 29203650

Aarhus Municipality, Social Services
Vaerkmestergade 15
8000 Aarhus C
Denmark

Signe Reichenbach
sigre@aarhus.dk
+45 89403117
<http://www.aarhus.dk/sitecore/content/Subsites/Antiradikaliseringsindsats/Home.aspx>

7. Sur la bonne voie : la stabilisation

- Les individus doivent graduellement être capables de mener une vie autonome avec peu ou pas de mesures de soutien.
- La stabilisation n'est possible que lorsque les efforts de déradicalisation et d'intégration ont réussi et démontré leur stabilité, ce qui peut prendre plusieurs années.

Objectifs et points importants à retenir

L'objectif ultime de l'étape finale du processus de réadaptation est de stabiliser les succès obtenus au cours des étapes précédentes.

Contexte

Les individus sont revenus dans leur communauté ou ont commencé une nouvelle vie dans une communauté différente. Ils ne sont plus suivis par des agents de probation et ne participent plus à des programmes de réintégration ou de réadaptation. Ils ne sont plus surveillés depuis un bon moment, et la résilience et les aptitudes développées au cours des étapes précédentes sont maintenant mises à l'épreuve. Les individus se sont intégrés socialement et fonctionnellement ; dans l'idéal, ils ont un emploi stable, une source de revenus régulière et un environnement social favorable. Leur passé extrémiste et carcéral n'est plus au cœur de leur vie ou de leur identité actuelle. Ils ont mis en place des activités et des structures « normales » et ne sont plus sous surveillance.

Qui est impliqué, et comment ?

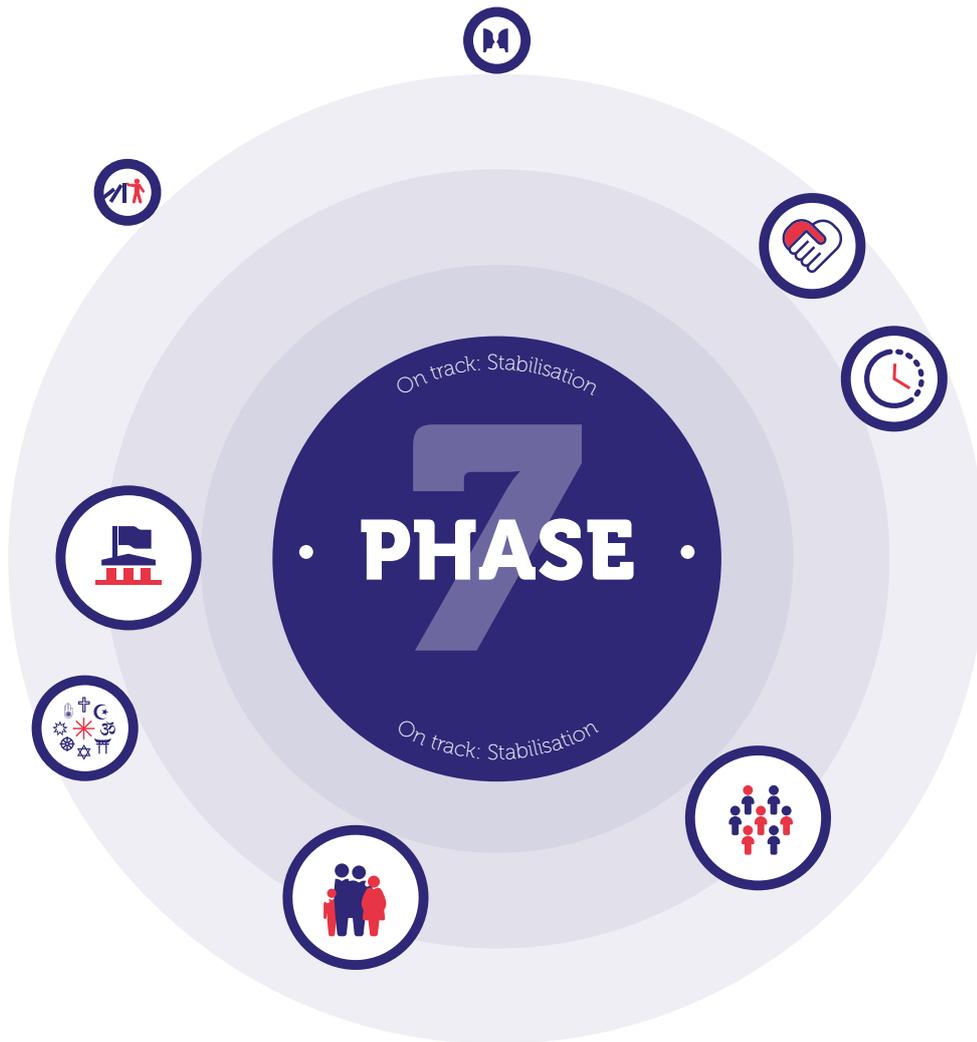


Figure 8 Acteurs impliqués : Étape 7 (Sur la bonne voie : La stabilisation)

Pendant l'étape finale du processus de réadaptation des délinquants radicalisés et terroristes, les individus libérés doivent normalement compter sur eux-mêmes et leurs réseaux personnels. Les agents de probation et les **spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent** ne joueront pas un rôle de premier plan à moins que l'individu ne montre des signes clairs de re-radicalisation et de re-criminalisation. Le soutien de travailleurs sociaux n'est désormais nécessaire que si l'individu continue à éprouver des difficultés pour une intégration de base ou un fonctionnement indépendant dans la société. En conséquence, les principaux acteurs impliqués pendant cette étape sont ceux qui sont les plus proches des individus.

En premier lieu, les **familles** jouent un rôle essentiel dans la stabilisation des individus libérés. Mais, comme cela a été expliqué dans les précédentes étapes, les familles peuvent avoir un impact négatif sur le processus de réadaptation si, par exemple, elles partagent elles-mêmes des idées radicales, sont impliquées dans des activités criminelles ou sont confrontées à des problèmes de toxicomanie. Il faut surveiller les risques potentiels présents dans l'environnement de l'individu libéré. Dans la plupart des cas, les familles constituent un élément précieux du processus de stabilisation, car elles aident les individus dans leur vie quotidienne et constituent la base de leur système de soutien.

Les **communautés** sont également des acteurs essentiels. L'intégration des individus dans les communautés peut être décisive au succès à long terme du programme de réadaptation. Une fois que les programmes de réadaptation s'achèvent, la position des

individus dans la société est essentielle. S'ils se sentent bien intégrés et non stigmatisés, le risque de re-radicalisation est réduit. Mais si ces individus se sentent discriminés, stigmatisés ou exclus de la société, une relocalisation dans une autre communauté peut constituer l'occasion de commencer une nouvelle vie, à l'abri des préjugés.

Lorsque les individus sont parvenus au terme d'un processus de réadaptation réussi, les **autorités locales** et les **municipalités** jouent un rôle crucial pour stabiliser et préserver le nouveau statu quo. La vie quotidienne stable obtenue au cours de l'étape précédente peut facilement être compromise si les individus sont confrontés à des difficultés dans certains aspects de l'intégration fonctionnelle ou sociale. Par exemple, la perte d'un emploi ou d'un logement peut avoir des conséquences considérables sur le processus de stabilisation, et agir comme l'événement déclencheur d'une re-radicalisation. Des acteurs tels que l'agence pour l'emploi ou le bureau d'aide sociale sont essentiels dans ces situations, car ils contribuent à la stabilité fonctionnelle des individus et à leur capacité à faire face de façon constructive aux circonstances difficiles, voire à les surmonter. Ces acteurs peuvent également aider les individus à prendre des décisions essentielles, comme poursuivre leurs études ou réorienter leur carrière professionnelle.

De façon similaire, les services de santé jouent un rôle essentiel pour soutenir la santé physique et mentale des individus. Leur rôle est particulièrement important pour les combattants terroristes étrangers, car les problèmes psychologiques dus à l'expérience des combats ou de la vie dans une zone de guerre se manifestent souvent des années après leur retour. Les services de santé sont en mesure de détecter les manifestations précoces de ces troubles et de diriger ces personnes vers des psychologues. Le bien-être physique et **psychologique** des individus doit être préservé.

Les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ne sont plus impliqués au cours de cette étape. Il faut cependant noter que ces spécialistes doivent être consultés si l'un des acteurs impliqués (familles, communautés, autorités locales, organisations de maintien de l'ordre, collectivités locales ou psychologues) remarque des signes de re-radicalisation. D'autre part, les expériences pratiques passées indiquent qu'il peut être essentiel que les individus disposent d'un contact, tel qu'un spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, qui connaît leur dossier et vers qui ils pourront se tourner en cas de besoin ou de crise. Étant familier de la biographie et du passé de l'individu, ce spécialiste peut évaluer les crises et y réagir de manière appropriée. Il peut ainsi empêcher que l'individu ne retombe dans des comportements et des structures appartenant à son passé.

De façon similaire, si d'anciens extrémistes inspirés par la religion connaissent des doutes à propos de cette dernière, il est important qu'ils aient un contact direct avec un **conseiller religieux** avec lequel ils pourront aborder ces questions de manière réfléchie et nuancée. S'ils ne peuvent se tourner vers ce type de personne, les réponses pseudo religieuses toutes faites des groupes extrémistes risquent une fois de plus de les séduire, ce qui peut se traduire par une re-radicalisation.

Dans le meilleur des cas, les individus sont maintenant en mesure de gérer par eux-mêmes la paperasse et des tâches administratives courantes, et d'établir une routine quotidienne. Il n'est donc plus nécessaire d'utiliser les services des **travailleurs sociaux**. Cependant, si – même après plusieurs années – il s'avère que l'individu est dépassé par ces tâches, un travail social régulier pourra lui apporter un soutien précieux.

À ce stade, quels outils et méthodes peuvent-ils être utilisés pour la réadaptation ?

Tableau 7 Outils et méthodes pour la réadaptation : Étape 7 (Sur la bonne voie : la stabilisation)

ÉTAPE 7 - SUR LA BONNE VOIE : LA STABILISATION	
<p>Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluent les progrès de la déradicalisation et de l'intégration. Si le résultat est satisfaisant, réduisent progressivement leur implication. Si le résultat indique que l'individu requiert toujours une attention, recherchent l'acteur approprié. Sont accessibles aux questions incidentes des anciens participants (suivi).
<p>Travailleurs sociaux</p> 	<p>S'ils sont encore impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> évaluent le progrès de l'intégration et les niveaux d'autonomie de l'individu et de sa famille, le cas échéant ; si le résultat est satisfaisant, réduisent progressivement leur implication dans les tâches devant être réalisées de façon indépendante.
<p>Probation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Le cas échéant, coordonnent avec les travailleurs sociaux et les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent les réunions et activités prescrites dans le cadre de la libération conditionnelle.
<p>Psychologues</p> 	<p>Thérapeutes:</p> <ul style="list-style-type: none"> poursuivent leur travail sur les problèmes sous-jacents, le cas échéant.
<p>Conseillers religieux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Se tiennent à la disposition des individus et de leurs familles pour discuter de sujets religieux (controversés), si nécessaire. Encouragent leur implication dans des groupes ou réseaux « ordinaires ».
<p>Autorités locales</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Continuent à dialoguer avec les communautés et à les autonomiser (voir Étape 4).
<p>Organisations de maintien de l'ordre</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Réévaluent la nécessité des procédures d'évaluation des risques. Continuent à travailler au maintien de bonnes relations avec les familles et les communautés.

ÉTAPE 7 - SUR LA BONNE VOIE : LA STABILISATION

Familles



- Entretien des relations normales et saines avec l'individu.
- Ne lui rappellent pas constamment son passé.
- S'il apparaît des problèmes suscitant de nouvelles inquiétudes relatives à la radicalisation du membre de la famille, contactent les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
- N'adoptent pas à leur égard une approche conflictuelle.

Communautés



- Dialoguent avec les individus et ne les stigmatisent pas du fait de leur passé.
- S'il apparaît des problèmes causant de nouvelles inquiétudes, contactent les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
- N'adoptent pas à leur égard une approche conflictuelle.

Au cours de l'étape de stabilisation, le meilleur outil possible pour la réadaptation est l'intégration complète des individus à l'ensemble des différentes dimensions de la société. Cela peut tout simplement consister à ne pas les traiter différemment des autres membres de la communauté et de dialoguer activement avec eux. La même chose s'applique aux membres de leur famille.

D'autre part, une évaluation des besoins et des ressources réalisée avant le terme des programmes de réadaptation peut aider les individus à mieux estimer leur propre capacité à faire face aux situations stressantes pouvant survenir au cours de l'étape de stabilisation.



Encadré 25 Étude de cas : Étape 7 (Sur la bonne voie : la stabilisation)

Histoire et défis

J. est fier de ce qu'il a accompli. Il regrette de ne pas voir très souvent le spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, mais il est heureux que ce dernier se montre confiant en ses capacités de résilience. Ils se rencontrent encore de temps à autre pour boire une tasse de thé, mais il ne ressent plus l'impression d'être suspecté d'extrémisme. La police a également mis fin à ses visites et il n'est plus obligé de se signaler auprès d'elle. Son travail dans l'entreprise d'aménagement paysager n'a finalement pas été concluant ; au bout d'un moment, il s'est senti dépassé par le travail physique demandé, et le salaire aurait pu être meilleur. Mais il n'a démissionné qu'après avoir trouvé un emploi de bureau, pas aussi plaisant que le travail au plein air, mais mieux payé ; plus important encore, il lui permet de se retrouver entre amis et de pratiquer à nouveau des activités sportives après le travail. Il y a quelques mois, il a réintégré le club de football et il est devenu un membre stable de son équipe. Il accepte le fait qu'il ne peut pas être le musulman le plus parfait, et comprend que tant qu'il est gentil avec les autres et qu'il fait en même temps de son mieux pour être heureux lui-même (ce qui constitue déjà un défi suffisant), il se porte bien. Les personnes du centre culturel qu'il fréquente actuellement lui ont dit la même chose. Ce centre est un espace dans lequel il peut discuter des questions religieuses qui le préoccupent. Il ne s'y sent pas jugé et les gens n'y propagent pas la haine. Chaque vendredi, il rend visite sa mère et à ses frères et sœurs. Certains de ses nouveaux amis plaisantent à ce propos, mais J. est heureux d'être à nouveau un élément permanent de la vie de la famille. Il aide parfois sa petite sœur à faire ses devoirs.

Au cours de l'année passée, le seul incident qui l'a contrarié a été un article consacré à des djihadistes de retour de Syrie. Il y était fait référence à d'autres personnes

condamnées pour des délits de nature terroriste ; même si son nom n'était pas cité, le contexte de l'article montrait clairement qu'il en faisait partie. Heureusement, il avait été préparé à cette possibilité. Une fois passée sa colère immédiate, il a accepté le fait que ce sujet pouvait intéresser certaines personnes ignorant la façon dont les gens avaient pu changer dans l'intervalle. Il a évoqué le sujet avec sa mère, qui l'a calmé, et ça s'est fini ainsi.

Que faire ?

- Consacrer du temps à (re)construire une relation positive avec le membre de la famille. Cela lui donnera un sentiment vital d'appartenance et améliorera son estime de soi. [familles]
- Investir dans de bonnes relations avec des groupes et organisations communautaires de jeunes. Maintenir le contact et utiliser des méthodes de communication informelles de façon à établir une confiance mutuelle. [autorités locales ; organisations de maintien de l'ordre ; communautés]
- Protéger ceux qui ont changé leur vie dans le bon sens, malgré le risque de stigmatisation. [médias]
- À l'issue du processus formel de réadaptation, montrer clairement aux personnes libérées que ce résultat est dû à tout ce qu'elles ont accompli et qu'elles sont prêtes à poursuivre sans assistance. Ne pas leur donner l'impression d'être abandonnées. [spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; travailleurs sociaux]

N'oubliez pas!

- Les possibles conséquences indésirables de la couverture du cas par les médias.
- Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une personne soit pleinement stabilisée et capable de relever seule les défis du quotidien.

Quels sont les défis ?

Pour ces personnes, le principal défi consiste à correctement traiter par elles-mêmes les situations difficiles rencontrées au cours de leur quotidien. Il s'agit par exemple de tâches apparemment simples, comme la paperasserie administrative, mais également de crises majeures telles que la mort d'un parent ou des problèmes financiers. Si les individus ne sont pas encore résilients, ces situations peuvent considérablement compromettre le processus de réadaptation. D'autre part, une personne peut être stable dans un domaine de son existence (p. ex. sur le plan professionnel), tout en éprouvant des difficultés dans d'autres domaines (p. ex. sur le plan personnel). Si la résilience n'a pas été suffisamment établie ou si un système de soutien personnel n'a pas été mis en place, elle se sentira facilement seule, blessée et exclue de la société. Elle risque alors de se re-radicaliser en cherchant activement des groupes extrémistes ou en devenant plus vulnérable au recrutement. Il faut également tenir compte du fait que certains individus peuvent à un moment donné – que ce soit par hasard ou intentionnellement – rencontrer des **victimes du terrorisme** ou de l'extrémisme, ou même les victimes de leurs propres actions. Non seulement ces rencontres risquent de provoquer des flashbacks et de mettre l'individu mal à l'aise, mais elles peuvent également traumatiser les victimes. Pour éviter des conséquences négatives sur le processus de réadaptation, mais surtout pour prévenir toute atteinte à la victime, il est possible de mettre en œuvre des mesures de justice restaurative. À la condition que les délinquants aient déjà reconnu le caractère répréhensible des actes qu'ils ont commis, et que les victimes donnent leur accord, ces mesures doivent être mises en œuvre le plus tôt possible. Les victimes peuvent être des acteurs influents pour la cohésion de la communauté (voir La pratique en action, Encadré 00).

Un autre problème est lié aux conflits familiaux qui ont pu être passés sous silence pendant la détention, que ce soit par les familles ou par les détenus. Au lieu d'être

traités, les conflits sous-jacents risquent d'être simplement ignorés. Ces conflits peuvent réapparaître au cours des mois ou années suivant la remise en liberté, menaçant la stabilisation des individus.

Ceux-ci souhaitent se sentir aussi normaux que possibles, c'est-à-dire intégrés à la société. Il existe cependant un risque qu'ils oublient leur passé carcéral. Peu de temps après leur libération, les anciens détenus se promettent souvent à eux-mêmes de ne jamais retourner en prison et de suivre le plan convenu avec leurs agents de probation et/ou spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Au fil du temps, il devient néanmoins plus facile pour ces individus de retomber dans leurs anciens modes de comportement et de s'engager dans des situations risquées, parce qu'ils se sentent stables et en sécurité, et que cela les incite à prendre moins de précautions. À ce stade, ils peuvent facilement surestimer leur propre résilience.

Indicateurs de changement positif

Même s'il n'existe pas de moyens pour mesurer de façon claire le succès dans le contexte du travail de déradicalisation et de réadaptation, il existe certains indicateurs suggérant que cette réadaptation est réussie ou stable. Il s'agit par exemple de la stabilité en termes financiers, émotionnels et sociaux. Les individus ne récidivent pas et conservent une forte motivation pour « rester dans les clous » et suivre le plan défini avant leur libération de prison. Il est néanmoins important de garder à l'esprit que si ces personnes peuvent avoir trouvé la stabilité dans un domaine de leur vie, ils peuvent être confrontés à des difficultés dans d'autres domaines. Le terme de « succès » doit donc être utilisé avec précaution. À terme, les individus doivent être suffisamment équipés pour considérer d'un œil critique et objectif leur propre position dans la vie et être capables de demander de l'aide en cas de besoin.

La pratique en action

Encadré 26

La pratique en action :

Coaching de stabilisation après la remise en liberté, dans le cadre de la Prévention de la radicalisation et déradicalisation en prison et en période probatoire (Allemagne) ⁽³³⁾

Mis en place depuis : 2001

Dans le cadre du programme de déradicalisation en prison et en période probatoire, le Réseau de prévention de la violence s'attache à la stabilisation à long terme de la réadaptation.

Le programme de formation en milieu carcéral comprend une phase de remise en question et de réflexion sur les schémas de pensée et le comportement de l'individu. Après la libération, cette phase est suivie de la réalisation des changements planifiés. Au cours de cette période, les participants sont encore dépendants du soutien qui leur est apporté. Suivant la remise en liberté, le coaching de stabilisation est un soutien facultatif d'une durée de 6 à 12 mois. Il s'inscrit dans la continuité du programme de formation initié en prison. Il contribue à mettre en œuvre dans la vie quotidienne les stratégies nouvellement acquises en matière de résolution des conflits, ainsi qu'à s'éloigner des idéologies et structures des groupes extrémistes.

(33) Tiré de *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism – Collection RAN des approches et méthodes* par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019 pp. 173ff. 198

Une approche systémique est appliquée tout au long du processus, et les résultats sont activés dans le cadre du coaching de stabilisation. Dans ce contexte, **les familles se voient également proposer le soutien dont elles ont besoin** pour aider un parent à se réintégrer. Les coachs constituent également des interlocuteurs à la disposition des familles. Le réseau de soutien établi en coopération avec les proches joue un rôle au cours de cette phase. En général, les proches stabilisent et soutiennent les participants après leur remise en liberté. Ils entrent en scène immédiatement après la sortie et aident les participants à se tenir à distance de leur ancien milieu. Au cours de cette période, les agents de probation sont aussi explicitement impliqués dans le processus de stabilisation. Si nécessaire, ils participent à des programmes de conseil et de formation destinés aux agents de probation.

Au cours de cette période, les coachs sont en contact régulier et étroit avec les participants ; ils entretiennent une relation de confiance mutuelle tout au long du programme de formation. Les coachs rendent visite aux participants chez eux et peuvent être joints en cas de problème grave. Ils proposent également un soutien spécifique de réorientation. Outre la gestion des conflits et des situations stressantes, l'accent est mis sur le travail, la formation professionnelle et les mesures éducatives (en adoptant une approche systémique). La réussite de la réintégration dans un environnement professionnel ou dans le cadre d'une formation professionnelle réduit le risque de récidive, car la capacité de prendre en main sa propre vie de façon responsable est directement liée à l'existence d'un revenu licite et d'un emploi stable.

Cette étape est souvent associée à des échecs et à des frustrations, avec un risque considérable de récidive et la tentation de retrouver un milieu familial. Les coachs aident les participants à garder leur sang-froid et à éviter les situations de conflit. Ils sont également là pour les aider à structurer leurs programmes quotidiens et hebdomadaires, à protéger leurs moyens d'existence et à conserver leur logement. Parallèlement, des tiers essentiels sont impliqués, p. ex. des agents de probation et d'autres administrations compétentes. Le niveau du soutien dépend des besoins des participants. L'objectif est de ne les soutenir dans des activités indépendantes que lorsque cela est nécessaire, afin de favoriser graduellement la prise en charge de leur propre vie. Grâce au coaching de stabilisation, les participants bénéficient d'interlocuteurs qui connaissent leur histoire et le travail de déradicalisation effectué, car ils les ont soutenus tout au long du chemin ⁽³⁴⁾.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Réseau de prévention de la violence
 Judy Korn, CEO
Judy.korn@violence-prevention-network.de
 +49 3091705464
<http://www.violence-prevention-network.de/en/>

(34) Voir *Deradicalisation in Prison : Violence Prevention Network's déradicalisation programme* par le Réseau de prévention de la violence, 2019. Source : <https://violence-prevention-network.de/wp-content/uploads/2019/09/Violence-Prevention-Network-Deradicalisation-in-prison-1.pdf>

Encadré 27

La pratique en action :

Forum Européen pour la Justice restaurative (EFRJ) (UE)

Mis en place depuis : 2000

« L'EFRJ s'attache à l'application d'une justice restaurative en matière pénale, mais n'exclut pas d'autres domaines, tels que les familles, l'école et la médiation communautaire.

L'EFRJ ne défend aucun modèle exclusif de 'meilleure pratique', mais reconnaît que la justice restaurative est une approche en pleine évolution.

L'objectif général de l'EFRJ est de contribuer au développement et à la mise en place d'une médiation entre victime et agresseur, ainsi que d'autres pratiques de justice restaurative dans toute l'Europe.

Pour cela, l'EFRJ :

- encourage l'échange d'informations et l'aide mutuelle à l'échelle internationale ;
- soutient le développement de politiques, services et lois de justice restaurative efficaces ;
- explore et développe les bases théoriques de la justice restaurative ;
- encourage la recherche ;
- contribue au développement de principes, d'une éthique, de formations et de bonnes pratiques ;
- poursuit d'autres objectifs fixés par l'Assemblée générale » ⁽³⁵⁾.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Emanuela Biffi

emanuela.biffi@euforumrj.org

<http://www.euforumrj.org/>

(35) Tiré de *Le rôle des victimes dans le renforcement de la cohésion sociale après une période de violence*, par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 2019, p. 11. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-rvt/docs/ran_rvt_the_role_of_victims_bilbao_21062019_en.pdf

Recommandations générales

Dans tous les cas, les délinquants radicalisés ou terroristes sont les acteurs les plus importants de leur propre processus de réadaptation. Sans leur participation et leur engagement actifs, les efforts de réadaptation sont vains. Quel que soit le moment auquel les acteurs intègrent le processus de réadaptation, le but principal, à toutes les étapes et pour tous les acteurs, est d'obtenir la confiance et la coopération des délinquants radicalisés ou terroristes.

Une fois assimilées ces notions de base relatives à la réadaptation, il devient clair que si les délinquants (précédemment) radicalisés ou terroristes sont bien les principaux acteurs sans lesquels rien ne peut être accompli, ils ne sont certainement pas en mesure de réaliser seuls leur réadaptation. Que les autres acteurs ayant des contacts fréquents avec les délinquants radicalisés ou terroristes soient ou non inclus dans les efforts de réadaptation, ils ont inévitablement sur eux une influence considérable, et donc sur le processus de réadaptation. Lorsqu'on conçoit des mesures de réadaptation, il est donc vital d'élargir la perspective à tous les acteurs qu'il pourrait être nécessaire d'intégrer au processus.

Il est néanmoins vrai qu'à un certain degré, les résultats de tout processus de réadaptation sont finalement indépendants de la volonté de tous les acteurs impliqués dans les efforts de réadaptation. En particulier, les crises personnelles survenant dans la vie des délinquants sont imprévisibles, inévitables et risquent de perturber le processus de réadaptation. Le seul moyen d'atténuer ces échecs inévitables est que l'ensemble des acteurs impliqués tirent parti de leur connaissance partagée des espérances et des attentes des individus, des conflits antérieurs et des déclencheurs courants, qu'ils réagissent rapidement et mettent en œuvre, du mieux possible, des mesures souples.

Pour assurer la réussite des processus de réadaptation, nous proposons les recommandations générales suivantes, qui viennent s'ajouter à celles que nous avons déjà présentées pour chaque étape.

1. Planifiez et démarrez **dès que possible** des mesures de réadaptation. (Ré)évaluez constamment le moment où des mesures spécifiques peuvent et doivent être entreprises, en fonction du développement personnel de l'individu.
2. **Dès le début, impliquez autant d'acteurs concernés que possible dans la définition et le développement des objectifs et des options** du processus (en tenant compte des capacités spécifiques de l'individu, des contextes sociaux, etc.). La compréhension et la coopération interinstitutionnelles sont ici essentielles.
3. **Investissez dans des relations fortes et pluridisciplinaires impliquant diverses parties prenantes**, afin de mener à bien les processus de réadaptation dans le cadre d'efforts conjoints.
4. **Définissez et communiquez de façon claire les rôles et responsabilités des différents acteurs**. Cependant, pour que les rôles et responsabilités soient bien clairs, il est nécessaire de mettre en place des directives et des cadres légaux cohérents protégeant l'ensemble des acteurs et leur permettant de remplir au mieux leurs fonctions. La confiance et une communication ouverte entre tous les acteurs impliqués constituent la pierre angulaire de la réussite de tout effort de réadaptation.
5. **À chaque étape, définissez un rôle principal, en fonction du système administratif de l'État membre et de la répartition des responsabilités entre les administrations concernées**. De cette façon, il est possible de mettre en place un processus cohérent et d'assurer un transfert harmonieux des responsabilités au cours des différentes étapes du processus de réadaptation.
6. **Un suivi continu est l'un des éléments les plus importants** de tout effort de réadaptation. Il forme la base de toute mesure sérieuse du « succès ». Ce suivi comprend des **évaluations des risques** réalisées par les forces de l'ordre, les services

de renseignement ou la direction des établissements pénitentiaires. Parallèlement, les travailleurs sociaux et les psychologues ont leurs propres modes d'évaluation et de diagnostic (individuel) des besoins et des risques.

- 7. Impliquez des OSC et donnez-leur les moyens d'agir comme des acteurs indépendants pour bénéficier d'une expertise spécialisée** (p. ex. des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent) et **mettez en œuvre des programmes de déradicalisation et/ou des mesures d'autonomisation et de cohésion à destination de la famille ou de la communauté**. Les délinquants radicalisés ou terroristes éprouvent souvent une méfiance envers l'État et ses représentants; **les OSC occupent une position unique pour établir la confiance avec ces individus, car elles sont perçues comme étant distinctes des acteurs étatiques**. Elles peuvent d'autre part **servir de passerelle vers les communautés**, car elles disposent en général d'une légitimité plus immédiate et peuvent déjà être connues et considérées comme fiables par certaines des communautés concernées. Tout plan de réadaptation doit donc impliquer à la fois des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Cependant, et en particulier dans le rôle de spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, les OSC ont besoin des moyens et de la protection légale nécessaires à leur contribution efficace aux processus de réadaptation.
- 8. Impliquez les communautés, les familles et les autorités locales afin d'assurer une période de transition harmonieuse après la libération**. L'engagement de ces acteurs « non conventionnels » dans les efforts de réadaptation exige beaucoup de ressources, et en particulier l'investissement en temps nécessaire pour les impliquer et les aligner sur les objectifs de la réadaptation, ainsi que pour les conseiller et faciliter leurs actions. Néanmoins, sans leur coopération (y compris la capacité et la volonté d'accueillir les individus), la réadaptation est presque impossible, ce qui rend le retour sur investissement extrêmement élevé sur le long terme (les OSC ayant des relations fortes avec les communautés constituent un atout).
- 9. Si nécessaire, envisagez une relocalisation**. Évaluez soigneusement le rôle joué par les communautés d'origine des délinquants et par leur famille dans leur radicalisation et leur déradicalisation. Il peut arriver que les communautés ou les familles aient une influence négative. Si c'est le cas, il faudra peut-être envisager une relocalisation complète après la remise en liberté.
- 10. Prévenez et lutez contre la stigmatisation et la discrimination, et ce à tous les niveaux**.
- 11. Tenez compte des aspects et différences liés à l'âge, le sexe et l'ethnicité, et ce à toutes les étapes des programmes que vous élaborerez**. Dans de nombreux cas, les organisations ou institutions impliquées ne disposeront pas toutes d'une expertise approfondie. Dans ce cas, **n'hésitez pas à faire appel à des experts externes**.

À lire également

Pour plus d'informations sur et autour de ce sujet, reportez-vous à la sélection suivante de textes et de guides :

Children and violent extremism : international standards and responses from the criminal justice systems. *Penal Reform International*, 2017. Source : <https://www.penalreform.org/resource/children-violent-extremism-international-standards-responses-criminal-justice/>

Good Practices in P/CVERLT. Non-custodial Rehabilitation and Reintegration. A Guidebook for Practitioners and Policy-makers in South-Eastern Europe. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sous presse.

Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2016. Source : https://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/Handbook_on_VEPs.pdf

Collection RAN des approches et méthodes. Réseau de sensibilisation à la radicalisation. Base de données interrogeable. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-best-practices_en
Texte intégral tiré de https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-best-practices/docs/ran_collection-approaches_and_practices_en.pdf

Manuel du RAN – Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : les combattants terroristes étrangers et leur famille. Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), juillet 2017. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/ran_br_a4_m10_en.pdf

The Art of Seeing Promise over Risk. Perspectives from the European Practice Exchange (EPEX). The RecoRa Institute and the Violence Prevention Network, 2018. Source : https://violence-prevention-network.de/wp-content/uploads/2019/03/The-Art-of-Seeing-Promise-over-Risk_EPEX_2019_final-web.pdf

The Role of Civil Society in Preventing and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism. A Guidebook for South-Eastern Europe. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), 2018. Source : <https://www.osce.org/secretariat/400241?download=true>

Bibliographie

Doel, M. (2012). *Social work : the basics*. Routledge, Taylor and Francis Group. <https://doi.org/10.4324/9780203114230>

Europol. (2019). *European Union Terrorism Situation and Trend Report 2019 (TE-SAT 2019)*. European Union Agency for Law Enforcement Cooperation. Source : <https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/terrorism-situation-and-trend-report-2019-te-sat>

Eurostat. (2018). Police, court and prison personnel statistics. Source : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Police,_court_and_prison_personnel_statistics

Finch, J., & McKendrick, D. (2019). Securitising social work : counter terrorism, extremism, and radicalisation. In S. A. Webb (Ed.), *The Routledge Handbook of Critical Social Work* (pp. 244-255). Routledge International Handbooks. Routledge. Source : <https://www.routledge.com/The-Routledge-Handbook-of-Critical-Social-Work-1st-Edition/Webb/p/book/9781351264402>

Fédération internationale des travailleurs sociaux. (2019). Définition globale du travail social. Source : <https://www.ifsw.org/what-is-social-work/global-definition-of-social-work/>

Lenos, S., & Smit, Q. (2019). *Quel est le rôle de la police dans la resocialisation des anciens délinquants terroristes et dans la gestion des risques après leur libération ?* Article ex-post du RAN POL, 8-9 Mai 2019, France. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran-ran-pol/docs/ran_pol_role_do_police_play_in_resocialisation_marseille_20190520_en.pdf

Matejkowski, J., Johnson, T., & Severson, M. E. (2014). Prison social work. Dans *Encyclopedia of Social Work*. NASW Press and Oxford University Press, en ligne. Source : <https://oxfordre.com/socialwork/view/10.1093/acrefore/9780199975839.001.0001/acrefore-9780199975839-e-1002>

Mücke, T. (2012). Zur Notwendigkeit biografischen Verstehens in der Antigewaltarbeit. Ein Praxiseinblick. *Unsere Jugend*, (5), 204-212.

Pantuček-Eisenbacher, P. (2019). *Soziale Diagnostik : Verfahren für die Praxis Sozialer Arbeit*. Vandenhoeck & Ruprecht.

Prisoner. (n.d.). Dans le dictionnaire en ligne Merriam-Webster. Source : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/prisoner>

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN). (2017). *Manuel du RAN – Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : Les combattants terroristes étrangers et leur famille*. Manuel du Centre d'excellence du RAN, juillet 2017. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/ran_br_a4_m10_en.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN). *Strengthening community resilience to polarisation and radicalisation*. Article ex-post du RAN YF&C, Londres, juin 2017. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-yf-and-c/docs/ran_yf_c_strengthening_community_resilience_29-30_06_2017_en.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN). (2017). *Le rôle de la religion dans les programmes de sortie et le conseil religieux dans les prisons et les systèmes de probation*. Article ex-post du RAN P&P et du RAN EXIT, Madrid. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/about-ran/ran-p-and-p/docs/ran_pp_role_of_religion_in_exit_programmes_10-11_10_2017_en.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN). (2018). *Groupe cible présentant de multiples problèmes : L'influence des troubles de santé mentale et de la toxicomanie sur les activités de sortie*. Réunion conjointe RAN HSC – RAN EXIT. Article ex-post, Vienne. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/exit_hsc_paper_joint_meeting_vienna_07112018_en.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN). (2019) *Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent : Approches et méthodes*. Édition 2019. Collection RAN des approches et méthodes. Source : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-best-practices/docs/ran_collection-approaches_and_practices_en.pdf

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN). (2019). *Délinquants radicalisés et terroristes après leur sortie de prison : acceptation dans la communauté et au sein de la famille*. Article ex-post du RAN P&P et du RAN YF&C, Prague, juin 2019. Source: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/ran-papers/docs/ran_pp_yfc_community_family_acceptance_prague_20190606_en.pdf

Sieckelinck, S., & De Winter, M. (2015). *Formers & families : Transitional journeys in and out of extremism in the UK, Denmark and The Netherlands*. The Hague, National Coordinator Security and Counterterrorism (NCTV). Source : https://www.researchgate.net/publication/283666698_Formers_and_FamiliesTransitional_journeys_in_and_out_of_extremisms_in_the_United_Kingdom_Denmark_and_the_Netherlands

Violence Prevention Network. (2019). *Deradicalisation in prison : Violence Prevention Network's deradicalisation programme*. Source : <https://violence-prevention-network.de/wp-content/uploads/2019/09/Violence-Prevention-Network-Deradicalisation-in-prison-1.pdf>

Walsh, F. (2012). Family resilience : Strengths forged through adversity. In F. Walsh (Ed.), *Normal family processes : Growing diversity and complexity*. New York : Guilford Press. Source : https://www.researchgate.net/publication/232567591_Family_resilience_Strengths_forged_through_adversity

Williams, R. (2017). *Approaches to violent extremist offenders and countering radicalisation in prisons and probation*. Document de travail des praticiens du RAN P&P. Source : https://www.repository.cam.ac.uk/bitstream/handle/1810/271624/ran_pp_approaches_to_violent_extremist_en.pdf?sequence=1

Organisation mondiale de la santé (OMS). (n.d.). *Fiche d'information : Mental Health and Prisons*. Source : https://www.who.int/mental_health/policy/mh_in_prison.pdf

Zastrow, C. (2010). *Introduction to Social Work and Social Welfare : Empowering People*. Tenth Edition. Brooks/Cole, Belmont.

Annexe

Cette grille est explicitement destinée aux praticiens. Détaillant le déroulement de chaque étape, elle donne une vue d'ensemble des actions et interventions devant être entreprises par chaque acteur. Ces actions et interventions ne sont ni exhaustives, ni applicables à tous les cas. Certains États membres adoptent des approches différentes, ou ont des acteurs s'acquittant de plusieurs rôles, alors que dans d'autres États, certains acteurs ne sont pas du tout impliqués dans le processus.

Tableau 8 Actions et interventions :

Étape 1 (Le fait d'être jugé : garde à vue et détention provisoire)

ÉTAPE 1 - LE FAIT D'ÊTRE JUGÉ : GARDE À VUE ET DÉTENTION PROVISOIRE	
Organisations de maintien de l'ordre	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtent et collectent des informations dans la perspective de l'accusation. • Trouvent d'autres délinquants susceptibles d'être impliqués. • Évitent la stigmatisation des accusés et des défenseurs, ainsi que de leurs familles et communautés. • S'efforcent d'établir de bonnes relations avec toutes les communautés de la zone concernée, p. ex. par le biais de la police de proximité.
Services de renseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtent et collectent des informations. • Partagent les informations utiles avec les forces de l'ordre et la justice, et dans l'idéal également avec les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
Justice	<ul style="list-style-type: none"> • Détermine la sentence, p. ex. sa nature et sa durée. • Définit des conditions, p. ex. une participation obligatoire à des programmes de déradicalisation. • Garantit la tenue d'un procès équitable.
Systemes pénitentiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent un environnement carcéral sain. • Forment leur personnel à travailler efficacement avec ce type de délinquant. • Préviennent/traitent les problèmes de stigmatisation et de racisme dus au personnel et aux autres prisonniers.
Familles	<ul style="list-style-type: none"> • Recherchent l'aide d'un spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ainsi qu'un soutien familial pour accompagner la déradicalisation et la (ré)intégration du parent concerné. • Ne rejettent pas le parent concerné ; n'entrent pas en conflit avec lui.
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> • S'efforcent d'assister le défendeur au cours du procès, moralement et par le biais de témoignages. • Si possible, ne coupent pas les liens avec les défenseurs, mais au contraire soutiennent ces derniers au cours de leur (ré)intégration et déradicalisation.

ÉTAPE 1 - LE FAIT D'ÊTRE JUGÉ : GARDE À VUE ET DÉTENTION PROVISOIRE

Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent

- Établissent un premier contact avec les défendeurs, si possible.
 - Conduisent une première évaluation des besoins et des ressources en coopération avec des travailleurs sociaux.
 - Si possible, établissent un premier contact avec les communautés et les familles ; fournissent un soutien en partageant des informations sur le procès, l'idéologie et la couverture médiatique.
 - Déterminent si les familles peuvent être utiles au processus de déradicalisation ou si elles risquent de le compromettre (p. ex. si les familles soutiennent les milieux extrémistes). Se coordonnent avec les travailleurs sociaux.
 - Autonomisent les membres positifs de la famille afin qu'ils soutiennent le défendeur et contribuent à sa déradicalisation, p. ex. en leur expliquant comment interagir en évitant les confrontations.
 - Pour éviter tout conflit d'intérêt, il est nécessaire de suivre des directives claires pour collaborer avec les défendeurs.
 - Soutiennent les communautés face à l'attention du public et à une possible couverture médiatique.
-

Travailleurs sociaux

- Établissent un premier contact avec l'accusé/défendeur.
 - Aident les accusés/défendeurs à s'adapter à la détention et/ou l'environnement carcéral.
 - Réalisent une première évaluation des besoins et des ressources, en coopération avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
 - Aident les défendeurs à répondre à leurs besoins, en cherchant à les rendre autonomes et stables.
 - Déterminent si les familles peuvent être utiles au processus de (ré)intégration. Se coordonnent avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
 - S'efforcent d'autonomiser les membres positifs de la famille afin qu'ils soutiennent les défendeurs et préviennent l'apparition de griefs supplémentaires.
-

Psychologues
Thérapeutes :

- établissent un premier contact et déterminent l'existence de problèmes psychologiques sous-jacents ;
- si c'est le cas, démarrent une thérapie..

Psychologues réalisant l'évaluation :

- il peut leur être demandé d'évaluer les défendeurs, afin de déterminer s'ils sont mentalement en mesure d'être soumis à une procédure légale et de supporter l'incarcération et la détention provisoire.
 - réalisent une évaluation des risques.
-

Conseillers religieux

- Si nécessaire, peuvent apporter un soutien aux familles, aux communautés et aux défendeurs.
-

ÉTAPE 1 - LE FAIT D'ÊTRE JUGÉ : GARDE À VUE ET DÉTENTION PROVISOIRE

Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Mettent en place des partenariats avec les groupes et leaders communautaires afin d'établir des programmes pour prévenir efficacement une aggravation de la radicalisation dans les communautés locales. • Apportent aux communautés les ressources financières et humaines nécessaires pour mettre en œuvre des plans éducatifs et assister les familles en difficulté. • Forment le personnel à éviter la stigmatisation.
--------------------------	---

Tableau 9 Actions et interventions : Étape 2 (Une nouvelle réalité : l'accueil)

ÉTAPE 2 - UNE NOUVELLE RÉALITÉ : L'ACCUEIL

Justice	<ul style="list-style-type: none"> • Exerce son pouvoir pour influencer positivement le verdict et la réception des objectifs de réadaptation.
Systèmes pénitentiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent un environnement carcéral sain. • Forment leur personnel à travailler efficacement avec ce type de délinquant. • Préviennent/traitent les problèmes de stigmatisation et de racisme dus au personnel et aux autres prisonniers..
Familles	<ul style="list-style-type: none"> • Avec le soutien de spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, continuent de dialoguer avec leur parent incarcéré. • Ne coupent pas les liens et conservent une relation positive pour soutenir le processus de réadaptation, particulièrement pendant cette période d'ajustement.
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Ne coupent pas les liens avec les familles des délinquants radicalisés ou terroristes. Les soutiennent tout au long de ces moments difficiles. • Si possible, ne coupent pas les liens avec les défenseurs, mais au contraire soutiennent ces derniers au cours de leur (ré)intégration et déradicalisation.
Travailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Aident les délinquants à s'adapter à la détention et/ou l'environnement carcéral. • Aident les détenus à répondre à leurs besoins, en cherchant à les rendre autonomes et stables. • Commencent à élaborer des plans pour engager les détenus dans une formation pédagogique et professionnelle. • Le cas échéant, continuent à autonomiser les membres positifs de la famille afin de soutenir les défenseurs et d'éviter de futurs griefs.

ÉTAPE 2 - UNE NOUVELLE RÉALITÉ : L'ACCUEIL	
Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisent une première évaluation des besoins et des ressources en coopération avec les travailleurs sociaux et les psychologues (si cela n'a pas été fait au cours de l'étape 1). • Débutent le travail de déradicalisation en tête-à-tête ou en groupe, selon l'évaluation préalablement réalisée. • S'emploient à autonomiser les membres positifs de la famille afin de soutenir le défendeur et de contribuer à sa déradicalisation, p. ex. en leur expliquant comment interagir en évitant les confrontations. • Pour éviter tout conflit d'intérêt, il est nécessaire de suivre des directives claires pour collaborer avec les défendeurs. • Soutiennent les communautés face à l'attention du public et à une possible couverture médiatique.
Psychologues	<p>Thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le cas échéant, commencent à travailler sur les problèmes psychologiques sous-jacents ; • se penchent sur les facteurs de stress probables liés à l'incarcération, en fonction des problèmes propres à l'individu, p. ex.: <ul style="list-style-type: none"> - difficulté à s'adapter aux structures quotidiennes, - problèmes potentiels avec d'autres détenus, - problèmes de gestion de la colère, - tendances dépressives; • réalisent une évaluation des besoins et des ressources et coopèrent avec les travailleurs sociaux, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et les agents de probation, afin d'élaborer des plans personnalisés pour des mesures pédagogiques, de formation professionnelle et autres. <p>Psychologues réalisant l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalisent une évaluation des risques ; • informent les autres acteurs des résultats de l'évaluation de façon à ce qu'ils puissent les intégrer à l'élaboration des plans mis en œuvre au cours de l'incarcération.
Conseillers religieux	<ul style="list-style-type: none"> • Si nécessaire, soutiennent les familles, les communautés et les défendeurs. • Soutiennent les processus de déradicalisation en modélisant une pensée religieuse multidimensionnelle et différenciée s'opposant aux interprétations dichotomiques et manichéennes.
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Forment le personnel à éviter la stigmatisation.

Tableau 10 Actions et interventions : Étape 3 (Bien utiliser son temps : purger sa peine)

Étape 3 - Bien utiliser son temps : purger sa peine	
Prison	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent un environnement carcéral sain. • Forment leur personnel à travailler efficacement avec ce type de délinquant. • Si possible, préviennent/traitent les problèmes de stigmatisation et de racisme dus au personnel et aux autres prisonniers.

Étape 3 - Bien utiliser son temps : purger sa peine

Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent

- Poursuivent les programmes de déradicalisation en travaillant sur les problèmes sous-jacents de l'individu, par exemple en :
 - se basant sur sa biographie : Comment suis-je devenu ce que je suis ?
 - utilisant un génogramme : Qui compte à mes yeux ? Qui, dans mon entourage social, est susceptible de m'aider ? Qui risque de me nuire ?
 - travaillant avec le nom : Qui m'a façonné et m'a influencé ? Comment suis-je devenu la personne que je suis aujourd'hui ?
 - explorant les identités : Qui suis-je ? Que ne suis-je pas ?
 - activant les ressources : À quoi suis-je bon ? De quoi puis-je être fier ?
 - pratiquant une gestion de la colère et en réduisant le stress : Comment est-ce que je fais face aux situations difficiles ?
 - réfléchissant sur les valeurs et les normes : Qu'attend la société et que m'apporte-t-elle ? Comment puis-je être un élément fonctionnel de la société ?
 - travaillant avec la foi : Qu'est-ce que je veux faire de ma vie ? Que signifie Dieu pour moi ? Comment est-ce que j'emploie ma foi ? Qu'est-ce que la foi ? (Comment peut-elle être pervertie ?);
- Coordonnent les programmes de déradicalisation avec les efforts de (ré)intégration des travailleurs sociaux.
- Soutiennent les membres de la famille pour maintenir le contact avec les détenus.

Travailleurs sociaux

- Œuvrent pour l'autonomie des détenus et pour leur donner les moyens nécessaires à leur intégration sociale et fonctionnelle après leur remise en liberté, par exemple en :
 - leur donnant la possibilité d'achever l'école ou une formation, de suivre une formation professionnelle, etc. ;
 - établissant des contacts avec de futurs employeurs, des fournisseurs de logement, etc.
- Se coordonnent avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.
- Soutiennent les individus au sein du système carcéral.

Psychologues

Thérapeutes :

- poursuivent leur travail sur les problèmes sous-jacents, le cas échéant ;
- se penchent sur les probables facteurs de stress faisant suite à la remise en liberté, en fonction des problèmes propres à l'individu, p. ex.:
 - absence de structures quotidiennes claires,
 - problèmes de gestion de la colère,
 - tendances dépressives.

Psychologues réalisant l'évaluation :

- effectuent une évaluation des risques ;
- informent les autres acteurs des résultats de l'évaluation de façon à ce qu'ils puissent les intégrer à l'élaboration des plans mis en œuvre après la remise en liberté.

Étape 3 - Bien utiliser son temps : purger sa peine	
Conseillers religieux	<ul style="list-style-type: none"> • Apportent une aide spirituelle. • Soutiennent les individus dans leur foi grâce à une pensée religieuse multidimensionnelle, différenciée et complexe. • Renforcent leur résilience face à l'attrait de réponses et de perspectives simplistes et polarisantes. • Les aident à gérer les crises et les échecs potentiels. • Établissent un contact avec des groupes de soutien spirituel et/ou des groupes religieux positifs à l'extérieur du système carcéral.
Familles	<ul style="list-style-type: none"> • Rendent visite aux individus, leur apportent un soutien moral tout au long de leur peine de prison et renforcent leur résilience (si nécessaire, avec l'aide de travailleurs sociaux ou de spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent).
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Continuent à soutenir les familles des délinquants condamnés. • Prennent des mesures pour préparer la remise en liberté des délinquants, p. ex. par des processus de dialogue avec les membres de la communauté craignant leur retour.
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Prennent des mesures pour préparer la remise en liberté des délinquants radicalisés et terroristes, p. ex. en formant du personnel spécialisé pour traiter avec eux. • Continuent à établir des partenariats solides avec les communautés (voir Étape 2).

Tableau 11 Actions et interventions :

Étape 4 (Faire face à l'inévitable : préparer la remise en liberté)

ÉTAPE 4 - FAIRE FACE À L'INÉVITABLE : PRÉPARER LA REMISE EN LIBERTÉ	
Prison	<ul style="list-style-type: none"> • Assurent un environnement carcéral sain. • Forment leur personnel à travailler efficacement avec ce type de délinquant. • Si possible, préviennent/traitent les problèmes de stigmatisation et de racisme dus au personnel et aux autres prisonniers.
Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisent une évaluation des besoins et ressources axée sur le processus de déradicalisation, en collaboration avec les travailleurs sociaux se concentrant sur les aspects importants de la (ré)intégration. • Poursuivent leur travail sur les problèmes résiduels afin de poursuivre la déradicalisation (voir détails de l'Étape 3). • Coopèrent avec les travailleurs sociaux et les agents de probation afin de développer des plans concrets après libération (voir plus bas).

ÉTAPE 4 - FAIRE FACE À L'INÉVITABLE : PRÉPARER LA REMISE EN LIBERTÉ

Travailleurs sociaux

- Réalisent une évaluation des besoins et des ressources en collaboration avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent s'attachent au processus de déradicalisation, les travailleurs sociaux à la (ré)intégration.
- Soutiennent le développement de plans concrets pour la période suivant la remise en liberté, incluant :
 - la recherche d'un logement adapté ;
 - les prises de rendez-vous avec les autorités locales concernées (agences pour l'emploi, bureaux d'enregistrement des résidents, centres de protection de la jeunesse, etc.) ainsi qu'avec les services de police et de sécurité.
- Prennent des mesures pour préparer les familles au retour des personnes libérées en :
 - les informant de l'existence des structures de soutien ;
 - les impliquant dans l'élaboration de plans, p. ex. en organisant une table ronde.

Probation

- Coopèrent avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et des travailleurs sociaux afin d'élaborer des plans complets mis en œuvre après la remise en liberté.
- Le cas échéant, s'assurent que ces plans suivent rigoureusement les règles et règlements relatifs à la liberté conditionnelle ou sur parole.

Psychologues

Thérapeutes :

- poursuivent leur travail sur les problèmes sous-jacents, le cas échéant ;
- se penchent sur les probables facteurs de stress faisant suite à la remise en liberté, en fonction des problèmes propres à l'individu, p. ex.:
 - absence de structures quotidiennes claires,
 - problèmes de gestion de la colère,
 - tendances dépressives;
- réalisent une évaluation des besoins et des ressources et coopèrent avec les travailleurs sociaux, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, et les agents de probation afin de mettre au point des plans à mettre en œuvre après la remise en liberté.

Psychologues réalisant l'évaluation :

- réalisent une évaluation des risques ;
- informent les autres acteurs des résultats de l'évaluation de façon à ce qu'ils puissent les intégrer à l'élaboration de plans mis en œuvre après la remise en liberté.

Conseillers religieux

- Le cas échéant, continuent d'apporter une aide spirituelle.
- Continuent à soutenir les processus de déradicalisation en donnant un éclairage multidimensionnel, complexe et différencié de la religion (interprétations non polarisées et manichéennes).
- Soutiennent les familles et/ou communautés auprès desquelles le délinquant s'apprête à revenir.

ÉTAPE 4 - FAIRE FACE À L'INÉVITABLE : PRÉPARER LA REMISE EN LIBERTÉ

Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Établissent des partenariats et s'engagent dans un dialogue direct et constructif avec des représentants de la communauté et d'autres parties prenantes, afin de comprendre leurs sentiments, leurs doléances et leurs besoins. • Fournissent aux communautés les ressources nécessaires pour apporter une contribution positive à la vie de leurs membres et accepter le retour en leur sein des délinquants, p. ex.: <ul style="list-style-type: none"> - mettre à disposition des centres de jour dotés de suffisamment de personnel pour accueillir les familles ; - proposer des activités éducatives et ludiques pour les enfants et les jeunes ; - employer des travailleurs sociaux issus de la communauté.
Organisations de maintien de l'ordre	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuent à l'élaboration des plans à mettre en œuvre après la remise en liberté, en informant les acteurs concernés des tâches liées à l'application de la loi et en attirant leur attention sur la nécessité d'actions dans ce domaine. • Établissent des relations cordiales et fiables avec les communautés pour écarter tout soupçon de stigmatisation et de discrimination. Se coordonnent avec les autorités locales.
Familles	<ul style="list-style-type: none"> • Avec l'aide de spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, aident les détenus à trouver un logement et un emploi, dans la mesure du possible. • Gardent le contact avec le détenu.
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Continuent à soutenir les familles des délinquants condamnés. • Prennent des mesures pour préparer la remise en liberté des délinquants, p. ex. en dialoguant avec les membres de la communauté craignant leur retour.

Tableau 12 Actions et interventions :
Étape 5 (Une nouvelle « normalité » : les premiers mois suivant la remise en liberté)

ÉTAPE 5 - UNE NOUVELLE « NORMALITÉ » : LES PREMIERS MOIS SUIVANT LA REMISE EN LIBERTÉ	
Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent	<ul style="list-style-type: none"> • Supervisent et soutiennent la mise en œuvre du plan élaboré avant la remise en liberté, en collaboration avec les travailleurs sociaux et les agents de probation (le cas échéant et s'ils sont disponibles), par exemple en : <ul style="list-style-type: none"> - accompagnant l'individu aux entretiens d'embauche ; - les avertissant des nouvelles perspectives d'emploi. • Si nécessaire, adaptent le plan et impliquent les familles, les autorités locales, les organisations de maintien de l'ordre, les travailleurs sociaux, etc. • Continuent à travailler sur les problèmes résiduels afin de poursuivre la déradicalisation (voir détails de l'Étape 3). • Organisent des rencontres fréquentes, sont disponibles 24/7 et se préparent à faire face à de possibles incidents ou dynamiques critiques, p. ex.: <ul style="list-style-type: none"> - la rencontre avec d'anciens amis du groupe/milieu extrémiste ; - des sentiments dépressifs ; - une frustration due au fait de ne pas parvenir à trouver un emploi ou un logement adapté. <p>Si aucun travailleur social n'est disponible après la remise en liberté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutiennent et aident les individus à gérer les rendez-vous importants avec les autorités locales concernées (bureaux d'enregistrement des résidents, agences pour l'emploi, etc.).
Travailleurs sociaux	<p>Si des travailleurs sociaux sont encore impliqués après la remise en liberté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • supervisent et soutiennent la mise en œuvre du plan élaboré avant la remise en liberté, en collaboration avec les travailleurs sociaux et les agents de probation (le cas échéant et s'ils sont disponibles), par exemple en : <ul style="list-style-type: none"> - accompagnant l'individu aux entretiens d'embauche ; - l'informant de l'existence d'autres perspectives d'emploi; • si nécessaire, adaptent le plan et impliquent dans cette étape les familles, les autorités locales, les organisations de maintien de l'ordre, les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ; • coopèrent et se coordonnent avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent pour répondre de façon cohérente aux événements critiques ; • soutiennent les individus et les aident à gérer les rendez-vous avec les autorités locales concernées (bureaux d'enregistrement des résidents, agences pour l'emploi, etc.).
Probation	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, coordonnent avec les travailleurs sociaux et les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent les réunions et activités prescrites dans le cadre de la libération conditionnelle.

ÉTAPE 5 - UNE NOUVELLE « NORMALITÉ » : LES PREMIERS MOIS SUIVANT LA REMISE EN LIBERTÉ

Psychologues	<p>Thérapeutes (probablement pas le même acteur qu'en prison) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travaillent sur les problèmes sous-jacents du patient, le cas échéant. <p>Psychologues réalisant l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au cours de cette étape, la responsabilité de l'évaluation des risques incombe plus probablement aux forces de l'ordre et aux services de renseignements.
Conseillers religieux	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, continuent d'apporter une aide spirituelle aux individus venant d'être libérés. • Si nécessaire, conseillent les familles sur la façon de traiter leur parent anciennement radicalisé ou violent.
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Continuent à dialoguer avec les communautés et à les autonomiser (voir Étape 4). • Dans l'idéal, forment un personnel spécialisé pour traiter les cas des personnes venant d'être libérées, et plus particulièrement des personnes anciennement radicalisées ou condamnées pour des délits de nature terroriste.
Organisations de maintien de l'ordre	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisent une évaluation constante des risques. • Établissent de bonnes relations avec les individus afin que ces derniers ne se sentent pas menacés par eux et par l'évaluation. • Continuent à dialoguer avec les communautés et à établir de bonnes relations avec elles.
Services de renseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Continuent à collecter des informations et à communiquer aux acteurs concernés les informations dont ils ont besoin.
Familles	<ul style="list-style-type: none"> • Avec l'aide des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, soutiennent le parent venant d'être libéré, et si cela est possible et nécessaire, leur fournissent un logement provisoire. • Apportent leur aide pour trouver un emploi, les impliquent dans des activités de loisir afin de prévenir les épisodes de dépression et de frustration.
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Si possible, réservent un bon accueil à l'individu de retour. • Soutiennent les individus et leur famille pour trouver un emploi, un logement, etc. • Collaborent avec les autorités locales pour assurer un processus ouvert et positif.

Tableau 13 Actions et interventions : Étape 6 (Gagner du terrain : la réintégration)

ÉTAPE 6 - GAGNER DU TERRAIN : LA RÉINTÉGRATION	
Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisent une évaluation des besoins et des ressources. Une fois que les résultats de cette évaluation semblent satisfaisants, commencent à réaliser des « tests de résistance » sur le processus de déradicalisation, par exemple en : <ul style="list-style-type: none"> - lançant des conversations sur des sujets polémiques et en observant les réactions de la personne ; - confrontant la personne à des situations ou des lieux qui l'auraient rendue mal à l'aise lorsqu'elle était radicalisée (et en observant ses réactions). • Continuent de superviser et de soutenir la mise en œuvre du plan pour l'avenir de l'individu, en coopération avec des travailleurs sociaux et des agents de probation (voir étapes 4 et 5). • Augmentent la portée des actions indépendantes afin de stimuler son estime de soi, et anticipent la fin éventuelle du soutien apporté par le spécialiste de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le travailleur social. • Commencent à impliquer plus largement les familles, en les préparant à prendre en charge les rôles de soutien actuellement assurés par les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. • Présentent à la personne des activités culturelles, sportives et autres susceptibles de l'aider à bâtir un nouveau réseau positif d'amis et de relations. • Lui présentent des centres culturels ou religieux positifs, si cela est nécessaire ou approprié. <p>Si aucun travailleur social n'est disponible après la remise en liberté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutiennent et aident les individus à gérer les rendez-vous importants avec les autorités locales concernées (bureaux d'enregistrement des résidents, agences pour l'emploi, etc.).
Travailleurs sociaux	<p>Si des travailleurs sociaux sont encore impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutiennent les familles afin qu'elles soient indépendantes du soutien du travail social et du spécialiste de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. • continuent de superviser et de soutenir la mise en œuvre du plan pour l'avenir de l'individu, en coopération avec les travailleurs sociaux et les agents de probation ; • commencent à préparer le terrain afin qu'il devienne autonome;
Probation	<ul style="list-style-type: none"> • le cas échéant, coordonnent avec les travailleurs sociaux et les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent les réunions et activités prescrites dans le cadre de la libération conditionnelle.
Psychologues	<p>Thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivent leur travail sur les problèmes sous-jacents, le cas échéant.

ÉTAPE 6 - GAGNER DU TERRAIN : LA RÉINTÉGRATION	
Conseillers religieux	<ul style="list-style-type: none"> • Se tiennent à la disposition des individus et de leurs familles pour discuter de sujets religieux (controversés), si nécessaire. • Tentent de les intégrer à un groupe religieux ou culturel positif, le cas échéant.
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Continuent à dialoguer avec les communautés et à les autonomiser (voir Étape 4).
Organisations de maintien de l'ordre	<ul style="list-style-type: none"> • Réévaluent la nécessité des procédures d'évaluation des risques. • Si possible, mettent un terme à l'évaluation des risques. • Continuent à travailler au maintien de bonnes relations avec les familles et les communautés.
Familles	<ul style="list-style-type: none"> • Soutiennent leur parent, en coopération avec des spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. • Les aident à devenir moins dépendants des aides extérieures.
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Font participer les individus à des activités culturelles et récréatives. • Ne font pas référence à eux en tant qu'anciens délinquants.

Tableau 14 Actions et interventions : Étape 7 (Sur la bonne voie : la stabilisation)

ÉTAPE 7 - SUR LA BONNE VOIE : LA STABILISATION	
Spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent	<ul style="list-style-type: none"> • Continuent à évaluer les progrès de la déradicalisation et de l'intégration. • Si le résultat est satisfaisant, réduisent progressivement leur implication dans la gestion des tâches importantes (p. ex. formalités administratives ou rendez-vous avec les autorités). • S'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, gardent un contact étroit et envisagent l'ajustement des plans.
Travailleurs sociaux	<p>S'ils sont encore impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluent le progrès de l'intégration et les niveaux d'autonomie de l'individu et de sa famille, le cas échéant ; • si le résultat est satisfaisant, réduisent progressivement leur implication dans son existence et leur soutien pour les tâches pouvant être réalisées de façon indépendante.
Probation	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, coordonnent avec les travailleurs sociaux et les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent les réunions et activités prescrites dans le cadre de la libération conditionnelle.
Psychologues	<p>Thérapeutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivent leur travail sur les problèmes sous-jacents, le cas échéant.

ÉTAPE 7 - SUR LA BONNE VOIE : LA STABILISATION

Conseillers religieux	<ul style="list-style-type: none"> • Se tiennent à la disposition des individus et de leurs familles pour discuter de sujets religieux (controversés), si nécessaire. • Encouragent leur implication dans des groupes ou réseaux positifs.
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Continuent à dialoguer avec les communautés et à les autonomiser (voir Étape 4).
Organisations de maintien de l'ordre	<ul style="list-style-type: none"> • Réévaluent la nécessité des procédures d'évaluation des risques. • Si possible, mettent un terme à l'évaluation des risques. • Continuent à travailler au maintien de bonnes relations avec les familles et les communautés.
Familles	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiennent des relations normales et saines avec leur parent. • Ne lui rappellent pas constamment son passé. • S'il apparaît des problèmes causant de nouvelles inquiétudes, contactent les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. • N'entrent pas en conflit avec lui.
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Traitent l'individu comme n'importe quel autre membre de la communauté. • Ne le stigmatisent pas du fait de son passé. • S'il apparaît des problèmes causant de nouvelles inquiétudes, contactent les spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. • N'entrent pas en conflit avec l'individu.



Radicalisation Awareness Network

